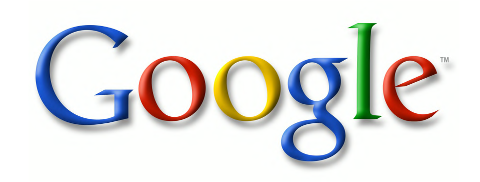








ESSAI

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LE

CANTON DE LONDINIÈRES.

ESSAI

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LE

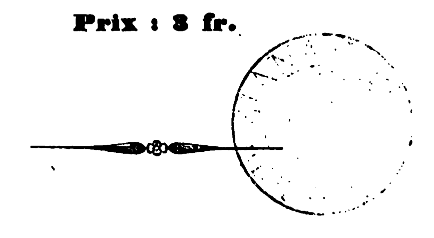
CANTON DE LONDINIÈRES,

Par l'Abbé **J.-E. DECORDE,**

CURÉ DE BURES.

> L'histoire et l'archéologie se prêtent un mutuel secours, et souvent, de leur rapprochement, il est résulté les découvertes les plus précieuses qui, sans cela, auraient été perdues à jamais pour les sciences.
>
> L'abbé OUDIN,
> *Manuel d'Archéol.* Int., p. VII.

Prix : 8 fr.



A PARIS,

Chez **DERACHE,** Libraire, rue du Bouloi, 7.

A ROUEN,

Chez **A. LEBRUMENT,** Libraire, quai Napoléon, 45.

A NEUFCHATEL,

Chez tous les Libraires de la Ville.

—

1851.

qui signifient *basse* ou *profonde rivière*. Son nom latin est *Eldona*. Quelques auteurs ont fait dériver le nom de cette rivière d'*aulnaie*, lieu planté d'aulnes. Vers 960, Lothaire et plusieurs de ses vassaux livrèrent un combat à Richard, sur l'Eaulne; mais le duc de Normandie défendit lui-même le passage de la rivière, et le roi de France fut repoussé. Nous ignorons le lieu de la bataille.

La Béthune n'a pas toujours porté ce nom. Duplessis conjecture que ce pourrait bien être l'ancienne rivière de *Tale* ou *Tele*. Sans entrer ici dans aucun détail, nous dirons qu'au temps de nos premiers ducs de Normandie, cette rivière s'appelait *la Dieppe*, mot teutonique qui veut dire *canal, profondeur*. Plus tard, on lui donna le nom de *Neufchâtel*, qu'elle portait encore au siècle dernier; cependant on la nommait *Bétune*, pendant une lieue environ, à partir de sa source.

Le territoire du canton de Londinières se partage en terres labourables, bois et herbages ou prairies. Dans notre *Essai sur le canton de Neufchâtel*, nous avons émis quelques considérations sur l'agriculture; nous avons parlé des irrigations, des pâturages, de la fabrication du cidre, des divers produits du pays, de la marne, des engrais, des cultivateurs, etc. Ce que nous avons dit dans notre premier *Essai* peut s'appliquer au canton dont nous retraçons l'histoire. Nous n'ajouterons qu'une seule remarque, c'est qu'il nous semble que, dans les grandes fermes surtout, on sème trop peu de prairies artificielles. La culture du sainfoin, de la luzerne, etc., fournit une bonne récolte de fourrages, donne au sol le temps de se et procure au cultivateur la facilité de mieux

fumer ses terres. Depuis quelques années, on cherche à multiplier les récoltes ; mais les engrais manquent pour marcher dans cette voie, et, si nous ne nous trompons, on reconnaîtra bientôt la nécessité de prendre la marche que nous conseillons, ou d'en revenir aux jachères.

Au moment où nous traçons ces lignes (novembre 1850), le cultivateur se trouve dans la situation la plus difficile. Nous ne voulons pas, nous ne devons pas rechercher ici la cause du malaise général qui frappe l'homme des champs ; mais ce que nous croyons pouvoir assurer, c'est que, si cet état de choses ne change point, on verra bientôt le cultivateur plus malheureux que les gens de peine qu'il emploie. Aussi déjà un assez grand nombre de propriétaires ont fait des remises volontaires à leurs fermiers. Honneur à eux ! Ils ont compris que l'homme qui sacrifie son peu de fortune, son temps, ses travaux, les bras de sa famille, mérite qu'on s'intéresse à son sort et qu'on l'aide à reprendre courage.

Notre canton est habité depuis fort longtemps. Ceux qui aiment à étudier l'antiquité trouvent, à chaque pas, des témoins muets de cette ancienne habitation. On rencontre assez souvent des haches celtiques et des couteaux gaulois, qui nous reportent plus de deux mille ans en arrière. Le souvenir de ces peuples a laissé des traces qui ne sont pas encore effacées de nos jours. La tradition du *Lapin blanc*, à Bailly, de la *Femme blanche*, à Smermesnil, de la *Fileuse*, à Croixdalle, de l'*Homme sans tête*, à Boscgeffroy, des *Laveuses*, à Wanchy, etc., nous rappelle certains usages pratiqués dans ces temps reculés. Jamais le sol n'est fouillé un peu profondé-

sans qu'on ramène à sa surface des débris tels que poteries, poudingues, tuiles à rebords, médailles, etc., preuve de l'occupation du pays par les Romains. Plus d'une fois, la charrue s'est arrêtée dans le sillon contre des armes oxidées, des sépultures antiques, et le charretier a foulé aux pieds, sans les connaître, des objets qui avaient appartenu aux Francs. Nous retrouvons la trace du passage de nos ducs de Normandie non-seulement dans les ruines des châteaux élevés pour la défense de la province, mais encore dans les églises bâties par leurs soins ou avec le secours de leurs aumônes. Puis, que de monuments religieux viennent nous rappeler le siècle de saint Louis! Enfin, à mesure qu'on se rapproche de notre époque, on voit se multiplier les édifices publics, les récits remarquables, les chartes de donations, etc.; et l'antiquaire comme l'archéologue trouvent une abondante moisson à recueillir sur leur chemin, en remontant l'échelle des âges.

Dans l'*aperçu* que nous avons placé en tête de notre précédent *Essai*, nous avons cherché à indiquer à nos lecteurs quelques moyens d'employer agréablement leurs quarts-d'heure perdus. Nous avons émis quelques réflexions sur l'*entomologie* et la *botanique;* nous ajouterons ici quelques pages relatives à l'*ornithologie*, selon la promesse qui en a été faite par notre honorable éditeur.

ORNITHOLOGIE. — C'est une branche de l'histoire naturelle qui se rapporte à la connaissance des *oiseaux*, et c'est sans contredit celle qui offre le plus d'attraits aux personnes qui se livrent à l'étude de cette belle science. L'Amérique nourrit près de deux mille espèces d'oiseaux;

l'Europe en possède seulement quatre cents, et notre province en compte à peine trois cents; mais c'en est bien assez pour occuper les moments de loisir de l'amateur. Les espèces connues du temps de Buffon ne dépassaient pas le nombre de trois mille deux cents; aujourd'hui elles s'élèvent à plus de cinq mille cinq cents, preuve des progrès de la science et des nombreuses conquêtes des naturalistes.

On comprendra la rapidité du vol des oiseaux quand on saura qu'un aigle, qui est un volatile assez gros, peut parcourir dix-huit cents mètres en une minute. Dans leur vol, les oiseaux tirent surtout parti de leurs ailes, qui leur servent pour ainsi dire de rames, et de leur queue, qui remplit l'office de gouvernail.

La *vue* des oiseaux est d'une immense portée. A l'aide d'un appareil musculaire transparent, ils peuvent fixer le soleil lui-même. A l'exception des *nocturnes*, ils ne voient les objets que par un seul œil à la fois. Le sens de l'*ouïe* est aussi très-perfectionné; mais celui du *goût* est très-obtus chez la plupart. L'*odorat* ne semble être délicat que chez les individus qui vivent de chairs en putréfaction, comme les corbeaux et les vautours. Le *toucher* est très-imparfait. La *voix* est puissante, et l'on ne se lasse jamais d'admirer la flexibilité, l'étendue, les inflexions du chant de la fauvette, du merle, du rossignol, etc. Ce dernier surtout n'a point d'égal pour la pureté et la variété des sons qu'il tire de sa gorge. Un jour, nous nous étions rendu à un petit bois, dans l'espoir d'y rencontrer ce roi des chanteurs et d'en enrichir notre petite collection. Il y avait à peu près une demi-heure

que nous étions assis, occupé à lire une page de Bernardin-de-Saint-Pierre, quand le petit oiseau vint entonner sa romance à quelques pas de nous. Nous n'eûmes pas le courage de l'interrompre : il chantait trop bien!

Au printemps, le plumage d'un grand nombre d'oiseaux éprouve un changement aussi prompt que remarquable. Ce changement établit une différence si grande entre les individus de même espèce, qu'il est fort difficile d'établir une monographie de certaines familles. L'âge produit aussi une grande variété de plumage chez les oiseaux. En général, les couleurs sont plus brillantes chez les mâles que chez les femelles.

Plusieurs espèces d'oiseaux vivent très-longtemps ; le corbeau, le cygne, l'aigle deviennent souvent centenaires.

Certains oiseaux jouissent d'une intelligence très-développée. On connait l'aptitude du faucon pour la chasse : soit qu'il s'agisse de fondre sur sa proie, soit qu'il faille revenir sur le poing de son maitre, il montre toujours la plus grande docilité. Qui de nous a oublié les tours d'adresse des plus faibles oiseaux, tels que chardonnerets, serins, actes qui font autant admirer la patience du maître que la soumission de l'élève?

L'un des sentiments les plus développés chez les oiseaux, c'est celui de la maternité (1). Les uns, comme la

(1) Nous ne connaissons qu'un seul oiseau chez lequel ce sentiment n'existe point. Semblable à ces malheureuses femmes qui, au lieu de préparer un berceau pour le fruit de leur sein, abandonnent leur nouveau-né sur le chemin, le coucou ne se donne même pas la peine de construire un nid; la femelle dépose isolément ses œufs dans celui de quelque petit oiseau, et laisse à une mère étrangère le soin d'élever sa primogéniture. Nous avons trouvé des œufs de coucou et même des petits, au moment de s'envoler, dans des nids de fauvette, d'alouette, etc. Jamais nous n'en avons rencontré plus d'un par nid.

caille, se laissent plutôt prendre sur le nid que d'abandonner leur primogéniture prête à éclore. Les autres, comme la grive, défendent avec un courage extraordinaire leur couvée contre ceux qui viennent l'enlever; vous entendez alors la pauvre mère pousser des cris aigus et plaintifs; vous la voyez manifester sa douleur par des mouvements brusques, des vols courts et rapides autour de la cause de ses alarmes. La perdrix et quelques autres espèces ont recours à la ruse pour tromper ceux qu'ils craignent, en feignant une infirmité et voletant terre à terre, avec une difficulté apparente, afin de conduire du côté opposé au lieu où se trouvent les objets de leur tendresse, leurs ennemis attirés par l'espoir d'une capture facile. Quand les peines de l'incubation sont terminées, que de soins réclame la jeune famille? Il faut la préserver du froid et lui procurer des aliments choisis. Parfois la mère, comme chez le pigeon, digère à moitié la nourriture destinée à ses petits, et la dégorge ensuite dans leur bec. Elle guide leurs premières courses, et leur continue les soins les plus délicats jusques au moment où ils peuvent se suffire à eux-mêmes. Nous ferons remarquer, en passant, que si les oiseaux rendent des services à l'agriculture, c'est surtout à l'époque où ils nourrissent leurs petits : il faut avoir observé leurs courses répétées pour se former une idée du nombre prodigieux d'insectes nuisibles qu'ils détruisent. Le cultivateur ne soupçonne guère les milliers de chenilles qui dévoreraient ses arbres fruitiers, sans le secours du moineau, du pinson, de la mésange, etc.

Que dirons-nous des nids, habitations éphémères construites avec un si étonnant instinct? Qui n'a admiré la patience, les voyages réitérés, le fini du travail de l'hirondelle qui, avec un peu de terre, construit si promptement sa petite maison en maçonnerie, à l'angle de nos fenêtres? Qui n'a regardé le nid de la mésange-à-longue-queue, si bien identifié à l'arbre où il est placé qu'on croirait qu'il en fait partie? Quoi de plus coquettement disposé que les nids du chardonneret et du pinson? Où trouver quelque chose de plus pittoresque, de plus artistement travaillé que le nid du loriot, suspendu par des fils à l'extrémité d'un rameau flexible et balançant la couveuse sur ce berceau qui obéit à toutes les impressions du vent? Qui a donné à ces oiseaux l'idée de se construire des nids si différents? Où ont-ils pris des leçons pour exécuter un travail si régulier, sans autre secours que celui de leur bec? Pour nous, nous reconnaissons un suprême moteur, à la seule pensée de ces faibles êtres qui, depuis les premiers temps de la création, bâtissent de la même manière, avec les mêmes matériaux, et dans les mêmes circonstances.

N'admirons-nous pas aussi ce pouvoir mystérieux qui instruit certaines espèces d'oiseaux du moment de changer de climat, et de l'époque déterminée pour entreprendre ces longs voyages? Vous avez vu vingt fois les hirondelles, poussées en quelque sorte par une force surnaturelle, s'appeler et se réunir douze ou quinze jours avant l'heure du départ; à entendre leur gazouillement, on dirait qu'elles s'entretiennent des éventualités de leur

longue pérégrination. Quand le signal est donné, l'émigration a lieu, ordinairement pendant la nuit.

Mais il est un amusement qui vous engagera, sous un nouveau rapport, à vous livrer à l'ornithologie. Non-seulement il est intéressant d'étudier les habitudes des oiseaux, mais encore il est agréable de pouvoir vivre au milieu d'eux, sans que leur compagnie vous impose le moindre soin. Nous ne nous occupons pas ici des oiseaux en cage ; nous voulons parler des oiseaux conservés d'après les procédés de la taxidermie. C'est là un passe-temps heureux que nous conseillons aux personnes qui aiment à utiliser leurs moments de loisir. Il ne faut pas croire que l'art de donner aux oiseaux morts les apparences de la vie soit fort difficile. Sans doute il faut une aptitude particulière et une longue pratique pour exceller; mais il n'en est pas moins vrai qu'avec un peu d'attention, on peut, en fort peu de temps, monter des oiseaux passables. Quatre ou cinq leçons et un bon auteur suffisent pour se mettre à l'œuvre avec chance de succès. Nous aimons à nous rappeler ici les bienveillants conseils de M. Lemaréchal, de Saint-James, qui le premier nous a donné le goût de la taxidermie, et de M. Hardy, de Dieppe, amateur aussi savant que modeste, qui nous a procuré l'excellente *Ornithologie* de M. Hippolyte Bouteille, pour guider nos premiers pas.

C'est aussi grâce à une bienveillante communication de M. Hardy, que nous pouvons donner ici le catalogue des oiseaux observés dans le département de la Seine-Inférieure. Les espèces marquées d'une astérisque (*) n'ont encore été trouvées qu'une fois.

CATALOGUE
Des oiseaux observés dans le département.

VAUTOUR. *Vultur.*

* V. Griffon. *V. Kolbii.*

CATHARTE. *Cathartes.*

* C. Percnoptère. *C. Percnopterus.*

FAUCON. *Falco.*

F. Gerfaut. *F. Islandicus.*
F. Pélerin. *F. Peregrinus.*
F. Hobereau. *F. Subbuteo.*
F. Émérillon. *F. Œsalon.*
F. Cresserelle. *F. Tinnunculus.*

AIGLE. *Aquila.*

A. Criard. *A. Nœvia.*
A. Balbuzard. *A. Haliœtus.*
A. Pycargue. *A. Albicilla.*

AUTOUR. *Astur.*

A. Autour. *A Palumbarius.*
A. Épervier. *A. Nisus.*
A. Grand-Épervier. *A. Nisus-Major.*

MILAN. *Milvus.*

M. Royal. *M. Regius.*

BUSE. *Buteo.*

B. Bondrée. *B. Apivorus.*
B. A poitrine barrée. } *B. Falco.*
B. Changeante. } *B. Falco.*
B. Poyane. } *B. Falco.*
B. Pattue. *B. Lagopus.*

BUSARD. *Circus.*

B. Harpaye. } *C. Rufus.*
B. De marais. } *C. Rufus.*
B. Saint-Martin. *C. Cyaneus.*
B. Montagu. *C. Cirenaceus.*

CHOUETTE. *Strix.*

C. Hulotte. *S. Aluco.*
C. Effraie. *S. Flammea.*
C. Chevêche. *S. Passerina.*

HIBOU. *Strix.*

H. Brachyote. *S. Brachyotus.*
H. Moyen-Duc. *S Otus.*
H. Scops. *S. Scops.*

CORBEAU. *Corvus.*

C. Noir. *C. Corax.*
C. Corneille noire. *C. Corone.*
C. Corneille mantelée. *C. Cornix.*
C. Corneille freux. *C. Frugilegus.*
C. Corneille choucas. *C. Monedula.*

PIE. *Corvus.*

P. Pie. *C. Pica.*

GEAI. *Corvus.*

G. Glandivore. *C. Glandarius.*

CASSENOIX. *Nucifraga.*

C. Cassenoix. *N. Macrochynchus.*
C. Cassenoix. *N. Brachyrhynchus.*

PYRRHOCORAX. *Pyrrochorax.*

* P. Coracias à bec rouge. *P. Graculus.*

JASEUR. *Bombycivora.*

J. Grand-Jaseur. *B. Garrula.*

ROLLIER. *Coracias.*

R. Vulgaire. *C. Garrula.*

LORIOT. *Oriolus.*

L. Vulgaire. *O. Galbula.*

ÉTOURNEAU. *Sturnus.*

E. Vulgaire. *S. Vulgaris.*

MARTIN. *Pastor.*

M. Merle-Rose. *P. Roseus.*

PIE-GRIÈCHE. *Lanius.*

P. Grise. *L. Excubitor.*
P. Rousse. *L. Rufus.*
P. Écorcheur. *L. Collurio.*

GOBE-MOUCHE. *Muscicapa.*

G. Gris. *M. Grisola.*
G. A collier. *M. Albicollis.*

G. Bec-Figue. *M. Luctuosa.*

MERLE. *Turdus.*

M. Draine. *T. Viscivorus.*
M. Litorne. *T. Pilaris.*
M. Grive. *T. Musicus.*
M. Mauvis. *T. Iliacus.*
M. A plastron. *T. Torquatus.*
M. Noir. *T. Merula.*

CINCLE. *Cinclus.*

* C. Plongeur. *C. Aquaticus.*

BEC-FIN. *Sylvia.*

B. Rousserolle. *S. Turdoïdes.*
B. Locustelle. *S. Locustella.*
B. Aquatique. *S. Aquatica.*
B. Phragmite. *S. Phragmitis.*
B. Effarvatte. *S. Arundinacea.*
B. Effarvatte à large bec.
* B. Verderolle. *S. Palustris.*
B. Rossignol. *S. Luscinia.*
B. A tête noire. *S. Atricapilla.*
B. Fauvette. *S. Hortensis.*
B. Grisette. *S. Cinerea.*
B. Babillard. *S. Curruca.*
B. Pitchon. *S. Dartfordiensis.*
B. Rouge-Gorge. *S. Rubecula.*
B. Gorge-Bleue, à miroir blanc. *S. Cyanecula.*
B. Gorge-Bleue, à miroir roux. *S. Suecica.*
B. Rouge-Queue. *S. Tithys.*
B. De muraille. *S. Phœnicurus.*
B. A poitrine jaune. *S. Hippolaïs.*
B. Pouillot à ventre jaune. *S. Flaveola.*
B. Siffleur. *S. Sibilatrix.*
B. Pouillot. *S. Fitis.*
B. Véloce. *S. Rufa.*

ROITELET. *Regulus.*

R. Ordinaire. *R. Vulgaris.*
R. Triple-bandeau. *R. Ignicapillus.*

TROGLODYTE, *Troglodites.*

T. Ordinaire. *T. Europeus.*

TRAQUET. *Saxicola.*

T. Moteux. *S. Œnanthe.*
T. Tarier. *S. Rubetra.*
T. Rubicole. *S. Rubecula.*

ACCENTEUR. *Accentor.*

A. Des Alpes. *A. Alpinus.*
A. Mouchet. *A. Modularis.*

BERGERONETTE. *Motacilla.*

B. Yarell. *M. Yarelli.*
B. Grise. *M. Alba.*
B. Jaune. *M. Borula.*
B. Printanière. *M. Flava.*
B. Flavéole. *M. Flaveola.*
B. Var. à tête noirâtre. *M. Cinerea capilla.*

PITPIT. *Anthus.*

P. Richard. *A. Richardi.*
P. Spioncelle. *A. Aquaticus.*
P. Maritime. *A. Ruber.*
P. Obscur. *A. Rupestris.*
P. Rousseline. *A. Rufescens.*
P. Farlouse. *A. Pratensis.*
P. Des buissons. *A. Arboreus.*
P. A gorge-rousse. *A. Rufo gularis.*

ALOUETTE. *Alauda.*

A. Cochevis. *A. Cristata.*
A. Des champs. *A. Arvensis.*
A. Lulu. *A. Arborea.*

MÉSANGE. *Parus.*

M. Charbonnière. *P. Major.*
M. Petite-Charbonnière. *P. Ater.*
M. Bleue. *P. Cœruleus.*
M. Huppée. *P. Cristatus.*
M. Nonnette. *P. Palustris.*
M. A longue queue. *P. Caudatus.*
M. Moustache. *P. Biarmicus.*
M. Remiz. *P. Pendulinus.*

BRUANT. *Emberiza.*

B. Jaune. *E. Critinella.*
B. Proyer. *E. Miliaris.*
B. De roseaux. *E. Shœniculus.*
B. Ortolan. *E. Hortulana.*
B. Zizi. *E. Cirlus.*
B. De neige. *E. Nivalis.*
* B. Montain. *E. Calcarata.*

Bec-Croisé. *Loxia.*

B. Commun. *L. Curvirostra.*

Bouvreuil. *Phyrrula.*

B. Commun. *P. Vulgaris.*

Gros-Bec. *Fringilla.*

G. Vulgaire. *F. Coccothraustes.*
G. Verdier. *F. Chloris.*
G. Moineau. *F. Domestica.*
G. Friquet. *F. Montana.*
G. Pinson. *F. Cœlebs.*
G. Des Ardennes. *F. Montifringilla.*
G. Linote. *F. Cannabina.*
G. De montagne. *F. Montium.*
G. Tarin. *F. Spinus.*
G. Boréal. *F. Borealis.*
G. Sizerin. *F. Linaria.*
G. Chardonneret. *F. Carduelis.*

Coucou. *Cuculus.*

C. Gris. *C. Canorus.*

Pic. *Picus.*

P. Vert. *P. Viridis.*
P. Cendré, P. *Canus.*
P. Épeiche, P. *Major.*
P. Mar. P. *Medius.*
P. Épeichette. *P. Minor.*

Torcol. *Yunx.*

T. Torcol. *Y. Torquilla.*

Sitelle. *Sitta.*

S. Torchepot. S. *Europæa.*

Grimpereau. *Certhia.*

G. Familier. *C. Familiaris.*

Tichodrome. *Tichodroma.*

T. Grimpereau de muraille. *T. Phœnicoptera.*

Huppe. *Upupa.*

H. Putput. *U. Epops.*

Guépier. *Merops.*

G. Vulgaire. *M. Apiaster.*

Martin-Pêcheur. *Alcedo.*

M. Alcyon. *A. Ispida.*

Hirondelle. *Hirundo.*

H. De cheminée. *H. Rustica.*
H. De fenêtre. *H. Urbica.*
H. De rivage. *H. Riparia.*

Martinet. *Cypselus.*

M. De muraille *C. Murarius.*

Engoulevent. *Caprimulgus.*

E. Ordinaire. C. *Europæus.*

Pigeon. *Columba.*

P. Ramier. C. *Palumbus.*
P. Colombin. C. *Œnas.*
P. Tourterelle. C. *Turtur.*

Perdrix. *Perdrix.*

P. Rouge. *P. Rubra.*
P. Grise. *P. Cinerea.*

Caille. *Coturnix.*

C. Caille commune. *C. Vulgaris.*

Glaréole. *Glareola.*

G. A collier. *G. Torquata.*

Outarde. *Otis.*

O. Barbue. *O. Tarda.*
O. Cannepetière. *O. Tetrax.*

Œdicnème. *Œdicnemus.*

Œ. Criard. *Œ. Crepitans.*

Sanderling. *Arenaria.*

S. Variable. *A. Calidris.*

Échasse. *Himantopus.*

É. A manteau noir. *H. Atropterus.*

Huitrier. *Hæmatopus.*

H. Pie de mer. *H. Ostralegus.*

Pluvier. *Charadrius.*

P. Doré. C. *Pluvialis.*
P. Guignard. C. *Morinellus.*
P. Grand, à collier. C. *Hiaticula.*
P. Petit, à collier. C. *Minor.*
P. A collier interrompu. C. *Cantianus.*

VANNEAU. *Vanellus.*

V. Pluvier. *V. Melanogaster.*
V. Huppé. *V. Cristatus.*

TOURNEPIERRE. *Strepsilas.*

T. A collier. *S. Collaris.*

GRUE. *Grus.*

G. Cendrée. *G. Cinerea.*

CIGOGNE. *Ciconia.*

C. Blanche. *C. Alba.*
C. Noire. *C. Nigra.*

HÉRON. *Ardea.*

H. Cendré. *A. Cinerea.*
H. Pourpré. *A. Purpurea.*
H. Grande-Aigrette. *A. Alba.*
H. Grand-Butor. *A. Stellaris.*
H. Crabier. *A. Ralloides.*
H. Blongios. *A. Minuta.*

FLAMANT. *Phœnicopterus.*

F. Rose. *P. Antiquorum.*

BIHOREAU. *Nycticorax.*

B. A manteau noir. *N. Ardeola.*

AVOCETTE. *Recurvirostra.*

A. A nuque noire. *R. Avocetta.*

SPATULE. *Platalea.*

S. Blanche. *P. Lencorodia.*

IBIS. *Ibis.*

* I. Falcinelle. *I. Falcinellus.*

COURLIS. *Numenius.*

C. Grand-Courlis cendré. *N. Arcuatus.*
C. Corlieu. *N. Phæopus.*

BÉCASSEAU. *Tringa.*

B. Cocorli. *T. Subarcuata.*
B. Variable. *T. Variabilis.*
B. Violet. *T. Maritima.*
B. Temmia. *T. Temminckii.*
B. Échasse. *T. Minuta.*
B. Maubêche. *T. Cinerea.*

COMBATTANT. *Machetes.*

C. Variable. *M. Pugnax.*

CHEVALLIER. *Totanus.*

C. Arlequin. *T. Fuscus.*
C. Gambette. *T. Calidris.*
C. Cul-Blanc. *T. Ochropus.*
C. Sylvain. *T. Glareola.*
C. Guignette. *T. Hypoleucos.*
C. Aboyeur. *T. Glottis.*
C. Stagnatile. *T. Stagnatilis.*

BARGE. *Limosa.*

B. A queue noire. *L. Melanura.*
B. Rousse. *L. Rufa.*

BÉCASSE. *Scolopax.*

B. Ordinaire. *S. Rusticola.*
B. Bécassine double. *S. Major.*
B. De Brehm (16 rectrices). *S. Brehmii.*
B. De Lamotte (12 *dito*). *S. Lamotii.*
B. — Ordinaire (14 *dito*). *S. Gallinago.*
B. — Sourde. *S. Gallinula.*
B. — Ponctuée. *S. Grisea.*

RALE. *Rallus.*

R. D'eau. *R. aquaticus.*

POULE-D'EAU. *Gallinula.*

P. De genet. *G. Crex.*
P. Marouette. *G. Porzana.*
P. Poussin. *G. Pusilla.*
P. Baillon. *G. Baillonii.*
P. Ordinaire. *G. Chloropus.*

FOULQUE. *Fulica.*

F. Macroule. *F. Atra.*

PHALAROPE. *Phalaropus.*

P. Hyperboré. *P. Hyperboreus.*
P. Platyrhinque. *P. Platyrhincus.*

GRÈBE. *Podiceps.*

G. Huppé. *P. Cristatus.*
G. Jougris. *P. Rubricollis.*
G. Cornu. *P. Cornutus.*
G. Oreillard. *P. Auritus.*

G. Castagneux. *P. Minor.*

HIRONDELLE-DE-MER. *Sterna.*

H. Tschegrava. *S. Caspio.*
H. Caugek. *S. Boysii.*
H. Pierre-Garin. *S. Hirundo.*
H. Arctique. *S. Artica.*
H. Hansel. *S. Anglica.*
* H. Leucoptère. *S. Leucoptera.*
H. Épouvantail. *S. Nigra.*
H. Petite-Hirondelle-de-Mer. *S. Minuta.*

GOELAND-MOUETTE. *Larus.*

G. Bourgmestre. *L. Glacus.*
G. Leucoptère. *L. Leucopterus.*
G. A manteau bleu. *L. Argentatus.*
G. A variété Michaëllis. *L. Michaëlis.*
G. A manteau noir. *L. Marinus.*
G. A pieds jaunes. *L. Flavipes.*

MOUETTE. *Larus.*

M. A pieds bleus. *L. Canus.*
M. Tridactyle. *L. Tridactylus.*
M. Rieuse. *L. Ridibondus.*
M. Pygmée. *L. Minutus.*
M. Sabine. *L. Xenes Sabini.*

STERCORAIRE. *Lestris.*

S. Cataracte. *L. Catarractes.*
S. Pomarin. *L. Pomarinnus.*
S. Parasite. *L. Parasiticus.*
S. Labbe à longue queue. *L. Buffonii.*

PÉTREL. *Procellaria.*

* P. Fulmar. *P. Glacialis.*
* P. Arctique. *P. Puffinus major.*
P. Manks. *P. Anglorum.*
P. De Leach. *P. Thalassidroma Leachii.*
P. Tempête. *P. Pelagica.*

ALBASTROS. *Diomene.*

* A. Albastros. *D. Exulans.*

OIE. *Anser.*

O. Cendrée. *A. Cinereus.*
O. Des moissons. *A. Segetum.*
O. Rieuse. *A. Albifrons.*
O. Bernache. *A. Leucopsis.*
O. Cravant. *A. Bernicla.*
O. A bec court. *A.*

CYGNE. *Cygnus.*

C. Domestique. *C. Olor.*
C. Sauvage. *C. Mielanorhinchus.*
C. De Bewick. *C. Bewickii.*
C. Invariable. *C. Immutabilis.*

CANARD. *Anas.*

C. Tadorne. *A. Tadorna.*
C. Sauvage. *A. Boschas.*
C. Ridenne. *A. Strepera.*
C. Pilet. *A. Acuta.*
C. Siffleur. *A. Penelope.*
C. Sarcelle d'été. *A. Querquedula.*
C. Sarcelle d'hiver. *A. Crecca.*
C. Souchet. *A. Clypeata.*
C. Eider. *A. Mollissima.*
C. Double-Macreuse. *A. Fusca.*
C. Macreuse. *A. Nigra.*
* C. Siffleur huppé. *A. Rufina.*
C. Milouinan. *A. Marila.*
C. Nyroca. *A. Leucopthalmos.*
C. Morillon. *A. Fuligula.*
C. Garot. *A. Clangula.*
* C. Miclon. *A. Glacialis.*
C. Couronné. *A.*

HARLE. *Mergus.*

H. Grand-Harle. *M. Merganser.*
H. Huppé. *M. Serrator.*
H. Piette. *M. Albellus.*

CORMORAN. *Carbo.*

C. Grand-Cormoran. *C. Cormoranus.*
C. Largup. *C. Cristatus.*

FOU. *Sula.*

F. Fou de Bassan. *S. Alba.*

PLONGEON. *Colymbus.*

P. Imbrim. *C. Glacialis.*
P. Lumme. *C. Arcticus.*
P. Cat-Marin. *C. Septentrionalis.*

GUILLEMOT. *Uria.*	MACAREUX. *Mormon.*
G. A capuchon. *U. Troile.*	M. Moine. *M. Fratercula.*
G. Pleureur. *U. Lacrymans.*	PINGOIN. *Alca.*
G. Nain. *U. Alle.*	P. Macroptère. *A. Tarda.*

Aux personnes qui voudraient former une collection d'oiseaux et passer peu de temps à leur préparation, nous indiquerons le procédé de M. Gannal, en renvoyant, pour plus amples explications, à l'ouvrage du célèbre chimiste, intitulé : *Histoire des Embaumements,* et à un autre ayant pour titre : *Procédés Gannal mis à la portée de tout le monde.*

Pour conserver un oiseau d'après ce procédé, il faut saisir la langue avec une petite pince, la tirer à soi et, dans cette position, injecter par le larynx, au moyen d'un siphon, une portion de liquide préparé de la manière suivante : On fait fondre un kilogramme de sulfate simple d'alumine sec dans un demi-litre d'eau chaude; le liquide doit marquer trente-deux degrés à l'aréomètre. Pour préserver les oiseaux de l'attaque des insectes, il est bon d'ajouter cent grammes de chlorure de cuivre ou cinquante grammes d'acide d'arsénic par kilogramme de sulfate.

Quand un oiseau est injecté, on lui passe un fil dans les narines, et on le suspend durant vingt-quatre heures. Ensuite on le suspend par les pattes, de manière que le liquide excédant puisse s'écouler. Au bout de quarante-huit heures, on peut donner à l'oiseau la position qui lui convient, au moyen d'étais de bois ou de fils de fer qu'on ne doit enlever qu'après parfaite dissécation (1). Si

(1) Nous avons essayé ce procédé sur un bec-fin, il y a deux mois : l'oiseau est dans un parfait état de conservation.

l'on avait à opérer sur de gros oiseaux, on pourrait extraire les viscères par l'anus et remplacer le vide avec de l'étoupe ou du coton.

Le liquide qui remplit l'orbite de l'œil contenant une forte portion d'eau, il faut avoir soin d'arracher les yeux quand l'oiseau est injecté : on remplit ensuite la cavité avec une boulette de coton et l'on pose des yeux d'émail.

BAILLEUL-SUR-EAULNE.

« BAILLEUL, dit le savant et infatigable M. Auguste Le Prevost, fait partie d'un groupe de mots que l'on peu rapporter, de la manière la plus authentique, à l'idiome celtique, dans lequel le mot BALI signifie, de l'aveu de tous les savants qui s'en sont occupés, une allée d'arbres de haut jet, conduisant à une habitation..... La terminaison en EUIL, assez fréquente dans les noms de lieu français, provient de la terminaison latine en OGILUM, qui s'est ensuite adoucie et contractée dans la désinence OLIUM. Cette terminaison en OGILUM remonte jusqu'à l'époque

mérovingienne, et s'applique à des mots latins. Ainsi nous avons ALTOGILUM, BUXOGILUM, LONGOGILUM, SPINOGILUM, VERNOGILUM; ces noms expriment, en général, les productions naturelles, la situation ou la forme du domaine, et beaucoup plus rarement le nom ou la race du propriétaire, comme dans BRITOGILUM..... Peut-être a-t-on dit d'abord BALIOGILUM, et cette terminaison se sera-t-elle contractée en BALIOLUM (1). » Pous nous, quand bien même l'opinion de M. A. Le Prevost ne serait pas une autorité irrécusable, nous nous rangerions d'autant plus volontiers à son avis, que l'église de Bailleul a été dédiée sous un vocable qui annonce les premiers temps mérovingiens : le patron de Bailleul est saint Vast ou Wast.

Vers le milieu du XIIIe siècle, il y avait à Bailleul une vicairie et un personat; mais l'archevêque Eude Rigaud réunit le tout en un seul bénéfice, à condition d'entretenir un chapelain et de desservir une chapelle qui était dans le village. A la fin du XVe siècle, le fief de Bailleul présentait à la cure. Les seigneurs de Bailleul se disaient de la famille de Jean et Édouard de Bailleul, rois d'Écosse, d'Enguerrand de Bailleul, amiral de France, de Louis de Bailleul, seigneur de Beauvais, tué à la bataille de Coutras, et de Robert de Bailleul, capitaine du fort Sainte-Catherine de Rouen, tué au siége de cette ville (2).

Nous avons souvent retrouvé, dans nos recherches, le

(1) *Notes sur les communes du département de l'Eure*, pages 28 et 39.

(2) *Description de la Haute-Normandie*, tom. pages 507 et 508.

nom des seigneurs de Bailleul, ancien *Balliolum* du pays de Talou, dont il est question dans plusieurs chartes de Pépin-le-Bref et de Charles-le-Chauve.

Gabriel Dumoulin cite Raoul et Guillaume de Bailleul comme renommés, en Normandie, avant l'an 1012 (1).

Parmi les noms des seigneurs qui suivirent Robert-Courte-Heuze, en 1096, pour l'expédition de la Terre-Sainte, on trouve les seigneurs d'Aumale, d'Eu, de Bailleul, etc. (2).

Le sire de Bailleul portait *de gueulle à vn fer de moulin d'argent à croissettes d'argent au pied long*. Dans la liste des seigneurs normands qui partirent pour la croisade, Dumoulin cite aussi un Pierre de Bailleul qui portait d'*hermines à vn fer de moulin de geuelles*, et Guillaume de Bailleul, *party d'hermines et de gueulles* (3).

En 1119, à l'occasion de la fondation de l'abbaye d'Eu, Henri, comte d'Eu, concède un droit sur le fief de Bailleul, *la moitié d'un muid de froment et la moitié de la grosse aumône au moulin* (4).

En 1230, nous voyons au nombre des bienfaiteurs du prieuré du Mont-aux-Malades, Raoul de Bailleul (5).

En 1332, Henri de Bailleul revient dans son château, après s'être mis au service d'un prétendant écossais (6).

(1) *Histoire générale de Normandie*, Catalogue, etc., page 40.

(2) *Annales des Cauchois*, par M. J. Houël, tome II, page 344.

(3) *Histoire générale de Normandie*, pages 2, 13 et 14.

(4) *La Ville d'Eu*, par M. Désiré Le Beuf, page 51.

(5) *Histoire de la ville de Rouen*, Édition 1668, tome III, page 102.

(6) *Annales des Cauchois*, tome III, page 72.

Dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, Maheulx d'Étouteville, femme de Pierre de Bailleul, faisait placer, dans le monastère des Cordeliers de Rouen, une pierre de fondation en faveur de son mari et de son fils (1). C'est un peu plus tard, vers 1386, que les terres de Bailleul passèrent dans la maison de la Heuze, par le mariage de Mahaud de Bailleul, fille de Pierre de Bailleul et de Maheulx ou Mahaud d'Étouteville, avec Jean de la Heuze, sire de Quevilly. Cette dame avait pour armes une *croix ancrée, cantonnée de petites croix potencées* (2). Ces mêmes armes se retrouvent sur un vitrail de l'église de Bailleul. Jean de la Heuze, fils du précédent, chevalier, seigneur de la Heuze et de Bailleul, baron d'Écotigny, conseiller et chambellan du roi, capitaine des gentilshommes du bailliage de Caux, fut enterré dans le prieuré de Saint-Martin-sous-Bellencombre, au mois de septembre 1480 (3).

En 1423, les Anglais furent obligés d'abandonner le siége du mont Saint-Michel, quoique la place ne fût défendue que par cent dix-neuf gentilshommes : le sieur R. de Bailleul était un de ces braves défenseurs (4).

Vers 1571, Marie de Bailleul, fille de Nicolas de Bailleul, se maria à Charles Le Bouteiller, seigneur de Rocquefort, de la Bouteillerie et des Landes (5).

(1) *Histoire de la ville de Rouen*, tome III, page 262, Édition 1668.

(2) *Arrondissement de Dieppe*, par M. A. Guilmeth, page 98.

(3) *Ibidem*, page 266.

(4) *Histoire générale de Normandie*, Catalogue, etc., page 52.

(5) *Notice sur les environs de Saint-Valery-en-Caux*, par M. A. Guilmeth, page 88.

Peut-être pourrait-on considérer comme membre de cette famille Louis de Bailleul, dont il est question dans la liste des abbés de Lonlai. Ce Louis de Bailleul mourut en 1583, et ne le cédait à personne, dit Du Moustier, en instruction, en vertu, en science, etc. (1).

En 1658, parmi les redevances pour terres situées sur Sainte-Beuve-aux-Champs et La Lande, nous trouvons une rente de *soixante-dix-sept sols six deniers*, due par Pierre et Nicolas de Bailleul, *hoirs de Jean de Bailleul* (2).

En 1759, un membre de la famille de Bailleul était président du parlement de Rouen (3).

En 1789, l'assemblée du clergé de Caux fut convoquée à Caudebec par son président provisoire, le marquis de Bailleul, grand bailli, qui fut appelé au corps législatif, en 1798, et au tribunat : mais, en 1802, il fut éliminé, et fit remarquer avec une juste aigreur qu'on n'avait pas laissé au pouvoir un seul nom de la Seine-Inférieure (4). Avant d'être promu à ces hautes fonctions, Jacques-Charles de Bailleul était avocat au parlement de Paris. Quand la révolution commença, il alla exercer à Montdidier, puis au Havre, où il fut juge de paix. A la convention, il vota pour la réclusion de Louis XVI et l'appel au peuple : il s'éleva encore contre la mise en accusation des girondins. Forcé de fuir, il fut arrêté à Provins, et enfermé à la Congiergerie, d'où il ne sortit qu'à la chute des montagnards purs. C'est alors qu'il fut nommé

(1) *Nevstria pia*, page 428.
(2) *Déclaration par le menu du comté d'Eu*, page 85.
(3) *Abrégé de l'Histoire de Rouen*, par Oursel, page 145.
(4) *Annales des Cauchois*, tome III, pages 374, 415 et 427.

notre seul regret, c'est de n'avoir pu découvrir le bénéfice qui jouissait de la vicairie qui nous occupe.

Au premier coup-d'œil, on s'aperçoit aisément que l'église de Bailleul avait trois nefs. Les latérales ont été supprimées, mais les piliers octogones et les arcades de communication se remarquent encore dans la muraille actuelle. La tour du clocher est carrée et les cailloux placés en arête de poisson ; à gauche et à droite, on distingue deux ouvertures superposées, à plein cintre ; du reste, aucune entrée extérieure ; la seule entrée de cette partie de l'édifice se trouve au bas de la nef. Ce clocher nous paraît remonter au XIe siècle, et nous avouons que nous ne pouvons nous expliquer comment il se trouve placé là.

La fenêtre du chevet est surmontée d'une espèce d'archivolte qui repose sur deux têtes humaines ; l'appareil de la baie est en tuf dans la partie inférieure, et en pierre blanche dans le haut. Pour le reste, cette belle fenêtre est entièrement semblable à celle de Bures, mais elle est cachée par un contre-retable, d'un bel effet, où nous avons remarqué les statues de sainte Geneviève et de saint Vast. La première est accompagnée d'un agneau, en souvenir de la première occupation de la sainte, et un ours est couché au pied du second, en mémoire du miracle suivant : Au moment où saint Vast priait sur les ruines d'une église détruite par Attila, roi des Huns, un ours sortit de ces ruines et donna l'épouvante à toute l'assemblée : mais le saint évêque commanda à cet animal féroce de s'éloigner, et, quand l'ours eut traversé la ri-

vière, saint Vast opéra plusieurs miracles en faveur de ceux qui l'avaient accompagné (1).

Les berceaux de la nef et du chœur ont été faits en 1806 ou 1807.

La chaire offre trois panneaux sculptés : on y voit la *Visite à sainte Elisabeth*, le *Sermon sur la montagne* et *l'Annonciation de la Sainte-Vierge*. Cette chaire a été faite par un nommé Cagnard, vers 1775.

L'arc triomphal forme une belle ogive à boudins, reposant sur deux piliers octogones à moitié engagés dans le mur. Là se trouvent les autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Adrien. Ce dernier est représenté tenant une épée de la main droite, et une enclume est posée sur sa main gauche. L'épée est sans doute donnée à Adrien pour faire allusion à son ancien emploi d'officier de l'empereur Maximilien, et l'enclume rappelle l'instrument de son supplice. Après avoir enduré bien des tourments, le saint martyr fut condamné à avoir les pieds et une main coupés, et sainte Natalie, sa femme, qui était venue le rejoindre à sa prison, aida elle-même à ce pénible sacrifice, en exhortant Adrien à souffrir avec patience, et tenant tour à tour les pieds et la main de son époux sur une enclume, tandis que le bourreau les séparait du corps *avec une hache* (2). C'est pourquoi on représente quelquefois saint Adrien ayant les deux pieds coupés ainsi que la main gauche, pendant que Natalie lui tient la droite sur l'enclume (3).

(1) *Fleurs des Vies des Saints*, tome I, page 529.
(2) *Ibidem*, tome I, page 404.
(3) *Theologiæ Cursus completus*, tome XXVII, page 261.

Sur les deux murailles du chœur, on aperçoit encore des traces d'enfoncements, comme nous en retrouverons à Bures; seulement ici ils sont tous en pointe, tandis qu'à Bures le plein-cintre est mêlé à l'ogive.

Admirons les belles fenêtres du chœur; elles sont au nombre de dix. Rien de plus gracieux que ces lancettes, à pointe trilobée, encadrées dans un simple boudin. C'est bien là le style religieux du XIIIe siècle, et qu'on trouve déjà dès la seconde moitié du XIIe. Sur l'une de ces fenêtres, on voit deux personnages, les mêmes qui figuraient sur la pierre sépulcrale dont nous allons parler. L'homme est revêtu d'un manteau de *gueules*, portant une croix d'*argent* aux bras fourchus, cantonnée de quatre petites croix *de même;* c'est, dit-on, Jean de Bailleul et sa femme.

Au milieu du chœur, se trouve une grande pierre noire, presque fruste, sur laquelle étaient représentés un homme et une femme, avec leurs écussons. Elle a été plusieurs fois changée de place; il n'y a pas encore bien longtemps qu'elle était portée sur quatre pilastres et placée au-dessous de la fenêtre dont nous venons de parler. Le gouvernement vient d'accorder soixante francs pour être employés à la conservation de ce curieux cénotaphe, sur lequel se trouvait l'inscription suivante, gravement mutilée et devenue illisible : *Ci-gist. monseingneur. Johan. jadis. seingneur. de. Balleul..... qui..... et. trespassa. l'an. de. grace. mil. ccc..... le. samedi. x^e. jour. d'auril. pries. pour. l'ame. de. lui. Ci-gist. madame. Johanne. de..... eul..... seur. du. roi. Edeuauer. jadis. fame. monseingneur. Johan. seingneur. de. Balleul. qui. tres-*

passa. l'an. de. grace. mil. ccc. et. jjj. le. jj^e. jour. deuant. la. Chandeleur. pries. pour. lui. (1).

Cette inscription a beaucoup embarrassé les personnes qui l'on visitée. Plusieurs écrivains ont adopté la tradition locale, qui veut que cette pierre recouvre les restes de Jean Baillol ou de Bailleul, roi d'Écosse, et ceux de la reine son épouse. D'autres prétendent que Jean de Bailleul ne repose point dans le lieu qui nous occupe.

Voici ce que dit M. Guilmeth : « Ce tombeau n'appartient ni à *Jean de Bailleul, roi d'Écosse,* ni à *une Jeanne d'Angleterre, sœur du célèbre Édouard*. Édouard Ier, roi d'Angleterre, n'a jamais eu de sœur appelée Jeanne. Le tombeau dont nous parlons est donc celui de Jeanne de Bailleul, fille et non pas femme de Jean de Bailleul, roi d'Écosse. Il est vrai qu'elle avait épousé un de ses parents, nommé aussi Jean de Bailleul, et issu d'une branche collatérale de la sienne ; mais, si l'on en excepte cette circonstance, ce dernier seigneur n'avait rien de commun avec le premier. Enfin, le père de cette dame n'était pas Édouard Ier, roi d'Angleterre, mais bien Édouard de Bailleul, roi d'Écosse (2). »

Pour nous, sans nous aventurer dans ces recherches difficiles, nous dirons avec M. Léon de Duranville : « Soit que la noble défunte repose à côté de son père, ou à côté de son époux, toujours est-il qu'elle était sœur d'un roi Édouard ; l'inscription le dit positivement. Si cette

(1) Copiée en 18 par M. Mathon, à la demande duquel M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder les 60 fr. dont nous avons parlé plus haut.

(2) *Arrondissement de Neufchâtel*, page 45.

pierre tumulaire ne recouvre pas la dépouille mortelle du rival de Bruce, elle se rattache toujours à son histoire (1). »

Ces nobles seigneurs habitaient sans doute à cette époque l'antique château de Bailleul, dont rien ne rappelle l'existence, sauf la trace des étangs, remplis aujourd'hui de joncs et de glaïeuls. Le château actuel n'offre rien de remarquable.

C'est à Bailleul que naquit, en 1768, Thomas Labelle, dont le nom figure dans le *Martyrologe du clergé français pendant la révolution*. Simple diacre, il ne fit point le serment et fut arrêté en 1793, pour être conduit dans les prisons de Rouen. Envoyé à Rochefort et déporté au-delà des mers, il mourut le 27 août 1794, à l'âge de 26 ans, et fut enterré dans l'île Madame.

Dans un petit vallon voisin de Bailleul, est l'ancienne paroisse de Neuville, dont la cure était à la présentation de l'abbaye d'Eu. Nous avons cru reconnaître à l'église des caractères des XII[e] et XVI[e] siècles. Auprès de l'autel dédié à saint Roch, se trouve une pierre tumulaire sur laquelle on lit l'inscription suivante : *Cy dessous gist le corps de Nicolas Minnedorge....... dernier iour....... 67 priez Dieu pour son âme et d'honneste dame Jeane Demars sa fame laquelle décéda le*

La fin de l'inscription n'ayant pas été gravée, et la pierre offrant une femme voilée, les mains jointes, nous sommes porté à croire que ce monument funéraire est l'œuvre de *Jeane Demars*, qui l'aura fait placer de son vivant. Nous retrouverons semblable chose à Osmoy et à Puisenval.

(2) *Revue de Rouen*, année 1849, page 619.

En quittant le cimetière de Neuville, nous nous sommes arrêté auprès d'une croix de bois élevée à la mémoire de François Verdier et de Marie-Anne Desmarest, sa femme, assassinés dans la nuit du 28 au 29 novembre 1845. L'épitaphe rappelle que Marchand et Anceaume furent les principaux auteurs de ce crime.

Population, 593. — *M. Letellier,* maire. — *M. Mortier,* adjoint. — *M. Auvray,* curé. — *M. Lenable,* instituteur.

BAILLOLET.

BAILLOLET est un diminutif de Bailleul et doit avoir la même signification : on trouve quelquefois *Baiolet*, par abus. Le chapitre de l'église de Rouen conférait la cure de plein droit (1). En 1738, cette commune était encore une paroisse du doyenné de Foucarmont (2), dont elle faisait partie dès 1248 ; en 1267, Eude Rigaud ordonna vingt-neuf diacres, parmi lesquels se trouvait *Jean de Ballolet* (3). Voilà tout ce que nous savons sur cette commune.

L'église n'offre rien d'intéressant ; elle a été augmentée d'une chapelle latérale, au XVI[e] siècle.

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 310.

(2) *Histoire de la ville de Rouen*, par Farin, tome II, 3[e] partie, p. 96.

(3) *Regestrum Visitationum*, pages 19 et 729.

Au hameau de Duranville, se trouve un ancien manoir, connu sous le nom de *Dieu-Grâce*, qui, avant 1789, jouissait de certains priviléges, tels que droit de vérat et de taureau; droit de colombier; droit de pêche; droit de chasse *à la patte plue*, dans les bois de l'archevêque de Rouen; droit de moudre, *en arrivant*, au moulin de Clais, et de *faire retirer le grain de la trémie*, pour engrener celui du manoir; et autres franchises et libertés.

Ayant peu de chose à dire sur ce pays, nous allons rapporter une histoire de revenants qui nous a été racontée par M. Caron, maire de Baillolet, qui la tenait du sieur Sélecque, l'un des acteurs de la scène, mort en 1816.

C'était en 1789 : le nommé Langlois, jardinier du manoir de *Dieu-Grâce*, s'était couché, comme à l'ordinaire, dans une chambre qu'il occupait au logis. Mais, vers minuit, il entendit un tapage si épouvantable dans tous les appartements, qu'il s'enfonça la tête dans son lit, dans la crainte de voir le diable en personne venir le tirer par les oreilles. A l'approche du jour, le bruit cessa, et Langlois n'eut rien de plus pressé que d'aller trouver le fermier du château, Jean-Baptiste Sélecque, pour lui faire part de sa frayeur :

— Oh! si vous aviez entendu le vacarme que faisaient ces sataniques revenants; c'était à vous faire tourner le sang en eau.

— Vous vous faites illusion, Langlois; c'est un mauvais rêve que vous avez fait.

— Je n'ai point rêvé, maître Jean; et si je croyais encore entendre pareil carillon, je vous dirais de venir

coucher dans ma chambre, vous verriez si je m'effraie de rien.

— C'est égal : il n'y a pas loin, j'irai vous rejoindre ce soir.

A la fin du jour, nos deux hommes établissent leur lit dans la cuisine du manoir, ferment la porte et mettent un petit morceau de bois sur le loquet, pour défendre l'entrée du lieu de leur repos. Précaution inutile! A peine l'horloge a-t-elle frappé le dernier coup de minuit, qu'un bruit sourd se fait entendre dans le grenier; bientôt le vacarme gagne l'escalier, la porte de la cuisine, ébranlée avec force, s'ouvre avec fracas; les chaises s'entre-choquent, la table est renversée, les battants du buffet s'ouvrent et se ferment avec force; puis, tout-à-coup, le bruit cesse et les deux gardiens, plus morts que vifs, se hasardent à ôter la couverture qu'ils avaient avancée sur leur visage. Mais, au même instant, Langlois et Sélecque poussent un cri déchirant; ils viennent de ressentir l'haleine du lutin, qui leur a soufflé trois fois sur la figure! Ils s'enfoncent de nouveau dans le lit et attendent avec impatience que le jour vienne éclairer le désordre qu'ils s'attendent à voir autour d'eux..... Rien n'était dérangé!

Bientôt on ne parla plus dans le village que du lutin qui avait élu domicile à *Dieu-Grâce,* et l'on eut recours à un berger, nommé Lecas, qui s'engagea à faire déloger le revenant.

Lecas se rendit donc un soir, muni de sa vielle, au manoir de Duranville, et s'attabla avec le jardinier, en attendant l'heure du sabbat. Après avoir alternativement vidé plusieurs pots de cidre, joué quelques airs de vielle

et défié le lutin de se produire; deux heures du matin arrivèrent et le berger se retira, en disant que le vacarme ne se renouvellerait plus.

En effet, le diable ne se présenta plus à *Dieu-Grâce*; mais le berger Lecas vint trouver Langlois le lendemain: il lui dit qu'à peine sorti du manoir, il avait mis sa vielle derrière son dos, mais qu'aussitôt un petit animal blanc, de la grosseur d'un chien, était venu à sa rencontre, et que ce n'était qu'avec beaucoup de peine qu'il avait regagné sa cabane, le petit animal blanc lui *fauchant toujours les jambes*.

Que conclure de là? Pour nous, la conclusion est fort simple: les scènes de *Dieu-Grâce* étaient l'œuvre de Lecas, dont Langlois était la dupe ou le compère.

Population, 354. — *M. Caron*, maire. — *M. Dumbuchel*, adjoint. — *M. Roger*, curé. — *M. Davoust*, instituteur.

coucher dans ma chambre, vous verriez si je m'effraie de rien.

— C'est égal : il n'y a pas loin, j'irai vous rejoindre ce soir.

A la fin du jour, nos deux hommes établissent leur lit dans la cuisine du manoir, ferment la porte et mettent un petit morceau de bois sur le loquet, pour défendre l'entrée du lieu de leur repos. Précaution inutile! A peine l'horloge a-t-elle frappé le dernier coup de minuit, qu'un bruit sourd se fait entendre dans le grenier; bientôt le vacarme gagne l'escalier, la porte de la cuisine, ébranlée avec force, s'ouvre avec fracas; les chaises s'entre-choquent, la table est renversée, les battants du buffet s'ouvrent et se ferment avec force; puis, tout-à-coup, le bruit cesse et les deux gardiens, plus morts que vifs, se hasardent à ôter la couverture qu'ils avaient avancée sur leur visage. Mais, au même instant, Langlois et Sélecque poussent un cri déchirant; ils viennent de ressentir l'haleine du lutin, qui leur a soufflé trois fois sur la figure! Ils s'enfoncent de nouveau dans le lit et attendent avec impatience que le jour vienne éclairer le désordre qu'ils s'attendent à voir autour d'eux..... Rien n'était dérangé!

Bientôt on ne parla plus dans le village que du lutin qui avait élu domicile à *Dieu-Grâce*, et l'on eut recours à un berger, nommé Lecas, qui s'engagea à faire déloger le revenant.

Lecas se rendit donc un soir, muni de sa vielle, au manoir de Duranville, et s'attabla avec le jardinier, en attendant l'heure du sabbat. Après avoir alternativement vidé plusieurs pots de cidre, joué quelques airs de vielle

et défié le lutin de se produire, deux heures du matin arrivèrent et le berger se retira, en disant que le vacarme ne se renouvellerait plus.

En effet, le diable ne se présenta plus à *Dieu-Grâce*; mais le berger Lecas vint trouver Langlois le lendemain: il lui dit qu'à peine sorti du manoir, il avait mis sa vielle derrière son dos, mais qu'aussitôt un petit animal blanc, de la grosseur d'un chien, était venu à sa rencontre, et que ce n'était qu'avec beaucoup de peine qu'il avait regagné sa cabane, le petit animal blanc lui *fauchant toujours les jambes*.

Que conclure de là? Pour nous, la conclusion est fort simple : les scènes de *Dieu-Grâce* étaient l'œuvre de Lecas, dont Langlois était la dupe ou le compère.

Population, 354. — *M. Caron*, maire. — *M. Dumouchel*, adjoint. — *M. Roger*, curé. — *M. Davoust*, instituteur.

coucher dans ma chambre, vous verriez si je m'effraie de rien.

— C'est égal : il n'y a pas loin, j'irai vous rejoindre ce soir.

A la fin du jour, nos deux hommes établissent leur lit dans la cuisine du manoir, ferment la porte et mettent un petit morceau de bois sur le loquet, pour défendre l'entrée du lieu de leur repos. Précaution inutile! A peine l'horloge a-t-elle frappé le dernier coup de minuit, qu'un bruit sourd se fait entendre dans le grenier; bientôt le vacarme gagne l'escalier, la porte de la cuisine, ébranlée avec force, s'ouvre avec fracas; les chaises s'entre-choquent, la table est renversée, les battants du buffet s'ouvrent et se ferment avec force; puis, tout-à-coup, le bruit cesse, et les deux gardiens, plus morts que vifs, se hasardent à ôter la couverture qu'ils avaient avancée sur leur visage. Mais, au même instant, Langlois et Sélecque poussent un cri déchirant; ils viennent de ressentir l'haleine du lutin, qui leur a soufflé trois fois sur la figure! Ils s'enfoncent de nouveau dans le lit et attendent avec impatience que le jour vienne éclairer le désordre qu'ils s'attendent à voir autour d'eux..... Rien n'était dérangé!

Bientôt on ne parla plus dans le village que du lutin qui avait élu domicile à *Dieu-Grâce*, et l'on eut recours à un berger, nommé Lecas, qui s'engagea à faire déloger le revenant.

Lecas se rendit donc un soir, muni de sa vielle, au manoir de Duranville, et s'attabla avec le jardinier, en attendant l'heure du sabbat. Après avoir alternativement vidé plusieurs pots de cidre, joué quelques airs de vielle

et défié le lutin de se produire, deux heures du matin arrivèrent et le berger se retira, en disant que le vacarme ne se renouvellerait plus.

En effet, le diable ne se présenta plus à *Dieu-Grâce*; mais le berger Lecas vint trouver Langlois le lendemain: il lui dit qu'à peine sorti du manoir, il avait mis sa vielle derrière son dos, mais qu'aussitôt un petit animal blanc, de la grosseur d'un chien, était venu à sa rencontre, et que ce n'était qu'avec beaucoup de peine qu'il avait regagné sa cabane, le petit animal blanc lui *fauchant toujours les jambes*.

Que conclure de là? Pour nous, la conclusion est fort simple : les scènes de *Dieu-Grâce* étaient l'œuvre de Lecas, dont Langlois était la dupe ou le compère.

Population, 334. — *M. Caron*, maire. — *M. Dumouchel*, adjoint. — *M. Roger*, curé. — *M. Daveust*, instituteur.

BOSCGEFFROY.

Un peu avant de descendre à Foucarmont, en suivant la route de Londinières à Aumale, vous traversez une petite commune; c'est Boscgeffroy, chef-lieu de perception. C'était autrefois une baronie qui avait pour titulaire, en 1658, Mre Pierre de Masquerel (1). Nous pensons que cette baronie appartenait, au milieu du XIe siècle, à Gerold de l'Aumône, dont le nom figure au bas d'un acte de donations faites au monastère de la Sainte-Trinité-du-Mont de Rouen (2).

L'abbaye d'Eu présentait à la cure, qui était régulière.

Cette paroisse existait dès le XIIIe siècle; car nous voyons l'archevêque de Rouen réunir les prêtres du

(1) *Déclaration par le menu du comté d'Eu*, page 44.

(2) *Cartularium*, page 566.

doyenné de Foucarmont, le 21 janvier 1258, dans l'église Sainte-Marie, sous le camp de Mortemer, et reprocher au curé de Boscgeffroy, *de Bosco Gaufridi*, d'avoir mangé avec le curé de Saint-Riquier, malgré la défense de l'archidiacre (1).

L'église de Boscgeffroy est de la fin du xve siècle : les nefs latérales sont très-basses ; les autels, en bois de chêne, sont parfaitement en rapport avec le style de l'édifice ; l'archivolte de l'entrée du chœur est un bon travail de la renaissance, qui malheureusement a été mutilé ; le chœur est voûté ; l'abside offre cinq fenêtres partagées par un meneau surmonté de compartiments flamboyants ; entre chaque fenêtre se trouve un cordon porté sur une tête d'ange, qui sert de console ; la réunion de ces cordons forme un faisceau qui se perd à la clé de voûte ; chaque ange porte un des instruments de la passion de J.-C. ; puis, la fenêtre du chevet a été enrichie, en 1845, d'une verrière, excellent travail de M. Bernard, où sont représentés saint Sixte, pape et martyr, et saint Laurent, diacre. Le premier est représenté en chappe, la tiare en tête, et tenant une palme dans ses mains enchaînées ; le second est revêtu d'une dalmatique, avec une palme dans une main, et un ciboire dans l'autre. L'artiste a voulu sans doute faire allusion à la captivité de Sixte II et à l'ordre qu'il donna à son archidiacre Laurent de distribuer aux pauvres les trésors de l'Église, avant qu'il devînt lui-même victime de la persécution de l'empereur Valérien (2).

(1) *Regestrum Visitationum*, page 331.

(2) *Fleurs des Vies des Saints*, tome II, page 167.

Nous concluons de là que les habitants de Boscgeffroy vénèrent, comme patron, saint Laurent, dont la fête se célèbre le 10 août ; tandis que Duplessis indique saint Laurent, archevêque de Dublin, honoré le 14 novembre (1).

Quand nous avons visité l'église de Boscgeffroy, le deuil régnait dans la paroisse, qui pleurait la mort de son pasteur bien aimé. M. l'abbé Dumont venait de rendre sa belle âme à Dieu ! Doué d'une affabilité fraternelle, savant modeste, poussant la charité jusqu'au dévoûment, indulgent pour tous,..... toutes ces belles qualités, que lui seul semblait ignorer, avaient attiré l'amour et l'estime au jeune prêtre parti dans un monde meilleur. Pour nous, nous avons senti des larmes rouler dans nos yeux, en nous arrêtant auprès de la terre, nouvellement remuée, qui cachait les restes de celui qui fut notre ami d'enfance : nous n'avons pu nous défendre d'une pénible émotion à la vue du presbytère fermé sur ces habits de prêtre qui ne devaient plus servir ; sur ces livres restés ouverts pour une lecture qui ne serait pas terminée ; sur ces aumônes qu'une main glacée ne pourrait plus distribuer..... Pieux prêtre, vous êtes au ciel : priez pour nous ! Votre journée est finie ; il était encore matin..... Priez pour nous qui sommes condamnés à porter le poids de la chaleur et du jour !

Voici l'épitaphe gravée sur la pierre qui recouvre la dépouille mortelle de l'abbé Dumont :

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 357.

A LA MÉMOIRE
DE NICOLAS-JUSTE DUMONT, PRÊTRE, DÉCÉDÉ A BOSCGEFFROY,
LE 12 MAI 1849, DANS SA 35e ANNÉE.

C'est encore une fleur qui tombe
De l'arbre, avant l'heure du soir.....
Trop hâtive, la mort a creusé cette tombe
Où sont ensevelis tant d'amour, tant d'espoir !
Bon prêtre, tendre ami, modeste autant que sage,
Il avait les vertus qui font aimer, chérir.
Dieu l'a repris au milieu du voyage
Trop tard pour qu'on l'oublie, et trop tôt pour mourir !

DE PROFUNDIS.

Population, 426. — *M. Tételin*, maire. — *M. Conseil*, adjoint. — *M. Polet*, curé. — *M. Ducrocq*, instituteur.

BURES.

Bures fut autrefois fort important, tout porte à le croire; les anciennes maisons, l'église, les mémoires, l'usage de le faire figurer en gros caractères sur les cartes géographiques, tout semble attester cette ancienne importance que, du reste, nous reconnaîtrons aisément dans la suite de cet article. Avant d'entrer dans des détails sérieux, qu'on nous permette de rapporter une petite anecdote sur l'application moderne du titre de *bourg* attaché à Bures; la singularité du fait mérite bien une mention particulière.

En 1825 ou 1826, un habitant de Bures engraissait un porc; or, comme le pauvre animal était en butte aux attaques de nombreuses vermines, savez-vous à quel moyen on eut recours? On fit sortir le pourceau de l'é-

table, et l'on mit le feu à la litière. Le moyen était prompt, mais on ne saurait dire qu'il fut prudent. En effet, au bout de quelques instants, il n'y avait plus de vermines, mais aussi il n'y avait plus d'étable; tout était brûlé, et l'on mettait tout en œuvre pour préserver le village d'un incendie général.

C'est à la suite de cet événement que, sur la demande de plusieurs habitants de Bures, fut rendue une ordonnance royale qui defendit de couvrir en chaume les maisons et autres bâtiments de la rue du *Bourg-de-Bures*.

Une idée à peu près semblable amena l'incendie de la ville de Bolbec, le 14 juillet 1765. Pendant que les catholiques étaient reunis, le dimanche, à l'église, un protestant tuait un porc et s'enfermait pour le brûler; le feu prit à la maison du boucher, et, en moins de deux heures, neuf cents maisons furent consumées et trois mille personnes plongées dans la plus affreuse misère (1).

Le petit bourg de Bures est le chef-lieu de perception des communes de Mesnières, Fresles et Saint-Vallery. Au moment de l'érection des justices de paix, Bures fut érigé en chef-lieu de canton; mais les habitants de Londinières réclamèrent, et, aidés de l'appui de M. Doublet, ils obtinrent une sentence favorable au bout de deux mois.

Nous sommes loin déjà du temps où il fallait une troupe de cavaliers pour prendre *le gros bourg de Bures;* aujourd'hui, nous ne trouvons plus qu'un village ordinaire, charmant du reste, arrosé par la Béthune, traversé

(1) *Ville de Bolbec*, par M. Guilmeth, page 21.

par une belle et large rue, et couronné, si je puis m'exprimer ainsi, par une maison d'école bâtie en 1839, et qui a coûté 6,000 fr. Le hasard a voulu que cette maison d'école se trouvât placée derrière un calvaire, ce qui, certes, est un heureux hasard. Du haut de sa croix, le Christ semble veiller à la garde des habitants du pays; et, en même temps, on croit encore entendre sortir de sa bouche ces douces paroles : *Laissez les petits enfants venir à moi!* Oh! oui, habitants de Bures, laissez vos enfants venir à l'école de l'Homme-Dieu; envoyez-les recevoir une bonne éducation : c'est le bien le plus solide que vous puissiez leur léguer.

La base, en grès, de ce calvaire porte l'inscription suivante : *L'an M Vcc XLVII* (1547) *fust réparée ceste* ✝. M : R : P : T.

La grande rue de Bures n'était, il y a cinquante ans, qu'une cavée, sur les bords de laquelle étaient plantés des arbres qui cachaient le devant des maisons. Cette cavée était si profonde, surtout au-dessus de l'église, qu'un chariot chargé de foin atteignait à peine le haut des bords du chemin. C'est Adrien Carrel, mort en 1822, qui a donné l'idée de remplir cette espèce de ravin, et qui a commencé le travail, auquel il s'est livré avec une louable persévérance. D'après un arrêt du parlement de Rouen (17 août 1752), il y avait déjà eu ordre du procureur du roi d'Arques d'arracher et vendre, au profit de l'église, les arbres de la rue de Bures *qui nuisoient au charroi* (1).

(1) *Archives de la Fabrique.*

Nous avons entendu dire à plusieurs personnes de Bures que la principale rue du bourg était autrefois la rue dite *de rue en rue*, qui conduisait au manoir des ducs de Normandie. Nous ne partageons point ce sentiment, par la raison que la *Grande-Rue* actuelle était déjà désignée sous ce nom en 1413, au moment où fut fieffé *un lieu assis au bourgage de Bures, qui jouctoit d'un boult à la grant rue, et d'un boult à la rue de dessoubs le moustier* (1).

Bures et Burettes formaient autrefois deux cures qui, plus tard, furent réduites en une seule, partagée en deux portions; ce partage exista jusqu'à la fin du siècle dernier, et les deux curés étaient obligés d'aller alternativement dire la messe à Burettes, dont l'église fut convertie en salpétrière et vendue, en 1815, seize cents francs, pour être démolie.

Comme nous le verrons plus bas, Bures avait anciennement un manoir royal où les ducs de Normandie entretenaient plusieurs chapelains qu'on appelait alors *prébendez*. En 1150, Geoffroi Plantagenêt donna ces *prébendes* à l'abbaye du Bec, en faveur des religieux de Bonne-Nouvelle de Rouen; mais plus tard le patronage de la cure passa, on ne sait trop de quelle manière, à l'abbaye de Fécamp, qui présentait aux deux portions, en vertu du droit que lui conférait la baronie de *Jardin-sur-Dieppe*, située en la paroisse de Saint-Aubin-sur-Scie (2).

Disons un mot, en passant, sur l'origine des *prébendes*.

Diverses causes ayant amené des désordres parmi les

(1) Renseignements procurés par M. Havet, de Neufchâtel.

(2) *Description de la Haute-Normandie*, tome 4, pages 296 et 377.

ecclésiastiques qui desservaient les cathédrales et les collégiales, on travailla, sous Charlemagne et sous Louis-le-Débonnaire, à engager ceux qui composaient le clergé de ces églises à vivre en communauté ; mais, sur la fin du XIe siècle, la ferveur des chanoines se ralentit : ils quittèrent la vie commune et commencèrent à posséder en particulier une portion du bien dont ils jouissaient auparavant en commun. Ce partage ne se fit pas partout de la même manière. Quelques chapitres, après avoir fait une masse de tous leurs revenus, en affectèrent une partie à l'entretien des églises et des autres bâtiments, et partagèrent le reste également entre eux. D'autres partagèrent le fonds et en attachèrent une portion à chaque *prébende*. Les *prébendés* avaient ordinairement à remplir certaines fonctions, qui le plus souvent consistaient à enseigner aux enfants la religion et les sciences. Ces sortes de bénéfices furent les premières *prébendes* et l'origine des premiers séminaires (1).

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, Bures eut deux réunions, aujourd'hui détachées de cette cure : le *Mesnil-aux-Moines* et *Follemprise*. D'après M. A. Guilmeth, ce nom vient de Folle-Entreprise (2).

La chapelle du Mesnil fut fondée, en 1560, par Jean du Busc, curé de Quillebeuf; le chapelain était tenu d'assister au service divin, à Bures, le jour de la Dédicace, et l'abbaye de Fécamp lui faisait quelque revenu (3). Cette place de chapelain devait être peu avantageuse; en 1711,

(1) *Loix ecclésiastiques de France*, tome I, page 209.

(2) *Arrondissement de Dieppe*, page 273.

(3) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 377.

nous voyons l'abbé Jolye vendre à la fabrique de Mesnières une rente de 8 *liv.* pour un capital de 112 *liv.* (1).

Il reste encore à cette petite église deux restes d'anciens vitraux; le moins mutilé représente les trois personnes de la Sainte-Trinité et, au-dessous, J.-C. crucifié; un ange reçoit dans une coupe le sang qui coule de la plaie du côté du Sauveur, et deux autres anges recueillent également le précieux sang qui tombe des mains.

En faisant le tour de l'église, on remarque, à l'extérieur, deux pierres tumulaires dans le mur de l'édifice; l'une est celle de Victor Lefebure, conducteur du pont de bateaux de Rouen, décédé le 30 novembre 1823, à l'âge de 21 ans; l'autre est ainsi conçue : *Cy-git le F. Mathias de St-Thomas-d'Aquin, carme déchaussé de Dieppe, mort à Folemprise, d'apoplexie, le 2 février* 1772. R. I. P.

Chaque année, on vient en pèlerinage à l'église du Mesnil, le jour de saint Onuphre, pour les enfants *noués*, c'est-à-dire qui commencent à marcher tard.

Le hameau de Follemprise avait une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge, sous le vocable de *Notre-Dame-de-Pitié*. Cette chapelle avait été fondée, en 1538, par Jean Toussains, docteur en théologie, dont la famille réside encore dans le pays, en l'honneur de l'*annonciation de la Sainte-Vierge* (2). La nomination du chapelain était à la présentation du second monastère des religieuses de la Visitation de Rouen, dont plusieurs habitaient une maison contiguë à la chapelle; cette habitation porte le millésime

(1) *Archives de la fabrique de Mesnières.*

(2) *Description de la Haute-Normandie,* tome I, page 377.

de 1632, tandis que la chapelle doit être du commencement du XVIe siècle.

La fin de l'institut de ces saintes filles fut de visiter les malades et principalement les pauvres, de les assister, de les consoler et de les aider de tout leur pouvoir, *tant pour le corps que pour l'esprit;* et c'est pour cette raison que saint François-de-Sales, leur sage fondateur, leur donna le nom de *la Visitation* (1).

L'ancienne chapelle de Follemprise sert aujourd'hui de grange et fait partie d'une habitation du XVIe siècle, où se trouve une galerie couverte s'avançant sur le rez-de-chaussée ; les pignons sont taillés en gradins ; le linteau des cheminées est en bois sculpté grossièrement, et représente des chasses ; ce sont des loups, un cerf portant une croix sur la tête, un lièvre, des arbres, un piqueur menant deux chiens en laisse et sonnant de la trompe, une biche, des fleurs de lis, des oiseaux, etc.

Maintenant revenons à Bures et décrivons l'église ; c'est une des plus grandes et des plus remarquables de la contrée.

Le portail est de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe ; les colonnettes formant l'entrée sont ornées de chapitaux à feuilles de vigne, de chêne, etc.

Sur la muraille de droite, on remarque, au-dessus d'un cordon bien saillant, et à quatre mètres du sol, deux petites fenêtres à plein cintre ; l'une de ces fenêtres est bouchée aux trois quarts, l'autre l'est entièrement, et ne peut s'apercevoir que du dehors. On voit encore, de

(1) *Histoire de la ville de Rouen*, par Farin, 6e partie, page 154.

ce côté, deux restes de colonnes à demi-dégagées, ce qui se rencontre souvent au XIe siècle. Le cordon dont nous venons de parler a été coupé à trois places, où l'on a percé trois fenêtres à nervures prismatiques, ce qui pourrait faire remonter ce travail au XVe siècle, ou même au XVIe.

A gauche, on voit deux grandes arcades bouchées, à plein cintre, et séparées par une colonne sur le chapiteau de laquelle on distingue encore une tête humaine; de ce côté, deux fenêtres seulement, dont l'une, à deux meneaux, annonce le XVIe siècle. Un vieillard nous a assuré avoir entendu dire aux anciens du pays que les deux arcades dont nous parlons étaient les restes d'une chapelle des ducs de Normandie. Cette tradition pourrait être vraie. On a trouvé, à la place occupée par cette ancienne chapelle, deux pièces d'argent ayant la forme d'un carré long, et *semées* d'abeilles. Nous ne savons quelle origine assigner à ces pièces. Il est vrai que les abeilles furent adoptées par Childéric Ier; mais, sans remonter au Ve siècle, dont les monnaies et médailles ne nous offrent aucune analogie avec celles qui nous occupent, peut-être faut-il se reporter seulement à Louis XII qui, le premier après Childéric, produisit ouvertement les abeilles comme symbole : *post Childericum I regem, symbolicas apes primus palàm usurpavit* LUDOVICUS XII *rex Francorum* (1).

A l'entrée du chœur, se trouvent les quatre piliers qui supportent le clocher, dont la flèche, de forme octogone

(1) *Anastasis Childerici I.* autore J.-J. CHIFLETIO, pages 171 et 338. *Antverpiæ*, M. DC. LV.

de 1632, tandis que la chapelle doit être du commencement du XVIe siècle.

La fin de l'institut de ces saintes filles fut de visiter les malades et principalement les pauvres, de les assister, de les consoler et de les aider de tout leur pouvoir, *tant pour le corps que pour l'esprit;* et c'est pour cette raison que saint François-de-Sales, leur sage fondateur, leur donna le nom de *la Visitation* (1).

L'ancienne chapelle de Follemprise sert aujourd'hui de grange et fait partie d'une habitation du XVIe siècle, où se trouve une galerie couverte s'avançant sur le rez-de-chaussée ; les pignons sont taillés en gradins ; le linteau des cheminées est en bois sculpté grossièrement, et représente des chasses ; ce sont des loups, un cerf portant une croix sur la tête, un lièvre, des arbres, un piqueur menant deux chiens en laisse et sonnant de la trompe, une biche, des fleurs de lis, des oiseaux, etc.

Maintenant revenons à Bures et décrivons l'église ; c'est une des plus grandes et des plus remarquables de la contrée.

Le portail est de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe ; les colonnettes formant l'entrée sont ornées de chapitaux à feuilles de vigne, de chêne, etc.

Sur la muraille de droite, on remarque, au-dessus d'un cordon bien saillant, et à quatre mètres du sol, deux petites fenêtres à plein cintre ; l'une de ces fenêtres est bouchée aux trois quarts, l'autre l'est entièrement, et ne peut s'apercevoir que du dehors. On voit encore, de

(1) *Histoire de la ville de Rouen*, par Farin, 6e partie, page 154.

ce côté, deux restes de colonnes à demi-dégagées, ce qui se rencontre souvent au XIe siècle. Le cordon dont nous venons de parler a été coupé à trois places, où l'on a percé trois fenêtres à nervures prismatiques, ce qui pourrait faire remonter ce travail au XVe siècle, ou même au XVIe.

A gauche, on voit deux grandes arcades bouchées, à plein cintre, et séparées par une colonne sur le chapiteau de laquelle on distingue encore une tête humaine; de ce côté, deux fenêtres seulement, dont l'une, à deux meneaux, annonce le XVIe siècle. Un vieillard nous a assuré avoir entendu dire aux anciens du pays que les deux arcades dont nous parlons étaient les restes d'une chapelle des ducs de Normandie. Cette tradition pourrait être vraie. On a trouvé, à la place occupée par cette ancienne chapelle, deux pièces d'argent ayant la forme d'un carré long, et *semées* d'abeilles. Nous ne savons quelle origine assigner à ces pièces. Il est vrai que les abeilles furent adoptées par Childéric Ier; mais, sans remonter au Ve siècle, dont les monnaies et médailles ne nous offrent aucune analogie avec celles qui nous occupent, peut-être faut-il se reporter seulement à Louis XII qui, le premier après Childéric, produisit ouvertement les abeilles comme symbole : *post Childericum I regem, symbolicas apes primus palàm usurpavit* LUDOVICUS XII *rex Francorum* (1).

A l'entrée du chœur, se trouvent les quatre piliers qui supportent le clocher, dont la flèche, de forme octogone

(1) *Anastasis Childerici I.* autore J.-J. CHIFLETIO, pages 171 et 338. *Antverpiæ*, M. DC. LV.

et torse, s'élève à peu près à 60 mètres du sol; ces quatre piliers sont tapissés de petites colonnes presqu'entièrement détachées, dont les chapiteaux sont à crochet simple ou terminé par une grappe de raisin entre deux feuilles; on y voit aussi plusieurs rameaux de vigne : c'est un beau XIIe siècle. A l'extérieur, le corps carré du clocher est intéressant au nord et à l'est, mais les côtés de l'ouest et du sud ont été refaits en 1783, sur un devis estimatif de 4,534 liv. 19 s. (1). Ce travail, en briques et cailloux, n'offre rien de précieux sous le rapport de l'art.

Dans la nuit du 18 au 19 mars 1846, par un temps de neige, le tonnerre tomba sur la flèche et occasionna une réparation de 200 fr.

Avant 1793, l'intérieur du clocher de Bures était animé par les joyeux carillons de quatre belles cloches données par Henri IV, à la faveur de Gabrielle d'Estrées. Aujourd'hui, une seule de ces cloches reste : c'est celle qui fut refondue et bénite en 1791 ; son poids est de 3,710 liv., et l'on a payé, pour la refonte, 750 liv. (2). N'oublions pas, pourtant, une toute petite cloche, pesant 237 liv., sur l'inscription de laquelle se trouvent ces mots : « *Je » suis fille d'une mère qui commença d'exister en* 1507, *» sur l'inscription de laquelle on n'a pu découvrir que » l'année ci-dessus, et les mots : Andrieu et Bourgoise.* » Voici ce qui nous paraît avoir donné lieu à cette inscription : Les quatre belles cloches de Bures avaient été prises, par Henri IV, à Hesdin, et elles portaient 1507

(1) *Archives de la Fabrique.*
(2) *Ibidem.*

pour époque de l'année où elles avaient été fondues. D'un autre côté, lorsque la grosse cloche fut refondue, il resta quelques livres de métal, employées à la petite cloche : de là probablement ici les mots de *fille* et de *mère*.

On rapporte qu'un jour, le curé de Bures se glorifiant des belles cloches de son église, dans une réunion de prêtres : —*Eh bien! vous avez le son, et moi j'ai la farine*, repartit l'abbé Delaunay, curé d'Osmoy, dont la dîme était plus importante que celle de Bures. En publiant ailleurs un article incomplet sur la commune qui nous occupe (1), nous avions attribué cette repartie au curé de Maintru ; mais un vieillard d'Osmoy nous a mieux renseigné. Il paraît que l'abbé Delaunay, dont il est ici question, avait la voix si forte qu'on l'entendait de Bures entonner le *Veni Creator*, en sortant de l'église d'Osmoy, à la procession des Rogations ; c'est au moins ce qui nous a été dit.

Rentrons dans l'église de Bures.

Le côté droit du transept n'offre rien de remarquable : c'est une construction du XIIe siècle, rétablie par suite d'un éboulement. Cet éboulement est postérieur à 1659, car nous voyons figurer, dans le compte du trésorier, 15 *sols* pour raccommoder la voûte de cette chapelle, 4 *sols* pour du bois pour faire l'établi, et 7 *livres* 10 *sols* au maçon et à un homme pour le servir, *durant six jours* (2). N'ayant point vu figurer, plus tard, l'éboulement et la restauration de cette chapelle, nous concluons

(1) *Revue de Rouen*, année 1844, page 235.

(2) *Archives de la Fabrique.*

que cet accident aurait eu lieu de 1671 à 1680, laps de neuf années qui a été déchiré du registre des trésoriers.

Cette chapelle est dédiée à saint Paterne, dans lequel les habitants de Bures ont une confiance spéciale. Chaque année, le mardi de la Pentecôte, on part à quatre heures du matin pour aller en pélerinage à Orival-sous-Bellencombre. Dès que le son de la cloche a annoncé le départ, la multitude se rend à l'église pour chanter le *Veni Creator*, et suit le clergé, qui récite les psaumes de la pénitence.

Pendant le trajet, on rencontre, sur son passage, les habitants de chaque hameau, qui attendent la procession pour l'accompagner. Dans la plaine, les simples chants de l'alouette se mêlent à la récitation des psaumes, et l'on voit l'innocent oiseau s'élever vers le ciel, comme pour y faire monter la prière des pélerins..... Puis, tout-coup, on entre dans une antique forêt. Oh! comme l'âme est saisie d'un pieux recueillement à l'ombre de ces vieux arbres! Semblable au lis dont le parfum devient plus agréable lorsqu'il est transplanté sur le bord des eaux, le cœur de l'homme s'épanouit au milieu de ces chênes séculaires, et laisse exhaler, dans ses chants répétés par les échos, les sentiments d'amour dont il est pénétré.

Après trois heures de marche, on arrive à Orival, où l'on célèbre la messe, et la procession se remet en route pour Bures, en chantant les Litanies des Saints; puis, tout-à-coup, en sortant d'Orival, tout le monde se retourne vers la chapelle, et le maître-chantre entonne l'invocation suivante : *Sancte Paterne, quæsumus almum facere regem, jure memento salvet ut omnes nos jubilantes.*

Alors on s'incline vers le vallon, pour donner le salut d'adieu, et la foule reprend sa marche en chantant, avec le plus grand enthousiasme, cette reprise, qui se répète après chaque invocation des Litanies : *Kyrie eleison, qui, pretioso sanguine tuo, nos redemisti de maledicto fauce draconis*. De retour à Bures, on donne la bénédiction du Saint-Sacrement pour terminer le pèlerinage.

On porte, à cette procession, l'énorme cierge qui se trouve auprès de la statue de saint Paterne, dans l'église de Bures. Ce cierge se renouvelle chaque année ; la seule différence, c'est qu'autrefois on ne faisait, en quelque sorte, que de le regreffer. Ainsi, nous trouvons, dans le compte du trésorier de 1648, une somme de 4 *liv.* 3 *s.* pour le cierge de saint Paix (pour saint Paër ou saint Paterne), et 6 *s.* à Ballan, pour *le portage d'iceluı*. En 1611, nous ne trouvons dans les comptes qu'une somme de 20 *sols* pour ce cierge, tandis qu'on y voit figurer celle de 17 *sols pour port d'iceluı* (1) ; ce qui nous porte à croire qu'à cette époque le cierge aurait bien pu peser 100 *livres*, comme le dit la tradition du pays ; la somme de 20 *sols* ne figurant là que pour le *raccommodage*.

Voici l'origine assignée à la procession de saint Paterne : Dans un temps très-reculé, la peste se manifesta à Bures ; des familles entières étaient enlevées par le fléau ; l'on n'entendait que des pleurs et des lamentations : la consternation était partout. C'est alors qu'on alla en procession à Orival, pour implorer l'intercession de saint

(1) *Archives de la Fabrique.*

croire que le premier écu serait celui de quelque cadet de la grande maison de Bretagne, dont les armes étaient de simple hermine, allié à la famille de Courtenay, qui portait trois besants. M. André Pottier conjecture que le second écu pourrait être celui de la famille Le Lieur, *d'or à la croix émanchée de gueules et d'argent, cantonnée de quatre têtes de léopard d'azur,* dont la devise était : DU BIEN, LE BIEN. Il est probable que nos deux écus sont ceux de l'homme et de la femme. Le sépulcre de Bures serait-il un des nombreux bienfaits du célèbre Jacques Le Lieur, de Rouen, qui vivait dans la première moitié du XVI[e] siècle?

Le bas-relief qui se trouve derrière l'autel de cette chapelle représente l'*Assomption de la Sainte-Vierge,* avec cette inscription en lettres d'or, sur fond rouge : ASSVMPTA EST MARIA IN CELVM.

Au bas sont les douze apôtres, dont les statuettes, qui avaient été détruites, ont été rétablies en 1848, ainsi que les statues de sainte Catherine et sainte Marguerite, qui se voient de chaque côté du bas-relief (1), sous deux dais en pierre très-finement travaillés; l'un surtout a été profondément fouillé par un ciseau habile. Dans chaque coin se trouvent deux personnages; l'un tient une trompette, l'autre a les mains posées sur une espèce de clavecin. Peut-être a-t-on voulu représenter deux trésoriers, ou les donateurs du bas-relief qui, pour être dépourvu du mérite artistique, n'en est pas moins digne d'être conservé.

Au-dessus des apôtres, qui ont tous les yeux levés vers

(1) Ces statues et les statuettes des douze apôtres ont été faites par le sieur Tirant, de Neufchâtel.

Marie, on voit, d'un côté, un ange pincer de la guitare; de l'autre, un autre ange jouer du violon; au-dessus, deux anges soutiennent la Vierge; plus haut, deux nouveaux anges, une cassolette sous le bras, balancent un encensoir; enfin, à la partie supérieure, un ange en adoration sert de console pour supporter un siége destiné à la Vierge; puis, au-dessus de ce siége, le Saint-Esprit, en forme de colombe; à droite, Dieu le père, tenant le monde dans sa main; à gauche, J.-C. avec sa croix.

Nous pensons que le bas-relief que nous venons de décrire (1) peut remonter au XVIe siècle, époque où l'on jouait encore jusque dans les églises différentes comédies ou drames connus sous le nom de *Mystères*. Les *Mitouries* qui se jouaient encore en 1684, dans l'église Saint-Jacques de Dieppe, ont peut-être fourni le sujet du travail qui nous occupe.

Afin de donner à nos lecteurs une idée des *Mystères* dont nous parlons, nous leur mettrons sous les yeux un court abrégé des *Mitouries* de Dieppe, que nous avons publié en 1847 (2). Il y a d'ailleurs certains rapports entre ces *Mitouries* et la commune dont nous écrivons l'histoire. Le capitaine Desmarets, commandant de Dieppe, dont la maison se voit encore à Bures, est le fondateur de la confrérie de l'*Assomption de la Vierge*, établie au moment de la victoire remportée sur les Anglais, le 14 août 1443. Venons au récit de notre *Mystère*.

« .... Tous les ans, vers la mi-juin, les principaux

(1) Ce travail a été peint par M. Naud, de Metz, d'après l'ancienne décoration.

(2) *Revue du monde catholique*, année 1847, page 113.

habitants de Dieppe se réunissaient pour l'élection des filles qui devaient représenter la Sainte-Vierge et les six filles de Sion; on procédait aussi au choix d'un ecclésiastique et de onze laïques pour représenter saint Pierre et les onze apôtres. Ce choix tombait toujours sur les personnes les plus vertueuses et les plus recommandables par leur sagesse et leurs vertus.

» Le 14 août, à six heures du matin, quatre clercs portaient à l'église de Saint-Jacques la jeune fille qui avait été choisie pour remplir le rôle de la Vierge, couchée dans un berceau en forme de tombeau; ces clercs étaient accompagnés des filles de Sion, de saint Pierre et des onze apôtres.

» Après avoir assisté aux laudes, le cortége, précédé du clergé de Saint-Jacques et de Saint-Remy, se rendait à la porte du maître de la confrérie en chantant des psaumes. Là se trouvaient le commandant de la place, le maire, les échevins et les anciens maîtres de la confrérie qui prenaient place derrière les onze apôtres, et l'on retournait à l'église en chantant de nouveaux psaumes et des hymnes.

» De chaque côté de cette procession se trouvait certain nombre de jeunes gens revêtus des habits et attributs propres à faire reconnaître les saints qu'ils étaient appelés à représenter; puis venait tout le peuple qui suivait en foule le cortége.

» Lorsque la procession était arrivée à l'église Saint-Jacques, on chantait un *Te Deum* et une messe en musique, pendant laquelle on donnait aux assistants une représentation de l'*Assomption de la Sainte-Vierge*. Cette

cérémonie n'était en réalité, comme on va le voir, que le tableau en action de la légende. Au-dessus du contre-retable du chœur était une tribune parsemée d'étoiles d'or sur un fond d'azur. Cettre tribune touchait la voûte, et, deux pieds au-dessous, on adaptait un grand siége sur lequel était assis le Père-Éternel, sous la figure d'un vieillard, que paraissaient soutenir en l'air quatre anges dont les ailes battaient en cadence au son de l'orgue et des instruments.

» Au-dessus du Père-Éternel, trois petits anges, placés à chaque coin d'un triangle, exécutaient à la fin de tous les morceaux de chant un trio au moyen de petites cloches de tons différents, sur lesquelles ils frappaient. Ce trio était accompagné par le son d'une trompette, dont sonnait un ange de grande stature. Enfin, au-dessous du Père-Éternel, on voyait deux autres anges de grandeur naturelle, tenant chacun un chandelier dont on allumait le cierge à tous les offices. Toutes ces figures étaient des espèces d'automates à ressorts combinés souvent d'une manière fort ingénieuse.

» Au commencement de la messe, deux des quatre anges placés aux côtés du Père-Éternel descendaient au pied de l'autel où se trouvait le tombeau de la Sainte-Vierge, représentée par une figure de grandeur naturelle également à ressorts. Les deux anges s'approchaient de cette figure pour la prendre et l'élever jusqu'au pied du trône éternel. Pendant cette assomption, la Vierge élevait de temps en temps les bras et la tête comme pour témoigner son désir d'être au ciel. A peine était-elle arrivée aux pieds de l'Éternel, qu'il lui donnait sa bénédiction,

et aussitôt un autre ange plaçait une couronne sur la tête de la reine du ciel, qui disparaissait peu à peu cachée dans un nuage.

» Pendant cette représentation, qui durait plus d'une heure et demie, un personnage bouffon venait de temps en temps égayer l'assemblée par ses gestes et ses grimaces; tantôt, en signe de surprise, il ouvrait les bras du côté de la Vierge qui montait au ciel; tantôt il applaudissait des mains pour marquer sa satisfaction; parfois il se couchait comme pour faire le mort; puis, se relevant tout-à-coup, il courait se cacher sous les pieds du Père-Éternel, ne laissant apercevoir que sa tête..... Et toutes les folies de ce personnage que le peuple, dans son langage naïf, appelait *Grimpe-sur-l'Ais*, occasionnaient un bruit qui dégénérait quelquefois en tumulte indécent.

» Dès que la messe était finie, tout le monde se pressait pour voir les deux anges portant des chandeliers, et dont les mouvements rapides semblaient s'opposer à ce que l'on éteignît leurs cierges.

» Après quelques autres cérémonies peu intéressantes, on se rendait en procession chez le maître de la confrérie, qui, ce jour-là et le lendemain, tenait table ouverte. Les apôtres dînaient au milieu de la rue, sous une grande voile de navire tendue pour les mettre à l'abri du soleil ou de la pluie. La Vierge et les filles de Sion entraient dans la maison du maître, où des femmes les servaient dans un appartement particulier.

» Dès que le dîner était fini, on retournait à l'église pour les vêpres, et ensuite on représentait la *Mort de la Sainte-Vierge* sur un théâtre placé devant l'Hôtel-de-Ville.

» D'abord saint Jean l'évangéliste, tenant une couronne, venait ouvrir le spectacle par l'antienne : *Tota pulchra es, amica mea.* Après ces paroles, la Sainte-Vierge commençait à exhorter, de son tombeau, les filles de Sion; elle les engageait à rester fidèles à Dieu, leur annonçait sa mort prochaine et terminait par ces mots du livre des Cantiques : *Nuntiate dilecto meo, quia amore langueo.* La Vierge avait à peine prononcé ces paroles que l'ange Gabriel lui présentait une palme, en chantant : *Surge, amica mea; veni, coronaberis.*

» En ce moment, saint Jean, saint Pierre et les autres apôtres paraissaient sur la scène, et exprimaient la douleur que leur causait la perte de la Sainte-Vierge qui paraissait expirer, pleine de joie d'aller rejoindre son divin fils. Dès qu'elle était morte, saint Pierre lui fermait les yeux, lui couvrait le visage, et les musiciens exécutaient un motet en son honneur. Aussitôt un bruit confus se faisait entendre, et l'on voyait les Juifs entrer sur le théâtre de tous côtés, pour s'emparer du corps de la Sainte-Vierge; mais les apôtres s'y opposaient, et les agresseurs se trouvaient tout-à-coup privés de la vue, ce qui les obligeait de marcher en tâtonnant et trébuchant les uns contre les autres, à la grande satisfaction des spectateurs qui riaient de tout leur cœur des cris et des grimaces de ces hommes frappés de cécité. Enfin, les apôtres profitaient de la confusion pour enlever le tombeau dans lequel était la Sainte-Vierge.

» Ces *cérémonies,* dont nous avons retranché quelques détails insignifiants, se répétaient encore le lendemain

15 août, et, le 16, on terminait la solennité par une comédie morale....... »

Terminons la description de l'église de Bures.

De chaque côté du chœur, se trouve un pilier à demi-saillant, masqué par cinq colonnettes détachées aux trois quarts. De ces piliers partent des cordons qui vont traverser la voûte en ligne droite, tandis que d'autres forment des arceaux en se croisant, et le tout selon le style ogival. Auprès du pilier gauche se trouve l'inscription suivante, tracée en caractères du temps.

† ANNO : AB : INCARNATIONE : DNI : M : C : LX : VIII : DEDICATA : EST : HÆC : ECCL'IA : A : ROTRODO : ROTOM : ARCHIEPO : XI : KL : JULII : IN : HONORE : BEATI : STEPHANI : PTHOM : ET : SCT : ANIANI : EPI' : ET : CONFESSOR' :

« L'an 1168 depuis l'incarnation du Seigneur, cette » église a été consacrée, le onzième jour des calendes de » juillet, par Rotrou, archevêque de Rouen, sous l'invo- » cation de saint Étienne, premier martyr, et de saint » Agnan, évêque et confesseur. »

Quelle que soit l'opinion de plusieurs visiteurs, nous croyons que cette inscription est bien de l'époque de la construction de l'église actuelle, époque où Henri II, cherchant à s'attacher le clergé, applaudissait à la fondation de cette église et de celle de Valmont, village récemment fondé (1). A nos yeux, toutes les traces d'enfoncements qui se trouvent dans la base de l'édifice, les uns à plein cintre et les autres en pointe, indiquent clairement l'époque de transition du style roman au style

(1) *Annales des Cauchois*, par M. J. Houël, tome II, page 415.

ogival. L'auteur d'un ouvrage sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence, etc., cite une bulle originale de Benoît IX, de l'an 1040, qui offre le cintre aigu dans des vignettes (1) : pourquoi donc, en 1168, l'ogive n'aurait-elle pu être connue chez nous? Nous nous en tenons donc à notre inscription ; et, tout en admettant les progrès de l'archéologie, nous ne croyons pas encore à l'*infaillibilité* du système général, d'après lequel on classe *tous* les monuments, et l'on assigne l'âge de *chacun* d'eux, surtout pour les temps antérieurs au XIIIe siècle. « Toute classification rigoureuse et complète des monuments à plein cintre nous semble un problème presque insoluble, dit M. Ludovic Vitet..... C'est peut-être autour de ces monuments mi-partis, ajoute-t-il en parlant des monuments mixtes, que s'est amassé le plus d'incertitude et d'obscurité (2). »

A l'entrée du chœur sont deux portes : celle de la sacristie et celle de l'escalier qui conduit au clocher. En montant quelques degrés de cet escalier, on trouve une ancienne ouverture donnant sur le chœur, et qui communiquait avec un jubé qui n'existe plus.

Le chœur est éclairé par cinq fenêtres ; celle du chevet est à trois meneaux, et, entre les sommets de ses lancettes et celui de la grande arcade qui les entoure, il reste un espace rempli par deux roses simples, surmontées d'[illegible] plus grande qui remplit le sommet de la grande [illegible] Toutes ces fenêtres sont entourées d'un tore ou [illegible]

Enfin, nous avons observé, à la muraille du [illegible]

(1) *Monuments inédits*, tome I, page 1290.

(2) *Notre-Dame de Noyon*, page 27.

droite de l'autel, les traces d'une ancienne piscine; puis, sur les deux murs latéraux, plusieurs indications d'enfoncements : les uns à plein cintre, les autres de forme ogivale. Il nous semble assez probable que ces enfoncements dans la muraille servaient de siéges aux principaux du pays, et à ceux qui concouraient de plus près à la célébration des saints mystères.

A l'époque où ces siéges étaient occupés, toute l'entrée du chœur était libre, et, en l'année 1656, on fit faire, à cet endroit, une balustrade qui n'existe plus depuis longtemps (1).

D'un autre côté, nous voyons l'archidiacre Ango ordonner, en 1736, que *le balustre de la chapelle latérale du côté gauche* soit baissé à la hauteur de celui de la chapelle du côté droit, *pour la commodité des bancs qui se trouvent derrière* (2) ; d'où nous concluons qu'autrefois les chapelles étaient fermées par une balustrade.

De toutes les statues de l'église de Bures, la seule qui ait été épargnée par les iconoclastes du siècle dernier, c'est celle de saint Étienne, qui se voit à gauche dans le chœur. Sur la console qui la soutient, se trouve, en relief, le martyre du saint.

Le premier martyr chrétien est revêtu d'une *dalmatique à manches*; ce qui nous fait reporter cette statue à une époque assez éloignée. Primitivement la dalmatique était toujours blanche et parsemée de petites roses pourpre, semblables à des têtes de clou : c'était une robe ample et longue, avec des manches fort larges qui ne descen-

(1) *Archives de la Fabrique.*
(2) *Ibidem.*

daient que jusqu'au coude. Ce vêtement fut adopté par les Romains vers le IIe siècle, et lorsque les empereurs se firent chrétiens, la dalmatique fut accordée comme un honneur aux évêques; plus tard les diacres obtinrent la permission de s'en revêtir. Aujourd'hui la dalmatique a perdu en grande partie son ancienne forme : les manches ont été fendues; seulement, dans quelques églises, les deux bords sont attachés avec des rubans ou cordons de la couleur de l'étoffe, afin de mieux représenter la manche (1).

Sur le stylobate qui supporte la statue, on voit saint Étienne, à genoux, les mains jointes et les yeux levés au ciel : de chaque côté du saint, sont les bourreaux armés de pierres, et, au-dessus de la tête du martyr, s'avance la main de Dieu : le pouce et les deux doigts suivants, qui sont ornés du *nimbe crucifère*, sont seuls ouverts, ce qui constitue la bénédiction latine; ces trois premiers doigts ouverts représentent le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Nous sommes porté à croire que ce travail remonte à l'époque de la construction de l'église, époque où l'art sacré avait pour but principal l'instruction du peuple et l'édification des fidèles. Nous trouvons les motifs de notre opinion dans une analyse de l'*Histoire de Dieu*, par M. Didron, analyse publiée par M. Charma (2).

On appelle *nimbe* un ornement dont les artistes entourent la tête de certains personnages; si, au lieu de s'arrêter à la tête, cet attribut enveloppe le corps entier,

(1) *Origines de la Liturgie catholique*, par M. Pascal, col. 471 et 1216.
(2) *Revue de Rouen*, année 1847, page 523.

on l'appelle *auréole ;* le nimbe et l'auréole réunis se nomment *gloire*.

Le nimbe semble être un rayonnement lumineux qui s'échappe de la tête ; parfois les rayons s'effacent, et la circonférence qui devait les relier reste seule marquée ; ou bien c'est un carré ou un triangle dans un cercle, avec ou sans rayons.

Ordinairement le nimbe *carré* orne la tête des hommes vivants auxquels les populations rendent déjà une espèce de culte : on le trouve cependant quelquefois sur la tête de Dieu ; mais alors ce n'est pas un carré parfait. Le nimbe est *triangulaire* quand les rayons jaillissent plus énergiques et plus prolongés des deux tempes et du sommet du front ; il indique alors la Trinité, et plus spécialement le Père. Le nimbe *circulaire* est nu ou chargé de rayons sans nombre : il est commun aux personnes divines, aux anges et aux saints ; seulement il est toujours crucifère pour les personnes divines, tandis qu'il est nu ou chargé de rayons sans nombre, pour les autres.

L'espèce de manteau de lumière qu'on appelle *auréole* appartient aux personnes divines ; on la dònne aussi à la vierge Marie, et abusivement aux âmes des bienheureux et aux anges.

La *gloire* est le vêtement de flamme le plus éclatant que la divinité puisse prendre. « Quand J.-C. viendra juger les vivants et les morts, dit M. Charma, d'après M. Didron, il descendra dans sa majesté et dans sa *gloire*. » Les personnes divines ont seules droit à cette attribution. Tout en nous inclinant devant la science de

M. Didron, nous nous permettons de penser que les textes saints qui nous parlent de la gloire du Très-Haut ne font pas précisément allusion à une *gloire* formée du *nimbe* et de l'*auréole* réunis ; au moins nous ne trouvons rien dans la philologie sacrée qui nous l'indique. L'opinion de M. Didron nous paraît plus ingénieuse que fondée.

Quoi qu'il en soit, jusqu'au XIIe siècle, quand on a voulu produire Dieu le père, on s'est borné à représenter une main sortant du ciel ou des nuages : or, c'est ainsi que se montre la main qui bénit le martyr Étienne, sur le bas-relief dont nous avons parlé ; d'où nous concluons que ce travail peut remonter au temps de la construction de l'église, puisqu'au XIIIe siècle Dieu le père ne se contente plus d'avancer sa main ou son bras, mais « montre sa face d'abord, son buste ensuite, enfin sa personne entière (1). » Cependant nous devons avouer que l'ange qui termine la partie inférieure de la console nous semble annoncer le XVIe siècle.

Avant de quitter le chœur, nous voulons mentionner les lambris, les stalles et l'autel, travaux consciencieusement exécutés, en 1846, par M. Spiridion Cartier, menuisier-sculpteur à Bures (2).

En sortant de l'église, nous nous apercevons que nous n'avions pas parlé des fonts baptismaux qui sont en

(1) *Revue de Rouen*, année 1847, page 331.

(2) Nous ne craignons pas de recommander cet ouvrier à tous les amateurs de travaux solides et bien confectionnés. Nous faisons la même recommandation, pour la dorure, à l'égard de M. Beaurain, peintre à Neufchâtel.

pierre, et sur lesquels sont figurées des fenêtres en relief, du XIVe siècle; ces fonts sont surmontés d'une belle pyramide en bois, habilement travaillée. Nous avions aussi omis de mentionner la jolie voussure en bois de la nef; malheureusement une réparation considérable est nécessaire.

En 1259, le septième des ides de juillet, l'archevêque de Rouen donna la confirmation dans l'église paroissiale de Bures (1).

Il y avait autrefois, à Bures, un prieuré dépendant de celui de Bonne-Nouvelle fondé, en 1060, sous la dénomination de Notre-Dame-du-Pré, dans un fond appartenant à l'abbaye du Bec-Hellouin, au faubourg d'Emendreville, aujourd'hui Saint-Sever, près Rouen (2). C'est par suite de cette dépendance que nous voyons l'abbé du Bec accompagner Eude Rigaud dans la visite qu'il fit au prieuré de Bures, en 1250 (3). Ce prieuré n'était alors habité que par deux moines, qui s'occupaient tellement du commerce qu'ils omettaient la célébration du saint sacrifice. L'archevêque leur reproche aussi de manger de la viande sans nécessité, et leur ordonne de faire la pénitence prescrite dans les statuts du pape Grégoire, sans quoi il les punira grièvement. Dans tous les cas, il leur ordonne de demander la permission à leur abbé, qui peut les dispenser de la peine contenue dans les statuts. Les moines sont encore repris pour se servir de matelas, *de usu culcitrarum*, et pour n'avoir point de

(1) *Regestrum Visitationum*, page 338.
(2) *Revue de Rouen*, année 1847, pages 694-95.
(3) *Regestrum Visitationum*, page 100.

règle; il leur est enjoint d'en demander une au prieur du Pré.

Les revenus du prieuré de Bures étaient touchés par l'abbé du Pré, et les moines du lieu n'avaient que les choses nécessaires à leur entretien. Toutefois, il leur était permis, en 1265, de pourvoir à la nourriture de leur famille, et ils donnaient alors l'aumône, trois fois la semaine, à tous ceux qui se présentaient (1).

Avant d'appartenir aux religieux du Pré, le prieuré de Bures était une possession de l'abbaye de Saint-Amand. Voici ce que dit à ce sujet M. Barabé, dans ses intéressantes études de paléographie et de diplomatique : « En 1209, dans un accord relatif à la prestation annuelle de *quatre muids* de froment à livrer par le prieur du Pré à l'abbaye de Saint-Amand, en échange des possessions de cette dernière, situées à Bures, celui-ci, en cas de retard au terme marqué, se soumet à livrer une surmesure d'un demi-muid aux mêmes religieuses, obligation qui ne doit fléchir, pour le cas de peste ou de guerre, que d'après l'arbitrage *de prud'hommes* (2).»

Nous pensons que le prieuré de Bures était situé au sud de l'église paroissiale, sur la propriété appartenant aujourd'hui à Mme Simon; ce qui nous fait arrêter à cette opinion, c'est qu'une rue qui passait autrefois au-dessous de cet endroit était désignée, sur un ancien plan de la commune, sous le nom de *Rue-sous-le-Moustier*.

Cette rue, qui alors était le principal chemin de Bures à Neufchâtel, faisait suite à la *rue de Bordeaux*, et se dirigeait par le manoir de Bray.

Au moment où existait ce prieuré, Bures était un

(1) *Regestrum Visitationum*, p. 48, 208, 267, 301, 338, 419, 522, etc.
(2) *Revue de Rouen*, année 1849, page 432.

5

doyenné (dépendant de l'archidiaconé d'Eu) qui se composait des paroisses dont les noms suivent : Meulers, Osmoy, Dampierre, Freuleville, Maintru, Ricarville, Equiqueville, Saint-Valery, Beaubequet (1), Saint-Martin-l'Hortier, Aulage, Bully, Pommeréval, Mesnières, Fresles et Bures. Nous voyons par les registres d'Eude Rigaud que ce doyenné existait encore au milieu du XIII[e] siècle (2); mais plus tard les neuf premières paroisses furent réunies au doyenné d'Envermeu, et les sept dernières au doyenné de Neufchâtel. Londinières ne devait être alors qu'un village de peu d'importance.

La première fois que nous voyons Bures figurer dans l'histoire, nous sommes en 1058. Alors on était dans une année de calme; la plus formidable coalition qui eût jamais été formée contre la Normandie avait été vaincue à Mortemer (3); Guillaume II, 7[e] duc des Normands, avait profité de cette victoire pour obliger Henri I[er], roi de France, à lui abandonner toutes les conquêtes qu'il pourrait faire sur Geoffroy Martel, comte d'Anjou, seul prince de la Gaule qui pût résister aux Normands (4); à l'occasion de cette stipulation, le duc de Normandie avait livré bien des combats au comte d'Anjou, sans obtenir de résultats décisifs; c'est alors que nous voyons le roi de France soutenir une conspiration tramée par Jérôme

(1) Cette cure fut érigée du temps d'Eude Rigaud (1263), sous le nom de *Bellum-Becquetum*. C'était une dépendance de l'abbaye de Beaubec; de là son nom de *Beaubequet*. Plus tard, cette paroisse fut désignée sous le nom de *Ventes-d'Eaui;* aujourd'hui on la nomme les *Grandes-Ventes*. (*Description de la Haute-Normandie,* tome I, page 735.

(2) *Regestrum Visitationum*, page 138.

(3) *Histoire de Normandie*, par Ordéric Vital, tome III, page 137.

(4) *Histoire abrégée de Normandie*, par M. Tirel de Montmirel, p. 61.

de Bures, issu de Richard-sans-Peur, qui prétendait avoir des droits sur le duché de Normandie (1). Mais Jérôme de Bures échoua, et le moment n'était pas encore venu où la France dût joindre un riche fleuron à sa couronne, par la conquête de notre pays.

Lorsque Guillaume-le-Conquérant eut fondé en Angleterre une monarchie qui dure depuis huit siècles, il distribua ses états à ses enfants. Robert, son aîné, eut la Normandie, et Guillaume l'Angleterre, où il alla se faire couronner en 1087. Cependant, bientôt la guerre éclata entre les deux frères, et les Normands conçurent le projet de rétablir à leur profit l'empire formé par Guillaume. Mais loin d'être capable de régner sur l'Angleterre, Robert-Courte-Heuze ou Courte-Botte ne devait même pas conserver la Normandie. Aussi Guillaume n'eut pas plutôt triomphé de son frère, qu'il chercha à régner en même temps sur l'Angleterre et la Normandie, où un parti s'était formé en sa faveur. Il ne réussit pas d'abord; mais, en 1094, les Normands ayant pris les armes contre lui, il s'empressa de passer la mer, et bientôt la révolte fut comprimée (2). Bures avait alors une forteresse qui fut enlevée de vive force par Guillaume lui-même, qui venait de la ville d'Eu, où il avait gagné la plupart des seigneurs normands par ses présents et ses belles promesses (3).

Les châteaux de Bures et d'Arques, avec tout le territoire circonvoisin, avaient été accordés à titre de dot à

(1) *Annales des Cauchois,* tome II, page 284.

(2) *Histoire abrégée de Normandie,* page 117.

(3) *Histoire générale de Normandie,* par Dumoulin, page 263.

Hélie de Saint-Saens, en 1089, au moment de son mariage avec une fille naturelle de Robert II Courte-Heuze. Ce prince voulait par là se créer un appui contre les nombreux ennemis qui le menaçaient; mais les événements qui se préparaient ne devaient pas laisser longtemps Hélie en possession du comté d'Arques (1). Cependant il fut toujours fidèle au duc, et il eut beaucoup de calamités à souffrir sous Guillaume-le-Roux et Henri Ier (2).

Au commencement du XIIe siècle, la Normandie était loin d'être tranquille; elle n'avait plus, à proprement parler, ses ducs particuliers et avait perdu, pour ainsi dire, son indépendance. Cependant les Normands voyaient avec peine leur nationalité s'anéantir, et de longues luttes furent engagées, luttes auxquelles prirent part l'Angleterre et la France. C'est ainsi qu'en 1118, redoutant les entreprises de Henri Ier, troisième fils de Guillaume, qui avait usurpé la couronne d'Angleterre, le roi de France, le comte de Flandre et le comte d'Anjou se coalisèrent pour combattre celui qu'ils regardaient comme leur ennemi commun. Averti de cette coalition, Henri passa aussitôt en Normandie pour maintenir son pouvoir; mais il s'aperçut bientôt qu'il avait à lutter contre de redoutables ennemis. Plusieurs villages furent brûlés sous ses yeux, aux environs d'Arques, par Baudouin, comte de Flandre, suivi d'une nombreuse armée. Alors Henri s'empresse de fortifier le château de Bures et y met une garnison de Bretons et d'Anglais. Aussitôt

(1) *Histoire des environs de Dieppe*, par M. A. Guilmeth, page 181.
(2) *Histoire de Normandie*, par Ordéric Vital, tome III, page 278.

Beaudouin vient attaquer cette garnison : mais il est blessé à la tête par Hugues Boterel, et se retire à Aumale, où *s'estant le soir emporté dans la bonne chere et le vin nouueau, et la nuict dans la desbauche, et de là sa playe deuint incurable* (1). Baudouin, 7e du nom, succomba à Aumale, après avoir misérablement langui depuis le mois de septembre jusqu'au 17 juin 1119, âgé de 26 ans (2). M. Désiré Le Beuf reporte la blessure du comte de Flandre, devant le château de Bures, à l'année 1119, et il ajoute qu'ayant été pris les armes à la main, il fut retenu captif jusqu'à ce que le pape Calixte II, alors en Normandie, eût obtenu sa délivrance (3). D'après M. J. Houël, le château de Bures aurait été pris en 1117, et Baudouin tué dans une action près des ruines de la ville d'Eu, au moment où, se retirant vers la Picardie, il mettait tout à feu et à sang (4). Sans préciser le lieu du combat, M. Daniel Gurney le fixe en 1118, et dit que, mortellement blessé, le comte de Flandre mourut peu de temps après, à Aumale (5). Cette opinion, entièrement conforme au récit d'Ordéric Vital, historien contemporain, nous paraît la plus probable. S'il faut en croire M. A Guilmeth, d'après Guillaume de Malmesbruy, ce serait sous les remparts d'Arques que le comte de Flandre aurait reçu la contusion dont les suites négligées le conduisirent au tombeau (6). Ce sentiment est con-

(1) *Histoire générale de Normandie*, page 305.
(2) *Histoire de Normandie*, par Ordéric Vital, tome IV, page 273.
(3) *La Ville d'Eu*, page 48.
(4) *Annales des Cauchois*, tome II, page 362.
(5) *The Record of the House of Gournay*, part I, page 85.
(6) *Histoire des environs de Dieppe*, page 184.

[illegible] à la généralité des historiens, qui fixent le lieu du combat à Bures.

Après la mort de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, Henri II, son successeur, avait étendu son pouvoir depuis l'Écosse jusqu'aux Pyrénées, et nourrissait le projet de s'emparer de l'Irlande, dont quelques gentilshommes anglo-normands se rendaient maîtres (1). Pendant ce temps, son fils Henri-le-Jeune se donnait du bon temps en Normandie et tenait sa cour à Bures, aux fêtes de Noël 1172. Pour se figurer combien cette cour était nombreuse, il nous suffira de citer Dumoulin, qui assure qu'il y avait à dîner, en une seule salle, cent dix seigneurs et chevaliers du nom de Guillaume, *sans comprendre les simples escuyers et seruiteurs qui portoient le mesme nom* (2).

Au temps de Noël, en 1190, le château de Bures ouvrait encore ses portes à un hôte royal. Richard Ier, après avoir débarqué à Calais, fut reçu avec joie par Philippe, comte de Flandre, qui le conduisit jusqu'aux frontières de Normandie. Après avoir passé les fêtes à Bures, Richard-Cœur-de-Lion alla trouver le roi de France, Philippe II, au gué Saint-Remy, où ils jurèrent de se garder une fidélité inviolable et arrêtèrent l'expédition de la Terre-Sainte pour la Saint-Jean 1191. C'est à la suite de cette entrevue que Richard publia des ordonnances dans lesquelles nous remarquons les pénalités suivantes :

— *Quiconque tuëra vn homme dans le nauire, sera lié auec le mort, et tous deux iettez en la mer : que s'il le tuë*

(1) *Histoire abrégée de Normandie*, page 221.

(2) *Histoire générale de Normandie*, page 592.

en terre ferme, il sera pareillement lié auec le mort, et enterré tout vif.

— Le larron attaint et conuaincu aura la teste razée, puis couuerte de poix boüillante, et la poix des plumes d'un oreiller, afin qu'il soit cogneu de tous, et sera exposé au premier riuage où le nauire abordera.

Ces ordonnances furent données à Chinon (1).

Hélas! si, de nos jours, tous les larrons étaient traités selon l'ordonnance de Richard, que de personnes auxquelles on ferait une *perruque* de leur oreiller!

Au temps de nos ducs de Normandie, il en était tout autrement. Guillaume de Jumiège rapporte plusieurs faits qui peuvent donner une idée de la sévérité dont on usait alors contre les voleurs. On avait volé à un paysan sa serpe et le soc de sa charrue : il se plaignit à Rollon qui l'indemnisa. Mais, comme on ne découvrait pas le voleur, on arrêta la femme du paysan, qui finit par se déclarer coupable. Alors le duc dit au paysan : — Savais-tu que c'était elle qui avait volé? — Je le savais. — Ta bouche te condamne; vous serez pendus tous deux.

Cette sévérité était salutaire. Après avoir chassé dans une forêt auprès de Rouen, le duc Rollon, entouré de ses serviteurs, suspendit à une branche de chêne des bracelets d'or. On craignait tant la sévérité du duc, que les bracelets demeurèrent, pendant trois ans, à la même place, sans que personne osât se les approprier. On rapporte de Richard II un fait à peu près analogue (2).

C'est un peu plus tard que fut publié un petit poème

(1) *Histoire générale de Normandie*, pages 435, 436 et 437.

(2) *Histoire des Normands*, livre VII, pages 57 et 315.

intitulé l'*Ordène de chevalerie*, poème qui, dans le manuscrit original, commençait par ces mots : *Chi commenche d'Ordène de chevalerie, en si que li quens Hues de Tabarie l'enseigne au soudan Salehadin.* Barbazan, qui publia une édition de ce poème en 1759, nous raconte que Hues ou Hugues, châtelain de Saint-Omer, obtint de Baudouin la principauté de Tibériade, d'où il prit le nom de Tabarie. Plus tard, Hugues, fait prisonnier par Saladin, fut requis par le soudan de l'ordonner chevalier; ce qu'il fit en expliquant au candidat, par l'*Ordène de chevalerie*, les cérémonies à observer pour sa réception. Saladin lui prouva sa reconnaissance en lui donnant cinquante mille besants pour sa rançon et celle de dix chevaliers. Telle est, d'après Barbazan, l'origine du poème qui nous occupe.

Mais M. Viollet-le-Duc rejette avec raison ce petit conte, et attribue notre poème à Hugues de Bures, prince de Tabarie (1), fondé sur l'opinion solidement appuyée de l'abbé De la Rue, dont voici la base : Ducange dit, d'après Guillaume de Tyr, que Guillaume de Bures, prince de Tabarie, donna, vers l'an 1135, sa nièce en mariage à Renier Brus. Ce Guillaume de Bures eut cinq fils, dont l'aîné, Hugues, succéda à son père dans sa principauté de Tabarie, et défendit vaillamment sa ville contre Saladin, qui s'en empara en 1187; en 1190, il combattit contre le même sultan, au siége d'Acre : or, si jamais Hugues de Tabarie eut avec Saladin les rapports qu'on lit dans l'*Ordène de chevalerie*, ce dut être pendant ces guerres, qui durèrent jusqu'à la mort du sultan, en

(1) *Catalogue de la Bibliothèque poétique*, 2e partie, page 67.

1193. Après cela, comment peut-on attribuer notre poème à Hugues de Saint-Omer, gratifié de la principauté de Tibériade (par altération Tabarie), pour services militaires rendus à Baudouin, qui mourut en 1118? Ces services auraient été rendus dans le XIe siècle : or, Ville-Hardouin dit qu'en 1204, Hugues de Tabarie vint de la Syrie avec ses frères au secours de l'empereur Baudouin, à Constantinople (1). Il faudrait donc dire que non-seulement Hugues vécut de 120 à 130 ans, mais encore qu'à cet âge il servait militairement; ce qui n'est pas croyable. Il faut donc attribuer l'*Ordène de chevalerie* à Hugues de Bures, prince de Tabarie, qui assure lui-même que c'est un conte qu'il a entendu et qu'il a mis en vers (2). M. Sainte-Beuve, alors juge à Évreux, nous écrivait, le 2 février 1848, qu'il avait vu, à Versailles, au plafond d'une des salles des croisades, les armes de *Guillaume de Bures, seigneur de Tibériade*, avec la date de 1096.

Nous retrouvons encore un Guillaume Buure en 1248; voici à quelle occasion : La maison d'Aliermont, de l'archevêque de Rouen, avait été violée par Gautier Carue, châtelain de Gamaches, qui commit de grandes déprédations dans le manoir archiépiscopal. Néanmoins, comprenant l'importance de son forfait, le dévastateur demanda à être absous par l'archevêque; ce qui lui fut accordé, après qu'il eut donné plusieurs pleiges (3),

(1) *Recueil des Historiens des Gaules*, volume XVIII, page 468.

(2) *Essais historiques sur les Bardes, etc.*, tome II, page 335.

(3) On appelait *pleige* ou *caution* la personne qui prenait l'obligation d'accomplir ce à quoi était tenu celui dont elle se rendait garant.

parmi lesquels était Guillaume Bure. Il faut que le crime de Gautier Carue ait été grand, car la pénitence qui lui fut infligée consistait en douze processions, suivies de douze fustigations publiques, subies dans les plus importants endroits du pays, par les habitants les plus nobles et les plus riches (1).

En 1555, le 11 août, un membre de la famille de Bures fut frappé mortellement dans un combat naval qu'il livra aux Flamands, en vue de Douvres et de Boulogne, par ordre du roi Henri II. Le brave Louis de Bures mourut en mer et n'eut pas la satisfaction de jouir de la belle victoire remportée par la flottille dont il avait été nommé commandant par les capitaines de l'expédition (2).

C'est probablement un membre de cette même famille que nous retrouvons à Dieppe, en 1593, au moment où Henri IV vint en cette ville avec M[me] de Bourbon, sa sœur. Cette princesse était encore alors si attachée au protestantisme que, pendant les six semaines qu'elle passa là, elle fit faire publiquement le prêche dans la maison de Richard de Bure, où elle logeait (3).

Ne perdons pas de vue le château de Bures. En 1418, les Anglais s'emparèrent de Bacqueville, qu'ils mirent à feu et à sang. Ils tenaient d'autant plus à cette victoire, dit M. Guilmeth, que le château des Martels, réuni aux forteresses de Brachy, Longueville, Arques, *Bures*,

(1) *Regestrum Visitationum*, pages 12 et 24.

(2) *Histoire de Dieppe*, par M. L. Vitet, pages 54 et 55.

(3) *Ibidem*, pages 139 et 140.

Bellencombre, Auffay, etc., formait une ligne de forts détachés, de formidable défense (1).

Au moment de cette victoire de nos éternels ennemis d'outre-mer, la Normandie faisait déjà légalement partie de la France depuis près de deux siècles, tout en conservant ses lois et sa nationalité. Nous ignorons si alors Bures avait encore son hôpital, habité, en 1256, par un prieur et trois chanoines (2).

Quoi qu'il en soit, la paix était loin d'être faite. Henri V, roi d'Angleterre, avait pris Dieppe, et, en se retirant, y avait laissé une garnison; mais il comptait peu sur la fidélité des Dieppois, et, pour s'assurer de leur conduite, il fit enlever à Rouen les enfants des principaux bourgeois. Comme on se mettait en mesure d'exécuter cet ordre, un grand nombre de Dieppois prit les armes et parvint à délivrer plusieurs de ces enfants. Cependant, la paix n'était pas faite, et les habitants, traqués dans l'église Saint-Jacques, furent obligés de rendre ces enfants pour obtenir la liberté. Alors, afin d'éviter la surveillance de la garnison, les Dieppois s'en rapportèrent à quatre notables d'entre eux pour opérer dans le secret une nouvelle révolution. Quand tout fut disposé, un des quatre délégués sortit de la ville sous un faux prétexte, et se rendit à Bures, pour faire part au sieur Desmarets des préparatifs des Dieppois. « Ce gentilhomme faisait des vœux » pour la prospérité des armes de Charles VII, et n'était » venu à sa terre de Bures que pour la parfaite guérison

(1) *Histoire des environs de Dieppe*, page 69.

(2) *Regestrum Visitationum*, page 267.

» d'une blessure qu'il avait reçue au service de ce » prince (1). »

Desmarets approuva le projet; et, dans la nuit du 22 novembre 1431, il se rendit au signal convenu, et chassa les Anglais, qui laissèrent plus de la moitié des leurs, morts ou blessés.

D'après un manuscrit anonyme, cette attaque n'aurait eu lieu que le 17 novembre 1435, sous le commandement de Charles Desmarets, *qui, accompagné du maréchal de Rieux, s'achemina avec les troupes qu'il avait amassées, et, ayant passé la rivière de basse eau, surprit la ville, en montant par-dessus les murailles avec des échelles, et la prit par escalade, quoiqu'elle fût très-forte et bien gardée.*

Ce manuscrit dit aussi que les Anglais avaient le projet d'enlever *les enfants mâles du pays de Caux et de Dieppe,* non à Rouen, comme le disent les *Mémoires chronologiques* que nous venons de citer, mais en Angleterre, *à dessein de leur inspirer l'amour du pays et de la nation, en leur apprenant leur langue et leur manière de vivre, et, par ce moyen, les rendre plus sociables* (2).

Le 2 novembre 1442, le brave Desmarets repoussait encore les Anglais, qui étaient venus assiéger la ville de Dieppe; en 1448, il les chassait de Fécamp; et, en 1515, les Dieppois pleuraient la mort de cet intrépide capitaine et couvraient sa tombe de lauriers. S'il n'y a point d'erreur dans cette dernière date, il s'en suivrait que Des-

(1) *Mémoires chronologiques pour servir à l'Histoire de Dieppe,* tome I, page 52.

(2) *Histoire abrégée et chronologique de Dieppe,* m^{ss}, page 43.

marets serait mort fort âgé, puisqu'en 1431 il avait déjà reçu une blessure au service de Charles VII. Un des vitraux de l'église d'Arques présente le nom et les armes du petit-fils de cet intrépide capitaine (1).

Le château fort de Dieppe fut bâti par Desmarets, sur l'emplacement de l'ancienne forteresse ruinée, en 1195, par Philippe-Auguste. Nous parlons ici des trois grosses tours qui regardent la mer; car les autres bâtiments ont été ajoutés plus tard (2).

S'il faut en croire la tradition du pays, la maison du capitaine Desmarets se voit encore en face de l'église de Bures. Nous allons en donner la description.

Cette maison est si riche en sculptures, que nous l'aurions crue de la fin du XVe siècle; mais la tradition du pays et ce que nous avons dit du capitaine Desmarets nous la fait reporter au commencement; elle en offre d'ailleurs certains caractères.

L'embasement est en grès et en silex noir, formant de jolis losanges d'inégale grandeur.

Les principales pièces de bois verticales sont ornées de sculptures et de petites statues; malheureusement la hache de 93 a frappé là... Que ne pouvons-nous déchirer cette page de notre histoire nationale!

Les fenêtres sont divisées par une espèce de croix en bois.

Le premier étage s'avance en saillie sur le rez-de-chaussée; toute la partie rentrante est chargée de moulures, et forme une large et magnifique corniche. Il est

(1) *Arrondissement de Dieppe,* par M. Guilmeth, page 205.

(2) *Histoire de Dieppe,* par M. L. Vitet, pages 37 et 38.

fâcheux que ce beau travail soit masqué par une vigne qui empêche de distinguer les moulures.

Les trumeaux sont remplis de charpente en X, dont les vides sont garnis de briques.

Plusieurs des entrecolonnements du premier étage étaient primitivement occupés en entier par des fenêtres divisées par des meneaux en bois, et surmontées de petites fenêtres, dont l'une est encore garnie de son panneau de verre à plombs.

Au larmier se trouve une corniche de près d'un mètre de hauteur, formée de doucines, de filets, de talons, etc.

Le comble est sans lucarnes.

La cheminée est tétragone et assez élevée; les corniers forment des espèces de pilastres en briques, sans ornements; sur la face principale, deux médaillons en pierre blanche, où, à l'aide d'un lorgnon, on distingue encore une partie des bordures et les restes d'une tête de femme.

Au premier étage, deux belles cheminées en pierre, à colonnes, avec un piédestal et de jolis chapiteaux : ce sont des enfants nus, des figures ailées; un ange exterminateur tient un glaive d'une main, et une espèce de bouclier de l'autre; sur le côté, on voit une figure accroupie, ailée, avec des pieds de griffon; nous avons remarqué aussi un charmant petit homme d'armes tenant sa flamberge, pointe baissée. Ces magnifiques chapiteaux sont séparés de l'entablement des cheminées par deux écussons sans armoiries; cet entablement forme, en quelque sorte, une grande corniche de deux pieds de hauteur, composée de doucines, gorges, filets, etc. Au milieu s'élèvent deux boudins se réunissant en accolade, et supportant un

grand écusson qui a été gratté; cet écusson est surmonté d'une couronne, qui a aussi été brisée.

Du côté de la cour, à l'extérieur des planches qui ferment les fenêtres, nous avons remarqué plusieurs reliefs figurant des fenêtres du style flamboyant.

On rapporte que cette maison a été habitée par des protestants. On dit, de plus, qu'un membre de cette famille aurait, de sa fenêtre, tué d'un coup de fusil un curé de Bures, au moment où il entrait dans l'église par la petite porte.

Auprès de cette maison, se trouve un monticule, de forme ronde, qui paraît avoir été entouré de fossés, ainsi que la maison elle-même. Nous pensons qu'il faut voir là un de ces ouvrages si multipliés, sous les Romains, pour surveiller le mouvement des armées, et peut-être aussi pour correspondre d'un point à l'autre.

Mentionnons ici une maison en briques, peu éloignée de celle que nous venons de décrire; nous la croyons de la fin du xv[e] siècle, ou du commencement du xvi[e].

L'encadrement des fenêtres est en pierre; ces fenêtres sont divisées par des croix, et le tout est orné de moulures (1).

L'extrémité des pignons des combles est taillée en gra-

(1) Ces croix de séparation n'existent plus, grâce au zèle d'un agent de contributions qui voulait faire imposer chaque fenêtre comme *formant quatre ouvertures.* Pour obvier à cette ingénieuse tracasserie, le propriétaire des fenêtres a fait détruire leurs meneaux, et M. le contrôleur n'a plus trouvé qu'*une ouverture!* Si cette appréciation est légale, on ne saurait la trouver bien raisonnable. C'est par de telles maladresses que nous voyons tomber, l'un après l'autre, les types divers de notre architecture.

dins; ce qui, au rapport de M. l'abbé Oudin, se voit assez souvent au xve siècle, et même au xvie (1).

Les cheminées sont à colonnes simples, soutenant un entablement à large frise. Nous trouvons là aussi des écussons, dont l'un porte le chiffre JHS : *Jesus hominum salvator.*

Reprenons la partie historique de notre récit.

En 1521, craignant que ses ennemis n'en vinssent *à endomager son royaulme comme ilz avoient ja essayé faire l'année dernière qu'ilz étoient venus à grosse force et puissans d'armes faire des grandes pilleries et forces de tyranies à ses subjectz,* François Ier rendit une ordonnance pour charger ses commissaires et procureurs de réaliser sur ses *domaynes, aides, gabelles,* etc., une somme de *deux centz mille liures.*

En cette circonstance, Charles Le Noble, de Bures, acquit, tant *pour luy et ses hoirs* que pour *vénérable et discrepte personne Archambault Bourgoise, p^bre^ curé de Sainct-Souxplix* (Saint-Sulpice), une ferme sise à Bures, nommée la *Petite-Jurée.* C'était alors une terre *plaine de buissons, qui se bailloit et adjugoit, de trois ans en trois ans, treize liures par chacun an.* Elle fut *acheptée sept vingt liures :* mais il y eut plus tard débat sur les conditions; une rente de *trente-neuf liures,* sur la Jurée, fut accordée à Mre de Bourgoise de Pommerval, patron du *Valiquet;* et, en 1642, la ferme fut adjugée au profit du roi, à charge par le fermier de payer la rente due au seigneur de Pommerval (2).

(1) *Manuel d'archéologie,* page 183.

(2) Renseignements de M. Havet.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de dire ici ce que l'on entendait par le mot JURÉE, connu dans beaucoup de communes, pour désigner une ferme, une terre, un pré, etc.

On sait que les pouvoirs des seigneurs étaient autrefois très-grands, et qu'il leur est arrivé assez souvent d'en user et abuser. Alors toute personne libre, habitant les terres d'un seigneur, pouvait se soumettre au roi, par un aveu de bourgeoisie, et échapper ainsi à la juridiction seigneuriale; mais il fallait payer au roi le *droit de jurée*, qui variait selon les localités (1). C'est de là que plusieurs fermes ou terres, affectées à ce droit, ont conservé le nom de *Jurées*.

A la fin du XVIe siècle, au moment où Henri IV était occupé à conquérir son royaume, la vallée de Béthune fut souvent occupée par les troupes espagnoles. Il semble assez probable qu'elles avaient établi un camp dans une plaine de Bures connue sous le nom des *Miquelons* ou *Miquelets*, auprès du *Grèle-Val*, vallon qui leur servait de retranchement : on a trouvé en ces lieux beaucoup d'armes et de boulets. On sait qu'on désignait, sous le nom de *Miquelets*, certaines milices espagnoles destinées à faire la guerre des montagnes. Louis XIV créa cent compagnies à l'instar de ces milices; le gouvernement français tenta un nouvel essai à la fin du dernier siècle; enfin, Napoléon institua un nouveau corps de *Miquelets français*, pour faire la guerre d'Espagne, en 1808 (2).

Vers la fin de février 1592, Henri IV partit de Rouen,

(1) *Univers pittoresque*, France, tome IX, page 761.
(2) *Univers pittoresque*, France, tome X, page 765.

avec 5,000 hommes de cavalerie et 400 fantassins, pour marcher à la rencontre du duc de Parme qui venait de Hollande pour soutenir Philippe II, roi d'Espagne, le protecteur de la *Ligue*. Mais déjà le duc avait pris Neufchâtel, et Henri IV « lui livra un sanglant combat à Bures, au même endroit où quelques mois auparavant il avait failli prendre le duc de Guise (1). » Deux cents hommes restèrent sur la place, l'on fit quelques prisonniers, et il ne se trouva, du côté du roi, que peu de blessés (2). Noël parle aussi d'un combat livré, quelques mois après la prise de Bures, par le roi de Navarre; mais il place le lieu de ce combat dans une plaine *entre Bellencombre et Bures* (3).

D'après ce qui précède, il semblerait certain que deux combats auraient été livrés, en peu de temps, à Bures ou aux environs; toutefois nous dirons qu'après avoir parcouru le recueil des *Lettres de Henri IV*, nous n'avons rien trouvé qui pût indiquer deux siéges. Peut-être, en parlant du second combat, aura-t-on fait allusion à une escarmouche qui eut lieu à quelque distance de Bures, avant le combat décisif. Au reste, voici la lettre écrite par Henri IV, le lendemain de la bataille, à M. Ancel, serviteur ordinaire de sa chambre :

« Aussy tost que ma blessure, de laquelle je vous ay donné advis, m'a permis d'aller à la guerre, j'ay bien voulu faire sentir à mes ennemys qu'elle n'est pas telle, Dieu mercy, qu'ils en faisoient courir le bruit, et qu'ils n'en tireront pas l'advantage qu'ils s'estoient promis.

(1) *La Ville d'Eu*, par M. Désiré Le Beuf, page 357.

(2) *Histoire de Neufchâtel*, ms, page 82.

(3) *Premier Essai sur le département de la Seine-Inférieure*, page 61.

Pour ce faire, je montay à cheval hier matin avec quinze cens chevaulx françois, et six cens harquebusiers tant à cheval que à pied, en intention d'aller lever le logis de Bure, où estoient logez le duc de Guise et La Chastre, avec onze cornettes de cavallerie et cinq régimens de gens de pied. Ceste mienne deslibération cuida estre interrompue par la rencontre que soixante chevaulx que j'avois jectez devant moy, et quelques harquebusiers feirent de cent chevaulx ennemys, conduicts par le comte de Chaligny, à une lieue et demie du logis du dict duc de Guise; mais ils furent chargez si résoluement, que soixante demourèrent morts sur la place, ou prisonniers : entre autres le dict comte de Chaligny, prisonnier et fort blessé. Le reste fut poursuivy jusqu'à leur village, auquel ils portèrent l'alarme; et demourèrent les nostres fermes une grande demye heure, attendans mes trouppes qui ne pouvoient encore estre arrivées. Ce pendant ils donnèrent loisir à leur cavallerie de monter à cheval et à leurs gens de pied de se baricader et de border sur les advenues les hayes de leurs harquebusiers. Trois cens chevaulx ennemys sortirent, et combien que le nombre fust plus grand que celuy des miens, et du tout inégal, toutesfois, environ les deux heures après midy, aussy tost que je descouvris mes dictes troupes sur un hault, là auprès, marchans au grand trot, et le peu d'asseurance que je recongneus aux dicts ennemys, je les feis charger sy à propos, Dieu mercy, que ce petit nombre les ramena battans, leur feit passer leur village, et les nostres en demeurèrent maistres plus d'une heure. Il y fut tué près de trois à quatre cens hommes, tant de cheval que de pied, quatre cens chevaulx buttinez, leur bagage, vaisselle d'argent et habillemens, jusques à la valeur de plus de cinquante mille escuz, et la cornette du duc de Guise, qui estoit allé ce matin-là au quartier du duc de Parme. S'ils montrèrent peu de courage à deffendre et garder leur logis, ils n'en eurent pas davantage ny plus d'assurance à faire quelque chose de mieulx sur nostre retraicte; car jamais ils ne sortirent pour nous suivre, combien que ce fust à la teste de leur armée, ains nous laissèrent paisibles possesseurs de leurs prisonniers et de leurs despouilles. Mon cousin le duc de Nivernois, qui estoit à ma main droicte, à une lieue de Bure, donna dans un aultre village, auquel estoit logé le régiment de Barlette, dont il en fut tué soixante sur la place; et douze

chevaulx qui se retiroient les derniers de la trouppe de mon dict cousin en rencontrèrent seize des ennemys, qu'ils chargèrent. Quatre furent tués sur la place, le maistre de camp de Cluseaulx et quatre aultres pris prisonniers, et le reste mis à vau de-route. Ceste nouvelle, que je vous ay bien voulu faire sçavoir, vous rendra asseuré tant de mon bien porter, grace à Dieu, que de l'assistance qu'il pleut à sa divine bonté me continuer en la justice de mes armes, afin que vous en faciés part à ceulx que vous jugerés estre à propos, après en avoir pris la resjouissance qui est deue à vostre bonne volonté, et à l'affection que vous portés à mon service : priant, sur ce, Nostre-Seigneur vous avoir en sa saincte garde. Escript au camp de Buchy, ce xviij^{e} febvrier 1592.

» HENRY (1). »

Cette lettre semble indiquer quatre combats, plus ou moins sérieux, livrés le 17 février par les troupes de Henri IV : le premier, à une lieue et demie sud-ouest de Bures, par l'avant-garde du roi, qui venait de Blainville. C'est à cette première affaire que le comte de Chaligny fut fait prisonnier par Chicot, bouffon du roi. Ce gentilhomme gascon se distingua autant par sa bravoure pour son prince que par l'originalité des plaisanteries et des avis burlesques qu'il adressait aux gens de la cour. Chicot cherchait depuis longtemps à se venger, sur un prince lorrain, des coups de canne qu'il avait reçus du duc de Mayenne; et, en deux ans, il avait eu cinq chevaux tués sous lui, pour trouver cette occasion, quand il prit le comte de Chaligny auprès de Bures, et non au siége de Rouen, comme l'affirme M. Ph. Le Bas (2). Aussi amena-t-il gaîment son prisonnier au roi, en lui disant : *Tiens, voilà ce que je te donne*. M. de Chaligny,

(1) *Lettres missives de Henri IV*, tome III, page 569.

(2) *Univers pittoresque*, France, tome V, page 119.

furieux d'être tombé aux mains de ce bouffon, lui donna un coup d'épée dont il mourut, à Rouen, quinze jours après. Quant au comte, il recouvra plus tard la liberté, moyennant une rançon de trente mille écus, qui furent employés à indemniser la duchesse de Longueville de pareille somme qu'elle avait payée elle-même pour obtenir sa liberté (1).

Le second combat, où se trouvait Henri IV, et qui est le principal de la journée, fut livré à Bures, qui fût pris aux ligueurs.

Le troisième et le quatrième eurent lieu à une lieue de Bures, *à droite;* mais, comme nous ne connaissons pas *positivement* l'itinéraire du roi, nous ne saurions fixer l'endroit où le duc de Nivernois livra cette double attaque. Toutefois, le 13 février, Henri IV était à Blainville, où il avait demandé le duc de Nevers, le maréchal de Biron, les seigneurs d'O et de La Guiche, afin de pourvoir à ce qu'il y avait à faire (2); ce qui nous porte à croire qu'il vint de ce côté. Alors le combat aurait été livré par le duc de Nivernois, du côté de Fresles, peut-être à la Ferme des *Murailles*, ou au *Manoir-de-Bray*.

C'est ici le moment de dire un mot sur le lieu qu'occupait le château de Bures : M. Guilmeth le place à *Tourpes*, dont nous allons parler; mais il nous paraît certain que ce manoir ducal était situé sur la propriété appartenant aujourd'hui à M. Germain Guian, et connue sous le nom de *Ferme-de-la-Cour*.

(1) *Lettres Missives de Henri IV,* note de M. de Xivrey, tome III, page 575.

(2) *Ibidem*, tome III, pages 566 et 567.

Dans un vallon de Bures est située une ferme isolée : c'est *Tourpes*, l'ancienne demeure de la famille d'Estrées. Alors *Tourpes* avait son chapelain. C'était un château entouré d'eau, où l'on n'entrait qu'à bonne enseigne : mais, de ce qu'était ce manoir au XVIe siècle, il ne reste plus que le squelette. Les fossés ont été remplis; une grande partie des appartements a été convertie en étables, écuries, etc.; la lune n'a plus à éclairer de promenades sous la galerie couverte; la chapelle sert de laiterie; les fragments de la statue de saint Christophe, qui avait été jetée dans un fossé, ont été donnés à l'église de Bures par M. Payenneville. Un ou deux panneaux d'anciens lambris, voilà le seul débris intérieur qui rappelle les premiers hôtes du lieu!

Au moment où il y avait un chapelain à *Tourpes*, Bures avait quatre prêtres : en 1681, le chapelain de *Tourpes* était un abbé Cousin, auquel on paya *douze sols* pour avoir dit une messe à Mesnières (1). Vers cette époque, le bourg de Bures fournissait aussi des membres au corps ecclésiastique; car, au rapport de Farin, on comptait, en 1652, au nombre des vicaires perpétuels de l'église collégiale de Notre-Dame-de-la-Ronde de Rouen, Nicolas de Bures (2), qui devait être un descendant de l'ancienne famille de ce nom.

La famille d'Estrées possédait encore le manoir de Tourpes en 1730. Le 1er octobre de cette année eut lieu la bénédiction de la troisième cloche de Bures, qui avait été cassée; elle fut nommée *Lucie-Félicité par illustris-*

(1) *Archives de la fabrique de Mesnières.*

(2) *Histoire de la ville de Rouen*, tome II, 4e partie, page 57.

sime et révérendissime monseigneur de la Rochefoucault, archevêque de Bourges, patriarche et primat d'Aquitaine, etc., et par dame Lucie-Félicité de Nouailles, épouse de monseigneur le maréchal duc d'Estrées, etc. (1).

En 1773, Tourpes avait changé de propriétaire. Le 12 août, la quatrième cloche de l'église était refondue et, le 24 du même mois, elle était bénite par M. Bellamy, curé de Bures, et nommée *Iphigénie-Henriette* par très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Lethellier, marquis de Courtanvaux, comte de Tonnerre, seigneur de Fresles, Tourpes et autres lieux, et par noble dame madame Iphigénie de Bourgoise de Pommereval, épouse de messire de Biral, comte de Sédaiges, etc. (2).

En 1781, Tourpes était possédé par M. le marquis de Biencourt-Poutraincourt, mort au château de Mesnières en 1834. Enfin, en 1835, cette terre fut achetée par M. Payenneville-Queval, de Rouen, qui a fait faire de nombreuses plantations sur les coteaux environnants; ce qui forme de charmantes promenades et procure un point de vue magnifique.

Maintenant il nous reste à parler de Gabrielle d'Estrées, dont le nom est si connu des habitants de Bures.

M. A. Guilmeth dit que Gabrielle naquit au manoir de Tourpes, dans la première moitié du XVIe siècle (3), tandis qu'au rapport de M. Berger de Xivrey, elle ne vint au monde que vers 1575 (4). Elle descendait d'An-

(1) *Archives de la fabrique de Bures.*

(2) *Ibidem.*

(3) *Arrondissement de Neufchâtel*, page 48.

(4) *Lettres missives de Henri IV*, Note, tome III, page 722.

toine d'Estrées, marquis de Cœuvres, vicomte de Soissons, premier baron du Boulonais, et de Françoise Babou de la Bourdaisière. De ce mariage sortirent sept enfants, que les mauvaises langues de l'époque appelèrent les *sept péchés mortels*.

Ce fut au château de Cœuvres, en passant chez M. d'Estrées, que Henri IV vit la belle Gabrielle, pour la première fois, le 10 novembre 1590. La première lettre qu'il lui écrivit est du 4 février 1593 et commence ainsi : *Mon bel ange, si à toutes heures m'estoit permis de vous importuner de la mémoire de votre subject, je crois que la fin de chaque lettre seroit le commencement d'une aultre, etc.* (1). On fit courir, dans le temps, l'épigramme suivante sur le nom de *bel ange* que le Béarnais aimait à donner à Gabrielle :

Gabriel vint jadis à la Vierge annoncer
Que le Sauveur du monde auroit naissance d'elle ;
Mais le roi aujourd'hui par une Gabrielle
A son propre salut a voulu renoncer.

Si Antoine d'Estrées fut flatté de recevoir la visite du roi au château de Cœuvres, il paraît que plus tard il ne vit pas de bon œil ses relations avec Gabrielle; car, dans une lettre datée du 26 juin 1593, Henri IV écrit à sa maîtresse : *Je suis très ayse que vous soyés bien avec vostre père ; vous ne me reprocherés plus qu'il vous veuille mal à mon occasion* (2).

Quoi qu'il en soit, Gabrielle d'Estrées fut mariée pour

(1) *Lettres missives de Henri IV,* tome III, pages 297, 323 et 722.
(2) *Ibidem*, tome III, page 811.

la forme, disent les historiens, en 1591, à Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt; mais le mariage fut cassé, en 1594, pour cause d'impuissance. A la cour, on ne désignait M[me] d'Amerval que sous le nom de *madame Gabrielle*. Vers la fin de 1595, elle prit le titre de marquise de Monceaux. Le 10 juillet 1597, elle fut faite duchesse de Beaufort, et mourut empoisonnée, le 10 avril 1599, laissant au roi trois enfants : César, duc de Vendôme; Catherine-Henriette, légitimée de France, depuis duchesse d'Elbeuf; et Alexandre de Vendôme, grand-prieur de France.

Les historiens s'accordent à dire que Gabrielle exhorta beaucoup Henri IV à se convertir. On a prétendu que sa conversion n'était pas sincère, parce qu'il avait écrit, le 23 juillet 1593, avant-veille de son abjuration : *Ce sera dimanche que je fairay le sault périlleux*. Mais on a souvent oublié la vivacité d'esprit de Henri IV, et nous croyons qu'on s'est souvent trompé en jugeant ses sentiments intimes d'après les saillies qu'il laissait échapper. Si la conversion du roi n'eût été qu'un acte d'hypocrisie, il n'eût pas pris la peine de réunir des prélats et des docteurs pour conférer avec eux sur plusieurs points touchant lesquels il désirait être éclairé; d'ailleurs il déclare lui-même qu'il voulait se convertir depuis longtemps, et que sa conversion a été *bien des fois interrompue par les artifices de ses ennemys* (1).

Nous ne saurions dire si Gabrielle habitait ordinairement Tourpes; nous ne le pensons pas, mais nous

(1) *Lettres missives de Henri IV*, tome III, pages 821 et 822.

croyons qu'elle y vint plus d'une fois pendant que le bon Henri était harcelé par l'armée du duc de Mayenne : il semble d'ailleurs qu'il soit venu souvent à Arques. Or, la distance d'Arques à *Tourpes* n'était pas difficile à franchir pour le Béarnais, lui qui, au dire du pape Sixte-Quint, passait moins de temps au lit que le duc de Mayenne n'en passait à table. Puis, Henri et Gabrielle n'en étaient pas à faire connaissance : ils avaient fait cette connaissance, dès 1590, au château de Cœuvres; et, depuis cette époque jusqu'à la prise de Bures, ils purent se rencontrer plus d'une fois à *Tourpes*.

On assure qu'une nuit, pendant que l'armée du duc de Mayenne se livrait au repos, Henri IV traversa le camp ennemi pour venir visiter la belle Gabrielle; mais, comme c'était la première fois qu'il venait à *Tourpes*, et ne sachant par quel endroit aborder, il fit demander à la dame châtelaine par où l'on entrait pour parvenir jusqu'à elle : — Par l'église! répondit-elle, en faisant abaisser le pont-levis. C'était un mot à double sens, adressé au Béarnais, qui alors était huguenot et n'avait pas encore voulu se convertir à la religion catholique.

Quand Henri venait à Tourpes, c'était ordinairement pendant la nuit, et il avait l'habitude de se déguiser en marchand de bœufs; mais toujours avec une bonne monture et bien armé. Souvent il annonçait son arrivée au moyen d'un cri particulier qu'il faisait entendre. En arrivant, il donnait le mot d'ordre, et la porte s'ouvrait. Alors il remettait son cheval à un domestique, en lui frappant sur l'épaule, et il était introduit (1).

(1) Ces petits détails nous ont été donnés par M. Fourgon, de

On rapporte qu'un dimanche, Henri, arrivant en plein jour, trouva Gabrielle qui écoutait à sa fenêtre, le cou tendu du côté de l'église. Comme il s'informait du sujet de cette démarche : — J'écoute si la cloche de Bures sonne, répondit Gabrielle; cette cloche est si petite que je n'entends presque jamais sonner la messe. — Vive Dieu! repartit le roi, s'il y a de belles cloches dans la première ville dont je ferai la conquête, elles seront pour Bures.

Peu de temps après cet entretien, Henri prenait Hesdin et envoyait, à Bures, quatre magnifiques cloches. Il n'en reste plus qu'une : la république de 93 a volé les autres!!! La seconde de ces cloches s'appelait *Gabrielle;* il paraît qu'elle devait la faveur de son nom à la beauté de son timbre.

Selon une autre version, les cloches auraient été données à la suite d'une conversation pendant laquelle Henri, pressé par Gabrielle d'embrasser le catholicisme, lui dit : — Mais vous, mon bel ange, êtes-vous aussi bonne chrétienne que vous cherchez à le paraître; assistez-vous souvent à la messe de paroisse? — Non! je ne l'entends point sonner. — Eh bien! je vous enverrai les cloches de la première ville dont je me rendrai maître.

Nous ne quitterons pas *Tourpes* sans rappeler à nos lecteurs que celui qui, selon ses propres expressions, *maria la France avec la paix,* était non-seulement protecteur des lettres, mais encore qu'il les cultiva lui-même.

Saumont-la-Poterie, qui les a recueillis, il y a déjà longtemps, de la bouche d'un vieillard, petit-fils du domestique qui recevait le cheval du visiteur.

A onze ans, il avait traduit les cinq premiers livres des *Commentaires de César*, et il commençait à rédiger ses *Mémoires* quand il fut assassiné (1). On a aussi de Henri IV plusieurs morceaux de poésie, entre autres une chanson commençant par ces mots : *Charmante Gabrielle*, etc., qui fut composée en 1596, et que nous avons lue dans les publications de M. Le Roux de Lincy (2).

Le bourg de Bures a été fort longtemps le siége d'une *haute justice*, dont les religieux de Notre-Dame-du-Pré étaient *hauts justiciers*. Ce monastère avait beaucoup de propriétés à Bures. Entre autres fiefs faits par eux, nous trouvons, en 1427, *vne pièce de terre à la carière de Burettes* et une autre aux *Londes*. En 1500, ils donnèrent à bail *vne masure entre deux pontz*, par le ministère de *frère Robert de Saint-Symphorium, garde du sçel des obligations de la viconté de Bures*. En 1655, Charles Garin est encore fermier des *religieux de Notre-Dame-du-Pré, dite de Bonnes-Nouvelles-les-Rouen, seigneurs, barons, haultz justiciers de Bures* (3).

Les sentences de la haute justice se rendaient à l'ancien manoir royal, remplacé aujourd'hui par la ferme dite *la Cour*. Le lieu d'exécution était du côté de Follemprise, à un endroit encore désigné sous le nom des *Potences*.

M. Havet nous a assuré avoir eu en sa possession une sentence rendue sous le règne de François Ier, par laquelle un nommé Caron avait été condamné à être

(1) *Univers pittoresque*, France, tome IX, page 374.

(2) *Recueil de chants historiques français*, 2e série, page 574.

(3) Renseignements fournis par M. Havet.

rompu vif et brûlé sur la place du bourg de Bures, pour offenses envers les gens du roi.

Il y avait une seconde cour de justice, à Tourpes, qui connaissait des simples délits.

Enfin, Bures avait *tabellions, sergents*, etc., et c'était là que venaient régler leurs affaires et vider leurs différends les habitants de Saint-Valery, Osmoy, Burette, le Mesnil, Follemprise, Pommeréval, Fresles et Mesnières, en partie.

Population, 511. — *M. Planchon*, maire. — *M. Adville*, adjoint. — *M. Decorde*, curé. — *M. Anselin*, instituteur.



CLAIS.

Le nom de cette commune se trouve écrit de plusieurs manières dans les anciens titres : on écrivait parfois *Claies, Clayes, Claids, Clées, Cleis;* au XIII[e] siècle, c'était *Cloes* (1); au XI[e], on disait *Cletdas*.

Avant l'érection de Londinières en chef-lieu de canton, Clais était du doyenné de Foucarmont. Les chanoines de l'église de Rouen nommaient à la cure, sur laquelle ils avaient juridiction; juridiction dont on pouvait appeler auprès de certain corps de chanoines choisis par le chapitre, et qui exerçaient la *juridiction des hauts jours* (2). Ce droit fut conféré au chapitre, dans le XII[e] siècle, par un archidiacre de Rouen qui renonça aussi à son droit

(1) *Regestrum Visitationum*, page 331.

(2) *Histoire de Rouen*, tome II, page 191, édition 1710.

sur les chapelles de *Frenoy-en-Val* et de *Hambures* (1). La possession de l'église de *Clayes* fut confirmée à la cathédrale par le pape Adrien, vers 1159. Plus tard, la cathédrale reçut aussi de l'archevêque Gilles Asselin, qui mourut en 1318, une rente de 55 livres à prendre à *Bonne-Rue*, paroisse de Clayes (2).

Le moulin de Clais était une dépendance du chapitre; il fut donné à bail, en 1689, à Jacques de Glicourt, moyennant 500 *livres par chacun an, payables en quattres termes esgaulx, sçauoir : Saint-Michel, Noël, Pasques et Saint-Jean-Baptiste* (3). On fit à ce moulin une réparation assez considérable en 1697.

En visitant l'extérieur des murs de l'église de Clais, nous avons vu des pierres tuffeuses et un bloc de poudingue; au chevet, la trace de trois fenêtres, comme à Fréauville et à Londinières; à l'angle de la muraille, une colonnette dont le chapiteau présente deux têtes grimaçantes. Il nous paraît assez probable que cette colonne aura été replacée là au moment de la construction de la muraille du chevet, époque où le chœur a dû être diminué dans sa longueur.

L'intérieur de la petite église de Clais est aux autres églises de la contrée ce que *la Madeleine, Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Vincent-de-Paul* sont aux autres églises de Paris. Lorsque la grande porte est ouverte et que vous arrivez là, au moment où le soleil vient briser ses

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 402.

(2) *Histoire de l'église de Rouen*, par M. L. Fallue, tome I, p. 393, et tome II, page 201.

(3) *Archives de Londinières.*

rayons sur les dorures des autels, vous vous arrêtez surpris; vous avez sous les yeux quelque chose de propre, de charmant, de coquet, de bon goût, que l'aspect extérieur de l'église était loin de vous avoir fait deviner. On a tiré le parti le plus avantageux possible de l'édifice, sans trop le mutiler : nous n'avons à critiquer que les coups de marteau qui ont privé l'entrée du chœur de quelques portions de colonnettes pour y placer plus aisément les stalles.

Dans la nef, se voit une portion de pierre tumulaire dont on retrouve des fragments au seuil de la sacristie et au pied de la croix du cimetière. C'est la tombe de *Jehan Vallongne, en son vivant marchand et laboureur, demeurant à Clais, décédé l'an mil cinq cens dix-huit.*

Au bas du sanctuaire, est une autre pierre sur laquelle on a représenté un prêtre revêtu d'une chasuble antique. Voici l'inscription : *Cy gist et repose le corps de discrette personne messire Jehan Nellon, prêtre, en son vivant curé de céans, lequel décéda le dix-septième jour de septembre m. v. ᶜᶜ. xl* (1540).

Le dessous du clocher forme la plus grande partie du chœur. Les piliers sont tapissés de colonnettes ornées de chapitaux fantastiques; on y voit, entre autres choses, un oiseau mangeant un serpent, une branche chargée de fruits, un singe, une sirène, etc. Nous croyons ce travail du XIIᵉ siècle.

Il y avait autrefois deux chapelles situées sur la paroisse de Clais. L'une, celle de Hambures, sert aujourd'hui de grange; l'autre, celle de Fresnoy-en-Val, était placée sur une terre en labour dont M. Couvreur est pro-

priétaire. Cette dernière faisait à l'église de Londinières une rente de *cinq sols*. Dom Jacques, moine de Foucarmont, fut son dernier chapelain (1).

Population : 391. — *M. Lemonnier,* maire. — *M. Hardier,* adjoint. — *M. Briant,* curé. — *M. Diacre,* instituteur.

(1) *Archives de la fabrique de Londinières.*



CROIXDALLE.

La commune de Croixdalle est située au milieu des bois. Une partie de ces bois, connue sous le nom de *Coutumes*, a donné lieu à de nombreuses contestations entre les agents forestiers et les usagers. En plus d'une occasion, l'Administration se montra même animée d'un esprit vraiment tracassier : et si l'honorable M. de Villers n'eût soutenu le bon droit des habitants de Croixdalle et autres communes voisines, il est à croire que les usagers eussent succombé dans la lutte. En cette circonstance, M. Semichon, avocat à Neufchâtel, publia un travail remarquable (1), dans l'intérêt de la cause des usagers ; c'est un véritable traité sur la matière, renfermant tout ce qui peut être dit touchant la question des

(1) *Mémoire pour les usagers de Croixdalle,* in-4° de 80 pages.

usages, concessions féodales, redevances, fiefs seigneuriaux, cens, etc.

Le nom de Croixdalle, ainsi que ceux de Cropus, Croixmare, Croville, etc., semble venir du mot latin *crux,* qui signifie *croix* ou *potence*. Cependant, il ne serait pas impossible de voir l'origine de Croixdalle dans les mots teutoniques : *croft* et *dale* ou *darne*, c'est-à-dire *portion de terre cultivée autour d'une maison de campagne*. Nous nous arrêtons d'autant plus volontiers à cette étymologie, qu'elle se trouve en quelque sorte confirmée par la teneur de plusieurs baux du XIIIe siècle, dont nous parlerons plus tard. Ces baux, faits par Eude Rigaud, prouvent que Croixdalle formait, dès cette époque, une partie de l'Aliermont.

Sur les anciens titres, on lit *Craudale* et *Croadale*.

« Pour trouver l'origine de l'Aliermont, dit M. l'abbé Cochet, il n'est pas nécessaire de recourir à la Gaule et à ses druides..... La naissance de ce pays est toute chrétienne, toute anglo-normande ; un pontife lui a donné le jour (1). » Le sentiment de M. Cochet est que Gautier de Coutances fonda l'Aliermont ; que Robert Poulain, son successeur sur le siége de Rouen, réalisa l'établissement de Saint-Nicolas de 1202 à 1210 (2) ; que Notre-Dame est l'œuvre de Pierre de Colmieu ou de Maurice ;

(1) *Revue de Rouen*, année 1849, page 57.

(2) Le pape Innocent IV accorda à Eude Rigaud, au mois d'octobre 1249, l'autorisation d'établir une église, un cimetière et un presbytère, à Saint-Nicolas, sur une place appartenant à l'église de Rouen, pourvu toutefois que le chapitre n'y fît point d'opposition. (*Regestrum Visitationum*, page 735.)

que Saint-Jacques (*triste ville*) et Sainte-Agathe ont été créés par Eude Rigaud (1) ; que Guillaume de Flavacourt continua l'œuvre de la culture et de la civilisation de l'Aliermont, fonda l'église de Croixdalle et dota la cure, qu'il établit, d'une rente annuelle de 15 livres, à prendre sur le *bateau passeur* de Dieppe au Pollet.

Nous sommes à peu près d'accord avec notre savant ami sur l'époque de la fondation de ces différentes églises ; mais nous nous permettrons de ne point être tout-à-fait de son avis lorsqu'il suppose que cette contrée ne fut point habitée avant la fin du XIIe siècle. Nous parlons surtout de la paroisse de Croixdalle, que nous croyons plus ancienne que le reste de l'Aliermont, et nous confessons que cette commune nous paraît avoir été habitée non-seulement durant l'occupation romaine, mais encore au temps des Celtes, c'est-à-dire à l'époque la plus reculée qu'on puisse assigner à notre histoire locale. Nous allons exposer les raisons de notre opinion; et, fussions-nous dans l'erreur, nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de connaître quelque chose des usages et de la religion des peuples qui, il y a deux mille ans, habitaient les forêts de notre pays.

Exposons d'abord une esquisse historique de cette époque reculée, et nous verrons ensuite, en peu de mots, si nous trouvons, à Croixdalle, quelques traces du passage des peuples dont nous allons parler.

D'après une antique tradition, les Celtes quittèrent

(1) L'église de Saint-Jacques a été dédiée en 1257, et celle de Sainte-Agathe dix ans plus tard. (*Regestrum Visitationum*, pages 277 et 583.)

l'Asie, premier séjour de l'espèce humaine; ils suivirent probablement le cours du Danube, et, après avoir fait des haltes plus ou moins longues, plus ou moins nombreuses, ils arrivèrent dans les Gaules, à une époque qu'il est impossible de fixer (1). M. Guilmeth reporte cette arrivée au VI[e] siècle avant J.C. (2). M. J. Houël la fait remonter jusqu'à l'an 2068 avant l'ère chrétienne (3).

Quoi qu'il en soit, les noms de *Caletes, Kaletes, Caux, Cauchois* semblent tirer leur origine des Celtes ou Keltes, et le centre du pays occupé par ces peuples, à leur arrivée, paraît être *Calog, Talog, Talou, Tellau,* dans la contrée d'Arques. D'abord ils demeuraient sur des chariots et couchaient sur des peaux de bêtes; mais plus tard ils eurent leur *tot* ou demeure. Voici en quoi consistait cette habitation :

Ils établissaient une aire de marne ou d'argile battue, autour de laquelle régnait une espèce de maçonnerie grossière en terre et cailloux; sur ce mur fondamental, ils plaçaient un mauvais assemblage de claies, de poteaux bruts assemblés sans art; ensuite ils garnissaient les interstices avec un mélange de terre et d'argile détrempées et mêlées avec de l'herbe; puis ils couvraient le tout de feuilles, de paille, d'herbes, d'écorces d'arbres, etc. On conçoit aisément qu'il est difficile de retrouver les traces de ces sortes d'habitations; mais souvent leur voisinage est indiqué, dans les forêts, par des mares qui, de nos jours, sont encore constamment remplies d'eau. Ces

(1) *Encyclopédie du XIX[e] siècle*, tome VI, pages 720 et 721.

(2) *Histoire d'Elbeuf*, pages 91, 92 et 93.

(3) *Annales des Cauchois*, tome I, page 27.

charbons, en dernier lieu la viande rôtie. Nos dîners de campagne se composent encore assez souvent de *bouilli*, de *grillades* et de *rôti*. Les Celtes qui habitaient près des fleuves se nourrissaient aussi de poisson cuit dans le sel, le vinaigre et le cumin, et ils mêlaient le tout dans leur boisson, boisson qui fut d'abord de l'eau pure, à laquelle ils ajoutèrent, dans la suite, du lait et du cidre : Pline appelle ce dernier *vin fait avec toute espèce de poires et de pommes*. Nous serions tenté de voir un souvenir de l'habitude des Celtes pour les épices dans ces petits vases à trois compartiments, encore en usage dans quelques maisons, où l'on place du sel, du poivre et du piment.

Enfin, au lieu de découper leur viande par bouchées, ils prenaient à deux mains de gros morceaux dans lesquels ils mordaient à belles dents, puis, quand ils rencontraient quelque chose à enlever, soit un os, soit un nerf, ils se servaient d'un petit couteau placé dans un étui et attaché à la gaîne de leur épée. Nous pensons que les femmes portaient aussi un couteau attaché à la ceinture. De là l'usage, encore existant dans la campagne, de porter toujours un couteau avec soi (1).

(1) A part la table des grands, le couteau ne commença à faire partie du couvert qu'au XIXe siècle. Avant cette époque, chaque convive apportait son couteau renfermé dans une gaîne. Nous ne croyons pas que les *couteaux fermants* fussent encore bien communs dans nos campagnes au commencement du siècle dernier. Les plus répandus alors étaient les *eustaches*, couteaux à manche de bois et d'une seule pièce ; ce sont les premiers couteaux fermants qui aient paru ; la lame se nommait *allumelle*.

Les Celtes avaient une grande bravoure, un esprit franc et intelligent, une mobilité extrême, une répugnance marquée pour la discipline, beaucoup d'ostentation, une excessive vanité et une propension habituelle à la désunion; mais leurs défauts étaient rachetés par des sentiments de noble sympathie pour le malheur et de dévoûment pour les victimes de toute espèce d'oppression.

Il y avait, chez ces peuples, une classe d'hommes respectés de tous; c'étaient leurs prêtres, les DRUIDES. Ces chefs formaient trois classes : les *bardes* conservaient les traditions nationales et chantaient les héros; les *vates* étaient voués à la célébration des sacrifices et du culte extérieur; les *druides* proprement dits avaient, dans leurs attributions, l'interprétation de la volonté divine, le sacerdoce, la justice, l'éducation publique, la législation, la conclusion des traités de paix et de guerre, etc. Mais ces hommes enveloppaient toutes leurs fonctions de mystères : ils exprimaient leurs dogmes et leurs principes d'une manière symbolique; ils se servaient, pour perpétuer leur croyance, de médailles sur lesquelles ils représentaient les emblêmes de leur doctrine; on y voit divers types, tels que coursiers, sangliers, oiseaux, croix, têtes humaines, etc. Nous trouvons dans un curieux ouvrage les lignes suivantes, à propos de ces dernières : « On peut se croire très-près de la vérité en voyant dans la tête de nos pièces le symbole de la lune; en voyant dans la tête, vue de face, le symbole de la pleine lune; en voyant dans la tête effacée le symbole de la lune nouvelle; en voyant dans la tête posée de profil le symbole de la lune dans un de ses quartiers. On pour-

raît même hasarder d'indiquer le quartier, d'après le côté vers lequel ce profil serait tourné (1). »

Les *druides* enseignaient en même temps l'éternité de l'univers, la métempsycose, l'immortalité de l'âme, l'autre vie avec ses récompenses et ses châtiments; ils étaient physiciens, métaphysiciens, médecins, sorciers et surtout astronomes. Ils comptaient par *nuits* et non par *jours*, de sorte que, pour parler d'une semaine, ils disaient *huit nuits*, WITHNOS; ils n'auraient pas dit qu'un enfant avait *quinze jours*, c'était *quinze nuits*. C'est de là encore que nous entendons souvent, chez le peuple, des locutions comme celles-ci : *Il y a, à nuit, trois jours que je suis parti; il y a eu, à nuit, deux ans qu'il est mort*, etc. Si les Celtes comptaient par *nuits*, c'est que leurs principales cérémonies s'accomplissaient pendant la nuit. Il est vrai que chaque matin ils se tournaient vers le soleil pour prier; mais leurs grandes assemblées avaient lieu au clair de la lune, en face de laquelle ils s'inclinaient quand elle est dans son plein. Saint Ouen semble indiquer que cet usage était encore suivi de son temps, lorsqu'il exhorte les habitants de son diocèse à *ne point pousser de clameurs si la lune vient à s'obscurcir* (2).

Les Celtes aimaient passionnément les combats; aussi offraient-ils des sacrifices à Esus, dieu de la guerre. Leurs armes étaient en silex, en cuivre ou en fer. Chaque chef se nommait *brenn*. Ils avaient l'habitude de se placer

(1) *Essai d'interprétation des médailles celtiques*, par M. André Jeuffrain, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc. Tours, 1846, page 59.

(2) *Histoire de Normandie*, par Th. Licquet, tome I, page 23.

en triangle pour l'attaque; s'ils étaient vainqueurs, ils ravageaient et détruisaient tout ce qui se trouvait à leur portée; ils plaçaient comme ornement, au cou de leur cheval, la tête des vaincus; souvent ils dépouillaient le crâne, le décoraient de fleurs et s'en servaient pour boire.

Parmi les plantes qui étaient un objet de respect pour les Celtes, il faut mettre au premier rang la verveine, et surtout le gui de chêne, en l'honneur duquel ils célébraient une grande fête le premier jour de l'an. On préparait un banquet sous l'arbre sacré; deux taureaux blancs, auxquels on avait scié les cornes, étaient amenés; le prêtre, revêtu d'une robe blanche, montait sur l'arbre et coupait, avec une serpette d'or, le gui qu'on recevait dans un linge blanc. Alors on immolait les victimes, tandis que les assistants recevaient des rameaux de gui et priaient la Divinité d'attacher la prospérité à ce don. Cette distribution terminée, on s'embrassait en se souhaitant de longs et heureux jours, et l'on retournait offrir du gui à ceux que leur âge, leurs infirmités ou leurs occupations avaient empêché d'assister à la cérémonie. En échange du gui sacré, ceux-ci donnaient ce qu'ils supposaient pouvoir flatter davantage. Pendant tout ce cérémonial, l'on entendait les cris répétés de : *Au gui l'an noef* ou *neuf!* et de là vient probablement l'usage d'appeler *à gui nette* ou *noeufves* les bonbons ou cadeaux qu'on distribue aux enfants le premier jour de chaque année.

Mais, dans ces cérémonies, on ne sacrifiait que des animaux, et la robe blanche des *vates* ne se rougissait

pas de sang humain. Hélas! pourquoi les druides, qui, après tout, avaient beaucoup de vérités dans les mains, ont-ils pu en venir à présider à l'immolation de leurs semblables! Il fallait donc que le culte de Teutatès et d'Esus fût bien respecté; il fallait donc que l'amour du commerce et de la guerre eût bien de l'empire sur ces hommes, pour les porter à sacrifier non-seulement le coupable, mais encore à répandre le sang de l'innocent! Essayons de décrire un de ces lugubres sacrifices.

Les druides, dont le pouvoir était si grand et la science si profonde, se transmettaient leur mission de père en fils; et, comme ils craignaient la divulgation de leurs connaissances, au lieu d'écrire leurs leçons, ils les expliquaient toujours de vive voix. Nous l'avons dit, chez eux tout se faisait avec mystère; aussi dressaient-ils leurs autels au sein des vallons solitaires; aussi accomplissaient-ils leurs cérémonies dans la silencieuse obscurité des forêts.

Lorsqu'un sacrifice humain devait avoir lieu, on se réunissait autour du *dolmen* ou autel druidique; cet autel était formé de deux pierres dressées, sur lesquelles une troisième pierre était placée transversalement. Pendant que les *bardes* faisaient entendre leurs chants, la multitude poussait des cris de joie et se livrait à la danse. On amenait le malheureux désigné pour être immolé; on le couchait sur l'autel, et l'un des *vates*, armé d'un couteau, le frappait au-dessus du diaphragme et lui ouvrait ensuite le cœur. Alors les *druides* s'approchaient pour tirer des augures des entrailles de la victime. D'autres fois, c'étaient des femmes, agrégées au sacerdoce sous

le nom de *druidesses*, qui remplissaient cette fonction. Elles étaient nues; elles avaient le corps teint de noir, les cheveux en désordre; et, une torche à la main, elles s'agitaient dans des transports frénétiques, en rendant leurs oracles. Lorsque ces lugubres fêtes étaient terminées, les *druides* se lavaient les mains dans une mare peu éloignée du *dolmen*, et chacun se retirait croyant avoir concouru à une œuvre agréable aux dieux.

D'autres fois, les *druides* faisaient construire, avec de l'osier, du foin et des sarments de vignes, d'immenses colosses ayant une forme humaine; et, quand cette espèce de statue était élevée, on la remplissait de victimes que l'on brûlait, au moyen d'amas de bois qu'on apportait autour de cette masse destinée aux sacrifices. Nous retrouvons encore un souvenir de cette partie du culte celtique dans un usage qui a pris fin il y a peu de temps. Nous-même, étant enfant, nous nous sommes amusé à cette espèce de folie de carnaval, qui était encore assez suivie, il y a quelques années, à Rouen, et même à Paris. Le jour du *Mardi-Gras*, ou le mercredi des *Cendres*, on bâtissait un grand mannequin en paille, on le couvrait de vêtements d'homme, on le promenait dans les rues au milieu des cris de joie et des imprécations de la multitude; et, après avoir lu son arrêt de mort, on le brûlait, à l'arrivée de la nuit, sur la place publique.

Disons un mot sur le motif de la barbare théologie des *druides* touchant les sacrifices humains. A leurs yeux, la vie d'un homme ne pouvant être rachetée que par la vie d'un autre homme, chaque fois qu'un personnage important était exposé à périr, on devait racheter son

existence en immolant une ou plusieurs victimes humaines. Les dieux n'acceptant pour agréables victimes que les animaux les plus parfaits, l'homme venait donc en première ligne pour le sacrifice. La mort des hommes coupables étant chose agréable à la Divinité, on les immolait afin que, purifiée par l'effusion de leur sang impur et sacrilége, la terre pût recouvrer la fertilité que les crimes de ces hommes lui avaient fait perdre. On choisissait donc les victimes parmi les brigands et les assassins, à défaut desquels on prenait des criminels moins coupables ou des prisonniers de guerre, des perturbateurs, etc. Enfin, s'il fallait une victime humaine dans quelque circonstance où il n'y avait point de coupables, on en venait à verser le sang innocent!

Le souvenir des *druides* s'est perpétué jusqu'à nos jours dans les campagnes; les *blancs fantômes*, les *squelettes au suaire blanc*, les *dames blanches*, les *blanches fées*, etc., ne sont que des êtres fantastiques dont l'origine remonte aux prêtres des Celtes, qui avaient une grande prédilection pour la couleur blanche.

Dans tous les lieux qui ont été habités par les Celtes, on retrouve des espècee de coins ou haches en silex, d'un beau poli. Les auteurs sont peu d'accord sur l'usage de ces objets; on a pensé qu'ils servaient dans les sacrifices et même à la guerre; on en a fait aussi des instruments servant aux *vates* dans la divination. Outre ces hachettes siliceuses, on en rencontre parfois en bronze, ayant une double cannelure, à la naissance de laquelle sont deux petits anneaux. Selon le sentiment le plus commun, ces

sortes de haches servaient de piquets pour retenir les tentes des soldats.

Les Celtes brûlaient leurs morts; et, quand les ossements avaient été purifiés par le feu, ils les renfermaient sous un tertre de gazon; mais, comme ils croyaient à l'immortalité de l'âme, ils avaient soin de jeter dans le bûcher tout ce qui avait été l'objet des affections du défunt. Les vases, les armes, les bracelets, les ornements, les habits, même les animaux domestiques, subissaient cette loi. Aux yeux de ces peuples, le trépas n'était qu'une espèce de voyage, pendant lequel on ne voulait pas priver celui qui l'entreprenait des choses auxquelles il avait été le plus attaché. Aussi, parfois, précipitait-on dans le bûcher du défunt ses esclaves et ses amis. On écrivait des lettres aux morts, comme s'ils avaient pu les lire; on portait des aliments sur le tertre où ils reposaient, etc. Il est aisé de concevoir que l'intérieur de ces sépultures n'a pu conserver que peu de traces des personnages dont ces fragiles monuments devaient perpétuer le souvenir.

Maintenant, le territoire qui nous occupe offre-t-il encore quelques vestiges qui puissent faire soupçonner qu'il ait été habité par les Celtes? A nos yeux, oui! Quels sont ces vestiges? La position du terrain; le rapprochement de la Béthune. Puis, qui pourrait assurer qu'une petite rivière ne coulait pas alors dans le vallon de Beauval? Dans un savant mémoire, M. l'abbé F. Maillard, secrétaire de la Société académique de Beauvais, cite plusieurs fleuves qui ont sensiblement baissé depuis moins d'un siècle, des rivières qui ont disparu (1). Quels

(1) *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, tome I, page 67.

sont ces vestiges? Toutes ces fosses rondes, dont les bois voisins sont remplis. Quels sont ces vestiges? Ces mares qu'on rencontre çà et là au milieu de la forêt : la mare *du Tremble*, la mare *aux Couldres*, la mare *Olivier*, la mare *aux Loups*, la mare *du Chêne*, la mare *Saint-Fiacre*, etc. Quels sont ces vestiges? Un grand nombre d'usages encore en pleine vigueur dans nos campagnes. Quels sont ces vestiges? Ces haches en silex trouvées parmi les cailloux ramassés dans les champs voisins, ou recueillis dans les sillons de la charrue. Un de nos amis de l'Aliermont nous a dit avoir recueilli, pour sa part, six haches celtiques dans quelques acres de terrain. Quels sont ces vestiges? La tradition locale de cet homme sans tête, vêtu de blanc, qui effrayait autrefois les gens attardés et leur barrait le passage; cette blanche fée qu'on voyait chaque soir occupée à filer sur le bord du chemin encore connu sous le nom de *Chemin-Fileux*.

Cependant, nous l'avons dit et nous le répétons, nous n'avons pas la prétention de prouver que Croixdalle ait été habité par les Celtes; nous croyons reconnaître quelques indices de leur passage, et voilà tout. Mais ce que nous croyons fermement, c'est que les Romains ont occupé ce pays. Nous n'en voulons pour preuve que ces tuiles à rebord qu'on trouve en assez grand nombre dans les défrichements; ces meules en poudingue qu'on a découvertes en ouvrant la route de Croixdalle à l'ancienne verrerie du Hellet, et dont on aperçoit des fragments jusque dans les murs de l'église; ces médailles de Commode, Trajan, etc., que les terrassiers ont mis au jour dans les bois de M. Long.

La première preuve *écrite* que nous trouvons relativement à l'habitation de Croixdalle, nous reporte à l'année 1253. Au mois de mars de cette année, Eude Rigaud, archevêque de Rouen, loua la ferme de *Craudale*, dont il était le propriétaire; location que nous trouvons renouvelée en 1255 et 1258. Dans le dernier bail sont compris le manoir d'Aliermont et celui de *Croadale*, avec leurs dépendances. Le tout est loué *onze cents livres*, aux conditions suivantes, que Reginald du Tremblai s'engage à remplir : Fournir de la paille pour la litière des chevaux du propriétaire, et du foin ou de la vesce pour leur nourriture, ainsi que le bois de chauffage et l'eau nécessaire pour la maison; moudre son blé, faire le pain et le rendre à domicile; procurer, au prix fixé par le maître d'hôtel, les poules, chapons, porcs, oies, etc., nécessaires à la maison de l'archevêque; entretenir la couverture des granges; rendre, à la fin du bail, les bestiaux et les troupeaux qu'il aura trouvés à son entrée, sans pouvoir exporter les produits de ces animaux hors des domaines de l'archevêque; payer son loyer en trois termes : 330 *livres* à la fête de la Purification de la Vierge; 330 *livres* à l'Ascension de Notre-Seigneur, et 440 *livres* à la fête de Sainte-Madeleine; ne pouvoir prendre d'associé, dans l'exploitation de la ferme, sans le consentement du propriétaire; rendre les terres dans l'état où il les aura trouvées et sans les dessaisonner; ne vendre que le grain des céréales, sans pouvoir aliéner ni emporter aucune paille.

Après avoir assez longuement exposé les conditions du bail, dont nous n'avons cité que quelques-unes, le bail-

leur détaille le nombre et la valeur des animaux livrés au fermier. Au nombre de ces bestiaux, nous trouvons soixante brebis et cinquante agneaux, estimés à *trois sous* la pièce; onze veaux d'un an, estimés ensemble à *trente sous;* sept vaches, estimées à *huit livres quinze sous;* un taureau, estimé *trente-cinq sous;* trois genisses, estimées à *trente-six sous*, et plusieurs autres vaches, brebis, veaux, etc.

Après avoir pris connaissance des diverses conditions du bail, Reginald du Tremblai s'engage *avec serment* à les observer, et en donne pour caution tous ses biens meubles et immeubles, présents et à venir.

Le premier bail diffère de celui-ci en ce que le fermier ne payait aucune rente au propriétaire, mais il était obligé de faire cultiver et semer les terres à ses frais; les dépenses de la moisson étaient à frais communs, et le propriétaire avait droit à la moitié de la récolte, que le fermier était obligé de lui conserver. Le fermier avait aussi la faculté de faire des défrichements dans la forêt et de marner ces terres, le tout aux frais du propriétaire (1).

Nous avouons que ces sortes de baux nous paraissent préférables aux baux actuellement en vigueur. Les droits du propriétaire étaient toujours sauvegardés, et le fermier n'était pas exposé à perdre, en deux ou trois ans, le fruit de ses peines et de ses épargnes. Au reste, les baux à cheptel, encore en usage dans une partie de la France, se rapprochent beaucoup de ceux dont nous venons de parler.

(1) *Regestrum Visitationum*, pages 769, 770, 771 et 772.

Aux limites de Croixdalle, vers Mesnières, se trouvait l'ancienne verrerie du Hellet, où l'on fabriquait du verre plat et des bouteilles (1). C'est aujourd'hui la propriété de M. Bloquel, qui a eu l'obligeance de nous communiquer les renseignements suivants : Le droit d'établir une verrerie au Hellet fut accordé à messire Masquaril, baron de Boscgeffroy, par lettres patentes du mois de novembre 1656. La verrerie fut fondée par François Touchais, sur quinze acres de terre à lui fieffées par monseigneur François de Harlay, archevêque de Rouen, moyennant *quarante-cinq livres* de rente annuelle.

Cette verrerie a cessé d'être en activité vers 1800, époque où elle était exploitée par le sieur Ricard, et a été détruite en 1808. La place du four est aujourd'hui occupée par un jardin. Les caves de la ferme sont voûtées en briques et méritent d'être visitées.

Dans le cimetière de Croixdalle, on trouve des restes de fondations, de chaque côté de l'église. Faudrait-il voir là les fondations d'une église antérieure au XIIIe siècle, ou bien la place de chapelles qui auraient été détruites ? Nous ne savons. Les murs extérieurs offrent la trace de deux portes à plein cintre.

Les fenêtres du chœur sont séparées par un meneau surmonté d'un trois-feuilles. La muraille de la nef est percée, à droite, de deux lancettes simples. On remarque, dans le chœur, des restes d'arceaux qui indiquent que cette partie a été voûtée en pierre.

Dans le clocher, des poutres en partie carbonisées

(1) *Almanach de Rouen*, an XIII, page 152.

annoncent un ancien incendie. Voici l'inscription de la cloche : *J'ai été bénite par Mre François Ricoevr pbre cvré de Sainte-Agathe. Mon parin messire Lovis de Rovville, chevalier, seigneur de Rifcovrt, capitaine des terre et seignevrie d'Allyhermont et de Douvrend. Ma mareine dame Jossine de Lannoy, femme de messire Lovis Le Tandard, chevalier, seigneur d'Avmoy. Himar de Dampierre esc^r^ s^r^ de Ste-Agathe et dam^elle^ Catherine Dvval sa femme. François de Dampierre, esc^r^ s^r^ de Selyncourt, cap^ne^ d'une compagnie de gens de pied dans Graveline, pour le roy, et dam^elle^ Anne Le Sénéchal, sa femme. Charle de St-Ouen esc^r^ s^r^ de Davbevf, cap^ne^ d'une compagny de gens de pied, dans le régiment de M^r^ le baron de Roncherolle, et dam^elle^ Charlotte Davrovlt, sa femme. Jehan Harret, trésorier, l'an 1646. N. et C. Favvel mon fait.* Cette cloche, qui a été enlevée de Sainte-Agathe au moment de la révolution du dernier siècle, a été fondue *le iour de Saint-Ioseph*, et la dépense s'est élevée à 71 *livres* (1).

Chaque année, les habitants de Gouchaupré viennent en procession à Croixdalle, le 1er lundi de juillet. Avant la révolution, la fabrique de Croixdalle touchait *trois livres* pour honoraires (2). Le but de ce pélerinage est la préservation des maladies contagieuses. Quelques personnes prétendent qu'on vient à Croixdalle pour ne pas manquer d'eau dans les temps de sécheresse; mais ces personnes ont sans doute oublié que Gouchaupré est voisin de Bailly-en-Rivière. Ce qui a pu donner lieu à

(1) *Archives de la fabrique de Sainte-Agathe.*

(2) *Archives de la fabrique de Croixdalle.*

cette opinion, c'est que la mare dont nous allons parler, bien que située sur une montagne, n'a jamais manqué d'eau. Les personnes qui assistent à cette procession vont toujours se laver les mains à une mare qui se trouve, non loin du cimetière, sur la lisière du bois. Il paraît même qu'autrefois on allait à cette mare, *la mare de Saint-Fiacre*, en procession. Sans approuver ni blâmer cette pratique, nous dirons quelle a dû être son origine.

Le patron de l'église de Croixdalle est saint Étienne : or, selon M. Guilmeth, les paroisses placées sous l'invocation de ce saint, ou de quelqu'un des premiers martyrs, sont antérieures, par leur origine, à l'établissement des Francs dans la Gaule, tandis que les paroisses dédiées à saint Martin datent de l'époque de cet établissement; d'où nous concluons que Croixdalle serait une des plus anciennes paroisses du pays converties au christianisme, ainsi que Bures, dont le premier patron est aussi saint Étienne. Le grand nombre d'églises où l'on trouve la statue de saint Martin, et la confiance générale que le peuple témoigne pour ce saint, qui attaqua si vivement l'ancienne religion, renversa ses statues, détruisit ses temples, brûla les bois sacrés, semblent indiquer qu'au ve siècle le christianisme s'établissait déjà en souverain et faisait oublier l'ancienne religion de la contrée.

Cependant l'idolâtrie n'était pas détruite. Si saint Mellon avait paru dès 258 et prêché jusqu'en 310; si saint Victrice se félicite, en 399, de ce que la nouvelle religion a fait des progrès, il ne faut pas oublier que le

culte des idoles n'était pas encore aboli, aux environs de Rouen, sous saint Godard, qui mourut en 529 ; que, depuis 626 jusqu'en 640, saint Romain travailla à détruire les restes de l'idolâtrie ; que saint Ouen, mort en 683, avoue que de son temps on observait encore les coutumes payennes.

Le christianisme ne triompha donc que par degrés ; et de même que les Romains, à leur arrivée dans les Gaules, avaient remplacé les temples druidiques par des temples payens, de même les chrétiens, à leur tour, élevèrent leurs églises et leurs chapelles à la place des temples du paganisme. Souvent les arbres et les fontaines consacrés aux idoles payennes furent remplacés par une croix, ou dédiés à quelque saint. Un arbre consacré à Teutatès par les druides était dédié à Jupiter par les Romains, et les chrétiens y plaçaient une statue de la Vierge (1).

Le concile d'Arles, tenu en 443, dit dans son 23e canon qu'un évêque qui souffre, par négligence, que les infidèles allument des flambeaux dans son territoire, révèrent des arbres, des fontaines ou des pierres, est coupable de sacrilége. Le synode d'Auxerre, tenu en 585, défend aussi dans son 3e canon d'acquitter des vœux à des buissons, à des arbres ou à des fontaines (2).

C'est de là probablement qu'on en sera venu à détruire un grand nombre des objets qui rappelaient l'ancien culte aux fidèles ; mais, comme on ne pouvait

(1) *Histoire d'Elbeuf*, par M. Guilmeth, pages 234, 236, 237, 242, 245, 246, 270, 271, etc.

(2) *Encyclopédie théologique*, tome XIII, 1er des Conciles, pages 206 et 239.

renverser tous les arbres, détruire tous les temples, boucher toutes les fontaines, le christianisme fit alors tourner à son profit ce qui, dans l'origine, s'était montré le plus rebelle à ses dogmes et à sa croyance. De là ces dévotions aux eaux miraculeuses, aux chapelles bâties au milieu des bois, aux statues placées dans de vieux arbres. De là, selon nous, la dévotion à *la mare de Saint-Fiacre*.

Autrefois les habitants des communes voisines allaient en pélerinage à Croixdalle, tous les jours, depuis le 28 août jusqu'au 29 septembre, pour obtenir la guérison de toute espèce de maladies. Les matelots de Dieppe y venaient pieds nus, et quand ils apercevaient le clocher, ils se mettaient à genoux et se traînaient ainsi jusqu'à la porte de l'église. Aujourd'hui ce pélerinage n'a lieu que le 30 août et le jour de Saint-Michel : il s'y trouve encore un assez grand nombre de pélerins qui ne manquent jamais d'aller puiser à *la mare de Saint-Fiacre* de l'eau qu'ils emportent, et dans laquelle ils ont une grande confiance, pour la préservation et la guérison de diverses maladies.

Les habitants de Croixdalle vont eux-mêmes en pélerinage à Notre-Dame-d'Aliermont, le lundi de la Pentecôte, pour prier Dieu, par l'intercession de saint Adrien, d'éloigner la peste qui décima autrefois la population. Selon une ancienne tradition du pays, au moment où cette procession fut instituée, le fléau exerçait de tels ravages qu'un drapeau noir avait été placé au clocher, pour avertir les étrangers de s'éloigner de cette paroisse.

Les personnes qui vont en pélerinage à Croixdalle ont

l'habitude de mettre brûler des cierges ou des chandelles devant l'autel de saint Fiacre, d'y déposer de la menue monnaie et des *pièces de fil*. Ce dernier usage, qui peut paraître étrange aux personnes qui ignorent les anciennes traditions, n'a rien de superstitieux : c'est un reste de la coutume de faire à l'église des offrandes en nature (1).

Parce qu'on représente ordinairement saint Fiacre la main appuyée sur une bèche, quelques personnes s'imaginent que le saint fut jardinier. Il n'en est pas ainsi. Saint Fiacre, qui mourut le 28 août, l'an 600, après avoir bâti un monastère dans la forêt de Fordille, au diocèse de Meaux, alla trouver saint Faron, évêque de cette ville, *pour auoir d'auantage de terre, son monastère ne pouuant plus suffire aux pélerins qui y abondoient*. L'évêque accorda au saint autant de terrain qu'il pourrait en défricher *luy seul en vn jour*. Or, après s'être mis en prière, saint Fiacre bécha une si grande étendue de terre qu'*vne femme envieuse et maligne l'estima sorcier*. Mais ce miracle ne fit que lui confirmer l'amitié de son évêque (2). Voilà l'origine de la bèche donnée comme attribut à saint Fiacre.

Aujourd'hui le patron de Croixdalle est saint Michel, dont on célèbre la fête le dernier dimanche de septembre. Le matin, les pélerins s'y trouvent en assez grand nombre, et l'après-midi, les jeunes gens des environs y viennent en foule. Autrefois c'était la fête au lard : quiconque n'en aurait pas mangé une petite part eût cru *estropier*

(1) Voir notre *Essai sur le canton de Neufchâtel*, pages 108 et 184.

(2) *Flevrs des Vies des Saints*, tome II, page 274.

la fête. Il fallait voir comme on se pressait autour de l'immense marmite pour avoir sa portion du festin. A mesure qu'on enlevait un morceau cuit, on le remplaçait immédiatement par un morceau de lard frais, et, du matin au soir, la même eau servait à la cuisson. Le lard bouilli de Croixdalle avait une aussi grande réputation que les poulets de la Saint-Vivien et les canards de Saint-Antoine. Aujourd'hui le lard est abandonné; il a cédé sa place aux gigots de mouton, aux canards, aux poulets, aux dindons, etc.

Population, 454. — *M. Long,* maire. — *M. Caltot,* adjoint. — *M.* *, curé. — *M. Dubreuil,* instituteur.**



FRÉAUVILLE.

FRÉAUVILLE est une petite commune réunie, pour le culte, au bourg de Londinières. Ce nom rappelle une ancienne famille dont les actes ont souvent figuré dans les annales de la religion et des armes.

Gabriel Dumoulin cite, parmi les seigneurs renommés en Normandie avant 1012, Robert de Fréauville (1).

On voit encore un sire de Fréauville combattre à la célèbre journée de Hastings, en 1066 (2).

A la fin du XIe siècle, les chrétiens d'Orient subissaient la tyrannie des Sarrasins, qui se livraient aux actes d'une haine sacrilége sur les lieux mêmes honorés de la pré-

(1) *Histoire générale de Normandie*, Catalogue, page 42.

(2) *Histoire de l'arrondissement de Neufchâtel*, par M. A. Guilmeth, page 42.

sence du Sauveur; les fidèles étaient frappés d'injustes tributs; on forçait leurs enfants de renoncer à la religion du Christ, ou bien on les mettait à mort; on égorgeait les prêtres dans le sanctuaire; on livrait les femmes chrétiennes à la prostitution; en un mot, les barbares mettaient tout en œuvre pour persécuter les chrétiens. C'est alors que, sur le rapport de Pierre l'Ermite, qui venait de faire le pélerinage de Jérusalem et avait eu sous les yeux le triste tableau de ces profanations, le pape Urbain II convoqua, à Clermont, un concile où il peignit à grands traits l'oppression des chrétiens et engagea ceux qui l'écoutaient à délivrer leurs frères opprimés. Alors on n'entendit dans l'assemblée qu'un seul cri : *Dieu le veut! Dieu le veut!* Ce cri fut entendu surtout en France, et l'on vit se lever, comme les plus ardents défenseurs de la chrétienté, ceux-là qui trois siècles auparavant avaient ruiné, par leurs incursions, l'empire de Charlemagne; l'on vit ces fiers Normands, devenus chrétiens, se presser de prendre rang parmi les *croisés*, pour venger le christianisme des outrages des Musulmans. Du nombre des seigneurs normands qui marchèrent à la conquête de Jérusalem, fut le sire de Fréauville, aux armes d'*azur à vn chef d'or, à vn lyon rampant de gueules* (1).

A peu près vers le même temps, Osberne, membre de la pieuse famille de Fréauville, prenait l'habit religieux dans l'abbaye naissante du Tréport. « Anselme de Fréauville, son frère resté dans le monde, retint sépul-

(1) *Histoire générale de Normandie*, Catalogue, page 2.

ture en l'abbaye et donna un muid de froment pour l'entretien du luminaire; il donna aussi un pré proche Sainte-Croix, en 1107, et l'abbé Osberne excommunia ceux qui l'enleveraient au monastère. Cet abbé soutenait vigoureusement les droits de son abbaye; comme on eut pris, en 1107, un esturgeon qui lui était attribué, il plaida lui-même sa cause et la gagna. A la prière de ce pieux abbé, Gérold de Hornoy fonda le prieuré de Notre-Dame-de-Hornoy, près Aumale. L'abbaye des Bénédictins d'Aumale fut fondée, en 1115, par Adélaïde, comtesse d'Aumale, qui leur fit bâtir une église magnifique. On croit que l'abbé Osberne vivait encore en 1118, époque à laquelle il assista au concile provincial de Normandie (1). »

En 1119, nous voyons figurer comme témoin, dans l'acte de fondation de l'abbaye d'Eu, Anselme de Fréauville, chanoine de Sainte-Marie d'Eu (2).

L'an 1210, en présence de son frère Jehan et du doyen Laurent, Robert de Fréauville, du consentement de ses enfants et de Marie, sa femme, confirme aux religieuses du Camp-Souverain, *de campo supremo*, plusieurs dons faits par son père, savoir : 1° un muid de blé, *unum modium segetis*, mesure de Rouen; 2° douze sous pour un millier de harengs saurs, *de rufo harengo*; 3° trente sous pour le vêtement de son aïeule Mabille et de sa sœur Agnès, religieuses au Camp-Souverain; le tout à prendre sur le moulin de Fréauville, à la fête de

(1) *La Ville d'Eu*, par M. D. Le Beuf, page 41.

(2) *Nevstria pia*, page 695.

Saint-Remy (1). Le *Camp-Souverain* était un monastère situé auprès de Saint-Saens; il fut brûlé, ainsi que le bourg, vers 1450, par les Anglais, et presque rebâti à neuf, en 1660 (2).

Nous trouvons, sur la liste des doyens du chapitre de la cathédrale de Rouen, Thomas de Fréauville, qui fut nommé en 1221. Après la mort de l'archevêque Thibaut, le siége resta vacant pendant près de deux ans, par suite de la division qui régnait parmi les chanoines. Enfin, en 1231, Thomas de Fréauville finit par obtenir la majorité des suffrages; mais ses adversaires adressèrent des protestations au saint-siége, prétendant que le nouvel élu avait cumulé plusieurs bénéfices avec un archidiaconé dans le diocèse d'Amiens. L'élection fut annulée, et Maurice, évêque du Mans, fut appelé au siége archiépiscopal de Rouen. Cependant, comme Thomas de Fréauville s'était soumis à la décision prise contre lui, un des premiers actes du nouvel archevêque fut de le consacrer évêque de Bayeux. Thomas de Fréauville portait *semé de fleurs de lis d'or, au chef d'or, et un lion de gueule rampant sur le tout* (3).

Un des membres de cette famille, le plus connu dans l'histoire, est Nicolas de Fréauville, qui se fit religieux dans la maison des Jacobins de Rouen, et fut créé cardinal par le pape Clément V, en 1305. Plus tard il devint confesseur de Philippe-le-Bel, et mourut arche-

(1) Charte communiquée par M. Mathon.

(2) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 104.

(3) *Histoire de l'Eglise de Rouen*, par M. Fallue, tome II, pages 60 et 62. — *Histoire de Rouen*, par Farin, tome II, 3e partie, page 99.

vêque de Lyon, en 1325. Ses armoiries, qu'on voyait en divers lieux du monastère, étaient, comme celles du précédent, d'*azur au chef d'or semé de france*, etc. On le voyait représenté à genoux devant l'image de la Vierge, dans l'église des pères Jacobins, où son cœur fut rapporté (1).

En 1356, le roi de France, Jean-le-Bon, après avoir réuni les trois états du royaume, envoya une armée contre Geoffroy d'Harcourt, qui faisait des courses en Normandie, aidé d'Anglais et de partisans du roi de Navarre : le seigneur de Fréauville fit partie de cette armée (2).

La baronie de Fréauville fut unie au comté d'Eu jusqu'au XVII[e] siècle; mais alors elle fut aliénée et *possédée par le sieur de Bertault, conseiller du roy en sa cour de parlement de Normandie* (3).

Dans l'église des religieux pénitents de Rouen, on voyait, au siècle dernier, la sépulture de Louise Bessin, morte en 1642, mère de François Bertaut, baron de Fréauville, conseiller du roi, abbé du Mont-aux-Malades, mort en 1701, et de Françoise Bertaut, dame d'honneur de la reine, mère du roi, décédée en 1690 (4). Nous perdons alors les traces de la famille de Fréauville.

Il y avait encore au siècle dernier deux portions de cure à Fréauville. La seconde portion était appelé *Chapelle-de-Saint-Nicolas*, et devait exister dès le XIII[e] siècle,

(1) *Histoire de la ville de Roven*, tome III, page 228, édition 1668.

(2) *Annales des Cauchois*, tome III, page 92.

(3) *Déclaration par le mcnv dv comté d'Eu*, page 45.

(4) *Histoirc de Rouen*, par Farin, tome II, 6[e] partie, page 119.

car Eude Rigaud y plaça un diacre en 1263; *Johannes ad portionem ecclesie de Freauvilla* (1). Cependant les deux portions eurent plus tard chacune leur cure, car le jour de Saint-Laurent 1665, le curé de Londinières alla *dire les vespres à Fréauville, pour l'apsence de mess*[rs] *les curéz qui l'avoyent requis* (2). Selon un aveu du 27 mai 1392, l'abbaye de Saint-Vandrille présentait à la première portion; et, selon un autre aveu, il était pourvu à la seconde par le fief de *Caignet*, situé sur Fréauville. Cependant il semblerait qu'en 1704 et 1738, c'était le seigneur qui présentait à la première portion, et l'abbaye de Saint-Vandrille à la seconde (3).

Le chœur de l'église de Fréauville nous a paru remonter au XII[e] siècle. On voit, à l'entrée, des restes de piliers carrés, qui devaient supporter l'ancien clocher; cette entrée forme un cintre surbaissé et est ornée de deux tores.

Les arcs de la voûte sont marqués par deux gros cordons séparés par une toute petite moulure prismatique; d'autres arêtes de voûte sont formées de trois cordons, celui du milieu plus gros.

Nous avons remarqué, à l'extérieur de la muraille du chevet, la trace de trois fenêtres très-rapprochées : celle du milieu est une ogive naissante de 40 à 45 centimètres de largeur sur 1 mètre 80 centimètres à peu près de hauteur; les deux autres sont à plein cintre et un peu plus

(1) *Regestrum Visitationum*, page 687.

(2) *Archives de la Fabrique.*

(3) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 178.

petites. Des fenêtres semblables existaient à Clais et à Londinières.

Le 1er septembre 1850, l'église de Fréauville était menacée d'un incendie qui a réduit en cendres les dépendances de six habitations : le dommage a été estimé à 32,000 fr.

Nous trouvons, dans un ouvrage de M. l'abbé Cochet, la note suivante sur le dernier curé de Fréauville : « Nicolas-Victor Paris, né au Val-Martin, le 2 avril 1757, fut vicaire de Bolbec pendant quatre ans, curé de Fréauville, près Londinières, jusqu'à la révolution; émigra en Angleterre en 1791, y resta dix ans pendant lesquels il se livra à l'éducation de plusieurs jeunes gens de grande famille; fut nommé curé de Saint-Remy (de Dieppe), en 1802, par monseigneur Cambacérès; il n'y resta qu'un an. En 1803, il quitta cette cure pour celle de Notre-Dame du Havre, qu'il administra pendant vingt-quatre ans. En 1810, Napoléon lui donna la croix de la Légion-d'Honneur. Le 27 août 1826, il mourut en chaire, prêchant sur l'évangile de la veuve de Naïm. Le 29, il fut inhumé dans le cimetière Saint-Roch, où la ville lui a élevé un tombeau (1). »

Population, 329. — *M. Lormier*, maire. — *M. Bouligny*, adjoint. — *M.* ***, curé. — *M.* ***, instituteur.

(1) *Les Églises de l'arrondissement de Dieppe*, page 51.



FRESNOY-EN-CAMPAGNE.

Fresnoy, qui doit peut-être son nom à une *frênaye* qui se trouvait là, est une des principales communes du canton de Londinières. Depuis la suppression des paroisses de Folny et Bailly-aux-Champs, le lieu de la réunion a été nommé *Fresnoy-Folny*. Nous aimons mieux les anciennes dénominations, qui, en général, présentent de suite à l'esprit une idée du site ou du commerce du pays.

En 1204, Enguerrand de Bos-Affle donna le patronage de la cure de Fresnoy à l'abbaye de Foucarmont. Il est vrai qu'un seigneur laïque y présenta encore vers le milieu du même siècle; mais, dans la suite, l'abbaye de Foucarmont eut la jouissance des dîmes et du patronage de la cure.

Il y avait autrefois, sur cette paroisse, une chapelle, sous l'invocation de la Sainte-Vierge, qu'on appelait, en 1490, *Notre-Dame-de-Toufre-Ecales*, attendu qu'elle était à la présentation du seigneur de Toufre-Écales (1). Aujourd'hui on ignore même le lieu où était située cette chapelle, qui devait encore exister en 1740.

En 1658, Fresnoy et La Londe formaient un demi-fief, possédé par le sieur de Saint-Remy (2).

L'église de Fresnoy est loin d'annoncer l'opulence. Le chœur a été refait, en 1823, avec les débris de l'église de Bailly; le clocher semble menacer ruine, et une immense réparation est très-urgente. Constatons ce qui existe.

L'administration locale a eu la bonne pensée de faire incruster, dans le mur du chœur, plusieurs pierres tumulaires venant de Bailly. L'une est de 1557 et mentionne un obit, *à tousiours,* de trois messes, *vne à diacre et sould' et chappes, les aut' basses.* La plus curieuse de ces pierres est celle qui se trouve dans la muraille de droite : elle est formée de trois pièces et n'a pas moins d'un mètre 60 centimètres de hauteur, sur un mètre de largeur. Au haut de la pierre, est le Saint-Esprit en forme de colombe et une croix sur le croisillon de laquelle deux anges posent la main. Sur les côtés, deux torches et deux grappes de fleurs. Au milieu, un prêtre à genoux devant la statue de sainte Anne accompagnée de la Sainte-Vierge

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 480.

(2) *Description par le menv du comté d'Eu*, page 46.

enfant. Enfin, la partie basse contient l'inscription suivante :

D. O. M.

« Messieurs les vicaires trésoriers et paroissiens de l'église de céans sont obligés de faire célébrer à perpétuité tous les premiers mardis des mois de l'année une messe haute dans la chapelle de S[e] Anne pour le repos de l'âme de feu M[re] Louis Fizelier pb[re] docteur en droict et trésorier de l'église St Paul de Paris. Et celles de ses parents et amis trépassés et sera donné au célébrant 15 sols pour chaque messe et 5 s. au clerc. Item feront dire 2 obiits par an chacun de 3 messes haultes à diac. et soud[cre] l'un dans ladite chapelle le lendemain de la fête de St[e] Anne l'autre dans le chœur le 4 février et la veille seront chantées vigiles à 3 leçons et un libera à la fin des dits obiits pour lesquels sera donné 6 livres aux prêtres. Plus feront chanter les litanies de S[e] Anne dans la dite chapelle tous les dimanches et un libera à la fin. Pourquoi a été donné deux acres et demie de terre et autre chose le tout comme il est plus amplement porté dans le contract de fondation passé devant Laures Troche tabellion juré au baillage de Londenières le 23 8b[re] 1658. »

Trois anciennes fenêtres très-élevées du sol, étroites, construites en tuf, et formant pour ainsi dire le plein cintre, dénotent la construction primitive de la nef, qui doit remonter au XI[e] siècle.

La naissance de plusieurs arceaux prismatiques annonce que le *porche* était autrefois voûté : nous le croyons de la fin du XV[e] siècle. Nous nommons *porche* cette partie du temple où se faisaient autrefois les exorcismes du baptême, les relevailles, la célébration des mariages (1). La dénomination de *porche* est une corruption du mot *portique*.

A l'entrée du chœur, se trouve le Christ en croix, avec

(1) *Origines de la Liturgie catholique*, page 1029.

la Sainte-Vierge d'un côté et saint Jean de l'autre, puis sainte Madeleine découvrant un vase de parfums pour le répandre sur les pieds du Sauveur.

Le contre-retable a été fait par M. Grosmoulu, de Mesnières : le tabernacle sort des ateliers de M. Leroy, de Rouen. Ce travail est enrichi d'un tableau d'*Assomption aux anges*, signé H. VIGER-DUVIGNAU, 1847 : le buste de la Vierge est d'une belle expression. Ce tableau a coûté 350 fr.

Au milieu du chœur, nous avons admiré une longue et large pierre sépulcrale, sur laquelle on lit l'inscription suivante : ICHI GIST IOH LE MONIER SIRE DE TOUFFRE ÉCALLES QI TRESPASSA L'AN DE GRACE M CCC IX (1309) LE IOR DE S[t] BENEEST (saint Benoît). Sur cette pierre, on a représenté, au trait, quatre anges qui tiennent des torches funéraires ; quatre écussons portant d'*or trois gants* d'*argent* de la main droite, la pointe en bas; et, sous une espèce de dais, un seigneur, les mains jointes, vêtu d'une robe bizarre où l'on voit quatre croix, et posant ses pieds sur un levrier. On prétend dans le pays que cette pierre a servi de table d'autel.

Les *gants* étaient sans doute les armes du mort. Ces armes sont à peu près celles des sires de Wanchy; le champ seul diffère en ce que ces derniers portaient de *sable* ou de *gueules* (1).

A l'égard du chien figuré sur le tombeau qui nous occupe, nous citerons, d'après M. Vatout, un passage fort intéressant de Piganiol de la Force, qui écrivait en

(2) *The Record of the House of Gournay*, part. II, pages 358, 367 et 489.

1754. « C'est une chose certaine, dit-il dans sa *Description de la Normandie,* que, dans les temps où ces tombeaux ont été faits, l'usage était de donner à ceux dont on voyait les représentations, certains ornements qui désignaient comment ils étaient morts. Olivier de la Marche dit positivement, dans l'histoire qu'il a composée, au rapport de Guy Coquille, en son histoire du Nivernois, que ces petits chiens qu'on mettait alors aux pieds des personnes représentées sur les tombeaux signifiaient qu'elles étaient mortes dans leur lit; que si c'étaient des seigneurs qui fussent morts dans un combat, on les représentait armés de toutes pièces, au lieu que s'ils étaient morts non dans un combat, mais ou de blessures, ou de maladies, ou d'autres accidents de guerre, on les représentait également armés de cuirasses, mais n'ayant ni le casque en tête, ni les gantelets aux mains (1). »

Folny est une ancienne paroisse connue, il y a cent ans, sous le nom de Foleni; on disait aussi Foligni, du latin *Foligniacum,* qu'on trouve dans une bulle de 1147, époque où le pape Eugène III confirma la possession de cette église à l'abbaye de Jumiéges. Cependant le comte d'Eu présenta à la cure en 1563 et en 1650; mais le seigneur du lieu avait droit d'y présenter en 1704 et en 1738 (2). Le patron de cette église est saint Mathieu.

En 1658, le huitième de fief de Folny, dépendant de la baronie de Déville, était possédé par le sieur de Folleny, ainsi que le quart de fief de Lannoy, le huitième

(1) *Résidences royales*, tome III, page 134.

(2) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 467.

poing et de pieds, il la traîna par les cheveux jusqu'à une petite maison où il la fit renfermer. Quelques jours après, Barbe fut conduite devant ses juges. On la fit dépouiller et fouetter; on lui arracha la peau avec des ongles de fer; on lui coupa les mamelles; on la traîna toute nue dans les rues; et, comme elle ne mourait pas assez vite, Dioscore obtint du juge *qu'elle mourust de sa main*. On la conduisit sur une haute montagne; et, arrivée là, *elle tendit le col à son père, qui le luy coupa de son épée*. Mais le crime du père coupable ne resta pas longtemps impuni; au moment où il descendait de la montagne, pour retourner en sa maison, *vn éclat de tonnerre priua Dioscore de la vie temporelle et éternelle* (1).

La pierre sculptée de Folny nous semble avoir trait aux faits que nous venons de relater.

L'ancienne paroisse de Bailly-en-Campagne avait saint Servais pour patron. Elle faisait partie de l'exemption du chapitre de Rouen, qui conférait la cure de plein droit. En 1738, il y avait aussi, à Bailly, une chapelle à laquelle nommait le chapitre (2). Nous ignorons où était placée cette chapelle.

Dans la seconde moitié du siècle dernier, il y eut souvent contestation entre le desservant de Bailly et le vicaire perpétuel de Londinières. Ces contestations se produisirent surtout depuis 1777 jusqu'en 1784, pendant le desservice des abbés Carpentier et Lissot. Le chapitre dut intervenir; une transaction eut lieu, et la paix n'était pas encore tout-à-fait cimentée quand la révolution vint

(1) *Fleurs des Vies des Saints*, tome II, page 743 et suivantes.

(2) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 308.

souffler sur cette petite querelle de sacristie et envoyer les deux pauvres prêtres mêler leurs larmes dans l'exil.

L'ancienne église de Bailly a été entièrement démolie, et la cloche portée à Fresnoy.

La route départementale n° 10 passe à l'endroit ou était le sanctuaire. En faisant cette route, l'on a découvert une pierre sépulcrale du XVII[e] siècle; c'était celle de Jean de Creny, écuyer de la reine.

Le chapitre possédait trois fermes à Bailly, désignées dans les baux sous le nom de *petite, moyenne* et *grande* ferme. C'est peut-être dans un fait à peu près analogue qu'il fallait chercher l'origine de la *Moyenne*, située sur la commune de Fesques (1).

Il y avait, à Bailly, un ancien manoir, aujourd'hui à usage de ferme. Ce lieu a été le théâtre d'un terrible accident, arrivé le 20 juillet 1842. Seize moissonneurs étaient occupés, dans l'après-midi, à couper le seigle de la ferme. Le temps était à l'orage; et, vers quatre heures, comme la pluie commençait à tomber plus fort, les moissonneurs allèrent se mettre à l'abri sous deux hêtres assez rapprochés, huit sous chaque arbre. Groupés autour de leur abri, le bruit du tonnerre les impressionnait diversement; les jeunes gens riaient, tandis qu'une vieille femme récitait une prière pour se préserver de la foudre. Tout-à-coup le fluide électrique arrive sur l'un des hêtres avec un fracas épouvantable. Cinq personnes sont plus ou moins grièvement blessées. Les trois autres furent tuées! Victoire Martel, femme Glump, 54 ans; Clotilde

(1) *Essai sur le canton de Neufchâtel,* page 99.

Turpin, 24 ans; et Dieudonné Vasselin, 18 ans. Nous avons vu, dans le cimetière de Fresnoy, une espèce de broderie encadrée, ayant trait à la mort de ce dernier; c'est un souvenir de sa sœur!

En cette triste circonstance, on remarqua que les galoches de plusieurs moissonneurs furent déferrées, sans qu'aucune douleur se fît ressentir aux pieds. Un pantalon fut entièrement déchiqueté. Les morts ne furent pas seulement victimes de la commotion; mais encore leurs corps *furent percés comme avec un glaive.*

Cet événement jeta la paroisse dans la consternation, et une pensée religieuse vint à l'esprit de tous. Le dimanche qui suivit le malheureux accident, une souscription fut ouverte pour élever une croix de fer à la place du hêtre sous lequel les trois moissonneurs avaient trouvé la mort. Les fonds nécessaires furent réalisés dès le premier jour, et, en ce moment, la croix de Bailly est là debout pour sanctifier la place du malheur et rappeler aux passants le danger de chercher sous les arbres un abri contre l'orage.

Population, 995. — *M. Chevallier,* maire. — *M. François,* adjoint. — *M. Broquet,* curé. — *M. Hervieux,* instituteur.



GRANDCOURT.

A l'extrémité du canton de Londinières, et non loin de la haute forêt d'Eu, se trouve un petit bourg situé sur la rivière d'Yères; c'est Grandcourt, chef-lieu de perception, où se tient un marché le vendredi. En 1740, le roi avait donné des lettres patentes pour établir un nouveau marché le lundi de chaque semaine, un autre marché le quatrième jeudi du mois, et trois foires franches, le 24 février, le 1er mai et le 21 septembre; mais les habitants de Londinières réclamèrent, et il y eut opposition à l'établissement de ces marchés, qui n'existent plus depuis longtemps (1).

Nous trouvons ce pays dans l'histoire, en 1059. A l'exemple de son père, qui avait fondé une collégiale à

(1) *Archives de la fabrique de Londinières.*

Eu, et édifié par la vie de sa mère, qui avait revêtu l'habit monastique à Lisieux, Robert, 2e comte d'Eu, prit la résolution de bâtir un monastère à l'extrémité de la Bresle, sur le haut du mont qui domine la mer, au Tréport. Pour affermir cette abbaye naissante, fondée en l'honneur de saint Michel archange, le comte Robert, aidé du conseil de Maurille, archevêque de Rouen, de Guillaume, duc des Normands,..... SURTOUT *de l'avis de la comtesse Béatrix, son épouse,* fit beaucoup de donations aux moines du Tréport, entre autres celle de la dîme de la taille de Sept-Meules et de Grandcourt. Parmi ces nombreuses donations, nous avons remarqué celle-ci : « *Que si les hommes de l'abbé prennent le poisson qui est appelé esturgeon, il appartiendra tout entier à Saint-Michel; si l'on prend un poisson gras, une aile et la moitié de la queue seront pour les moines* (1). »

Le nom de Grandcourt se retrouve encore un peu plus tard, au moment de la fondation de l'abbaye de Sainte-Marie d'Eu, en 1119. Henri, comte d'Eu, ajouta à ses dons la dîme des moulins de Grandcourt (2).

Mais tandis qu'on s'occupait en Normandie de ces pieuses fondations, la paix devait être bientôt troublée par diverses conspirations qui amenèrent plusieurs combats.

Dans l'espoir de conquérir la France, Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, avait marié sa fille, Mathilde, à Henri V, empereur d'Allemagne. Ce prince, qui conservait rancune à Louis VI, roi de France, de

(1) *La Ville d'Eu*, par M. D. Le Beuf, page 32 et suivantes.
(2) *La Ville d'Eu*, page 52.

l'accueil qu'il avait fait au pape Calixte II, s'avança vers Paris, en 1124, avec une armée considérable ; mais il fut bientôt repoussé par le roi de France, autour duquel vinrent se ranger tous les grands seigneurs féodaux, les évêques et les gens des communes (1).

Pendant que Louis-le-Gros avait auprès de lui une armée considérable, il conçut le projet de conquérir la Normandie ; mais ses soldats, fatigués de la guerre, aimèrent mieux rentrer dans leurs foyers (2).

En ce même temps, une conspiration avait été organisée par Amauri, comte d'Évreux, en faveur de Guillaume III, fils de Robert, spécialement protégé par Hélie de Saint-Saëns et Tyrrel de Mainières, qui ne l'abandonnèrent jamais. Galeran, comte de Meulan, Hugues de Neufchâtel, Baudri de Bray, Hugues de Monfort, Payen de Gisors, etc., étaient les principaux chefs de cette conspiration. Après plusieurs escarmouches, une véritable bataille eut lieu auprès du Bourgtheroulde, le 26 mars 1124 ; mais les conjurés, qui avaient semé l'effroi et le désordre partout sur leur passage, notamment à Watteville-en-Caux, furent défaits en peu de temps par les troupes de Raoul de Bayeux, gouverneur du château d'Évreux, qui avait opposé à ses ennemis une petite armée sous la conduite de Henri de Pommeret, Odon Borleng et Guillaume de Tancarville.

Le comte Galeran, les deux Hugues ses beaux-frères et plusieurs autres chefs de la conjuration furent pris dans ce combat : quelques-uns eurent les yeux crevés,

(1) *Univers pittoresque*, Allemagne, tome I, page 279.
(2) *Histoire de Normandie*, par M. Tirel de Montmirel, page 179.

et tous expièrent longtemps leur témérité dans les prisons.

« Guillaume de Grandcour, fils de Guillaume, comte d'Eu, preux chevalier des troupes royales, se trouva à ce combat et prit Amauri qui fuyait; mais, touché de commisération, il plaignit un homme d'une si grande bravoure, sachant très-bien que, s'il était fait prisonnier, il ne sortirait qu'avec peine, et peut-être jamais, des prisons de Henri. C'est pourquoi il aima mieux abandonner le roi, ainsi que ses propres terres, et s'exiler, que de jeter dans des chaînes éternelles un comte si distingué. En conséquence, il le conduisit jusqu'à Beaumont, et, se bannissant volontairement avec lui, il alla, comme son sauveur, vivre honorablement en France (1). »

Guillaume de Grandcourt est aussi cité, par G. Dumoulin, parmi les seigneurs renommés de la Normandie, seulement son récit diffère de celui d'Ordéric Vital en ce qu'il dit que Guillaume jura fidélité aux chefs de la rébellion (2).

Dans le Registre des Visites d'Eude Rigaud, il est question, en plusieurs endroits, d'Abraham de Grandcourt, ordonné diacre en 1264, et prêtre deux ans plus tard (3).

Le patronage de la cure de Grandcourt conduisit l'archevêque de Rouen à plusieurs procès qu'il eut à soutenir, en 1310 et années suivantes, contre divers seigneurs, jusqu'à ce qu'il obtînt, en 1348, une sentence favorable

(1) *Histoire de Normandie*, par Ordéric Vital, tome IV, page 394.

(2) *Histoire générale de Normandie*, page 328, Catalogue, page 45.

(3) *Regestrum Visitationum*, pages 208, 209, 704 et 720.

du bailli de Caux : toutefois, selon un décret du comte d'Eu, celui-ci devait présenter à la cure de Grandcourt alternativement avec l'archevêque (1). Cependant nous sommes porté à croire que les seigneurs d'Eu ne conféraient qu'à l'administration de l'hôpital ou Hôtel-Dieu de Grandcourt, établissement dont l'origine se perd dans le passé, et dont les revenus finirent par être concédés à l'hospice de la ville d'Eu (2).

En cette même année 1348, Jean de Marigny, archevêque de Rouen, ayant précédemment vendu quelques biens en Angleterre, employa une partie du prix de cette vente à l'acquisition de terres situées à Grandcourt (3).

Il y avait aussi à Grandcourt une léproserie qui fut réunie à l'hôpital de Blangy, par lettres patentes du roi, en 1695 (4).

Grandcourt possédait autrefois le quart de fief du Douët ou Doigt et le demi-fief de Marchaumont appartenant, au milieu du XVII[e] siècle, le premier au sieur de Brully, et le second au sieur de Nolleval (5).

A en juger par une motte considérable et plusieurs terrassements qui se trouvent presque sur le bord de la rivière, on peut supposer qu'il a existé là quelque castel féodal flanqué de tours et de bastions. C'était peut-être la demeure redoutable des anciens barons de Grandcourt, et ce dut être le siége d'un des fiefs les plus importants

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 504.
(2) *Arrondissement de Neufchâtel*, par M. Guilmeth, page 40.
(3) *Histoire de l'Église de Rouen*, tome II, page 234.
(4) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 65.
(5) *Déclaration par le menu du comté d'Eu*, pages 3 et 46.

de la célèbre famille de Varennes, dont la principale forteresse était à Bellencombre (1).

La baronie de Grandcourt était unie au corps du comté d'Eu et s'étendait sur les paroisses de Grandcourt, Puisenval, Hesmy, Fresnoy, Caudecôtes, le Doigt *et ès-enuirons*.

Les comtes d'Eu avaient le droit de moyenne et basse justice en cette baronie; ils jouissaient aussi de tous les autres droits et devoirs seigneuriaux, tels que *reliefs et aydes, treiziesmes, amendes, forfaitures, confiscations, etc.*

Les seigneurs d'Eu avaient seuls le droit de pêche dans toute l'étendue de la rivière, sur laquelle se trouvait un moulin banal, *auquel étoient banniers les habitans de Grandcourt, Hesmies et ès-environs*. Ce moulin était pris à ferme par les fermiers du *mesurage, hallage, etc.*, de la halle de Grandcourt, qui appartenait aussi au comté d'Eu.

Les habitants de Grandcourt avaient droit d'usage dans la forêt et payaient *douze deniers* et *quatre boisseaux d'auoine pour chaque maison faisant feu*. A Millebost, on payait *neuf deniers, vne poule, neuf œufs, et neuf boisseaux d'auoine* (2).

L'église de cette paroisse est bâtie sur une éminence, où l'on accède par un long escalier dont les degrés sont en grès. On se trouve alors dans le cimetière, au milieu de nombreuses et belles croix de sépulture, en fer doré.

La principale entrée de l'église n'est pas ancienne; au moment où on l'a pratiquée, on venait de combler un

(1) *The Record of the House of Gournay*, page 73.

(2) *Déclaration par le menv du comté d'Eu*, pages 46, 102 et 105.

ravin profond qui se trouvait de ce côté. On a bouché, du côté gauche, une petite porte du XVIe siècle, époque de la construction du chœur, qui a été remanié au milieu du siècle dernier. Au reste, on ne voit presque plus rien de la construction primitive, excepté quelques pierres de tuf.

A l'intérieur, nous n'avons rien trouvé de remarquable en architecture. L'arc triomphal forme une ogive évasée. La nef principale est éclairée par des fenêtres à plein cintre, dont le badigeonnage empêche de reconnaître l'appareil.

Il y avait autrefois, à Grandcourt, une confrérie de la Sainte-Vierge, fondée en 1482 (1). Les hommes et les femmes étaient admis comme membres et payaient une cotisation annuelle de *trois sols;* cependant, quand l'homme et la femme étaient membres de cette société, la femme ne payait que la première année. Cette confrérie avait un assez grand nombre d'associés dans les communes voisines; on voit figurer sur les listes, des habitants de Preuseville, Hémies, Pierrepont, Val-du-Roi, Déville, Foucarmont, Saint-Remy, Puisenval, Fallencourt, Fresnoy, Folny, Ecotigny, Bailly-en-Campagne, Septmeule, Jonquières, Lignemare, Saint-Martin-au-Bosc, Maurepas, Dancourt, Saint-Riquier, Gamaches, Puchervin, Millebost, etc. D'où nous concluons que la confrérie de Grandcourt était une des plus importantes de la contrée.

Plusieurs anciennes paroisses ne forment plus aujourd'hui que des hameaux de Grandcourt.

(1) *Archives de la Fabrique.*

L'église de La Pierre a été détruite. Le seigneur du lieu présentait à la cure, qui existait dès le XIIIe siècle.

Ecotigny, qu'on trouve aussi désigné sous le nom de *Cotigni*, *Escotigny*, *Ecotignies* et *Scotignies*, aurait peut-être été autrefois un lieu planté de cognassiers : c'est le sentiment émis par Duplessis (1). Le même bénédictin dit que l'origine du nom de ce pays pourrait aussi venir du mot celtique *scoss*, qui signifie un *tronc d'arbre resté en terre* (2). M. Guilmeth se range à ce dernier sentiment, et pense que c'est de là qu'est venu le vieux verbe français *écoter* (couper les branches d'un arbre). Ecotigny possédait, en 1143, une église paroissiale, qui fut brûlée pendant les guerres des siècles suivants (3). Plus tard, on rétablit, en l'honneur de la Sainte-Vierge, une chapelle qui aujourd'hui sert de grange.

En 1248, le curé d'Ecotigny, *de Cotigines*, est repris par l'archevêque de Rouen pour se livrer au jeu de dés, *lusor ad decios* (4). Ce jeu, dit M. Bonnin, remonte à la plus haute antiquité. Quelques commentateurs prétendent que la robe du Christ fut jouée aux dés par ses bourreaux ; et c'est peut-être à cette interprétation qu'il faut attribuer la défense faite au clergé de jouer à ce jeu. Au reste, saint Louis le défendit aux laïques eux-mêmes en 1254 : « *Nous deffendons*, dit-il, *étroitement que nul ne jeue aus dez, aus tables, ne aus échets, et si deffendons*

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 435.

(2) *Ibidem*, tome II, page 214.

(3) *Histoire de l'arrondissement de Neufchâtel*, par M. Guilmeth, page 41.

(4) *Regestrum Visitationum*, page 20.

escoles de dez, et voulons du tout estre devées et ceux qui les tendront, soient très-bien punis, et si soit la forge ou l'œuvre de dez dévoyé partout. » Cependant, quarante ans plus tard il y avait, à Paris, une corporation de fabricants de dés, se livrant à leur industrie chez sept *déiciers*. Cette ville ne comptait à cette époque que 28 épiciers, 19 drapiers, 8 libraires, 5 lingères, 58 porteurs d'eau et UN procureur. De nos jours, la fabrication des dés occupe encore un grand nombre de personnes; dans le département de l'Eure, la commune de Dangu expédie chaque année une immense quantité de dés pour l'Amérique et les pays les plus éloignés du globe.

L'ancienne baronie d'Ecotigny s'étendait sur les villages de Floques, Etalonde, Saint-Remy-en-Campagne, Heudelincourt, Biville, Monchy, Lignemare, etc. Elle fut vendue en 1647, par Henri de Lorraine, duc de Guise, comte d'Eu, et pair de France, du consentement de Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise, princesse de Joinville, sa mère. Le duc, qui était alors à Rome, fit cette vente pour rembourser une somme prêtée à son père par Jean Cassan, *ès mains de feu messire Jean de l'Aubespin*. Par suite de cette vente, la baronie passa à Charles de Bezu, *chevalier seigneur et baron de Frenelles*, pour la somme de quarante-neuf mille livres tournois.

A cette époque, le château était entouré de fossés remplis d'eau, qu'on ne traversait qu'au moyen de ponts-levis; la porte principale était protégée par deux bastions, et l'on ne pénétrait que très-difficilement dans le manoir seigneurial qui, par surcroît de protection, eût procuré

à ses habitants une fuite facile au moyen de ses souterrains, dont nous parlerons plus bas.

Le seigneur d'Ecotigny jouissait du *droit de chasse à la grande riuière avec droit de garenne d'eau dans la riuière dudit Écotigny, droit de moyenne et basse justice, droit de colombier à pied, etc.* L'un des fermiers était tenu, sous peine d'amende, d'avertir la châtelaine du premier et du second coup de cloche annonçant les offices de la paroisse, et, chaque soir, il devait se présenter au château pour s'informer si l'on ne réclamait point ses services.

En 1713, le sergent Douville se présentait au château d'Écotigny pour saisir la baronie, à la requête de Charles de Brossard, *chevalier seigneur de Saint-Brice, demeurant à Desuille*, auquel Jacques de Bezu, *chevalier seigneur de Fricourt*, fils du baron de Frenelles, était redevable d'une somme de 10,944 livres. Mais l'affaire traîna en longueur, et la vente n'eut lieu qu'en 1734, au profit d'Éléonore-Antoine-Jean-François de Gaude, comte de Martinneville, et de Marie-Anne de Malartic, sa femme, moyennant la somme de 50,000 livres. Voici la note des frais occasionnés par cette vente : *Insinuation*... 600 *liv. Taxe du juge*..... 128 *liv. Denier-à-Dieu*..... 60 *liv. Audiences*..... 40 *liv. Grosse*..... 28 *liv.* 0 *s.* 6 *d. Sçeau*..... 8 *s. Feuilles*..... 1 *liv.* 14 *s. Clercq*..... 2 *liv.* 5 *s.* (1).

Aujourd'hui l'ancien manoir d'Écotigny a été converti en ferme. Fossés, ponts-levis, tourelles,.... tout a disparu, ainsi que la promenade qui se trouvait dans le

(1) Pièces communiquées par M. Decaux, qui habite en ce moment le manoir d'Écotigny.

jardin potager, dont les pavés étaient ornés d'une fleur de lis. Deux choses seulement rappellent les anciens seigneurs. L'inscription suivante, qu'on lit sur une pierre incrustée dans la muraille d'un bâtiment à usage d'étable : *Fait du temps de Henry de Lorraine duc de Guise, comte d'Eu, et baron d'Écotigny*. 1645. Mais ce qui force surtout le visiteur à regarder en arrière, ce sont ces souterrains qui partent d'une des caves de l'ancien château pour aller se perdre sous la forêt d'Eu (1). On trouve aussi, dans les terres de Pierrepont, plusieurs entrées qui semblent indiquer une communication avec les souterrains d'Écotigny. N'ayant point pénétré dans ces *tunnels*, nous ne saurions émettre un avis sur l'époque de leur construction : nous dirons seulement qu'ils ont dû être établis par les seigneurs de la contrée, pour communiquer entre eux, au temps des guerres, et aussi pour se ménager une retraite en cas de défaite.

Dernièrement, il prit idée à plusieurs personnes de sonder la profondeur de la voie souterraine du vieux manoir de Grandcourt ; mais ce fut à qui entreprendrait le voyage. Un berger se proposa, et, après avoir attaché une ficelle à l'entrée, il s'enfonça dans cet antre ténébreux, tenant un flambeau d'une main et la ficelle de l'autre. Mais, après avoir marché pendant quelques instants, l'air ne tarda pas à se raréfier et la lumière s'éteignit. Plus heureux que le visiteur des anciennes

(1) La trace d'un de ces souterrains a été découverte, il n'y a pas longtemps, dans la forêt, à trois kilomètres de Grandcourt, par suite de la chute d'un arbre renversé par le vent. (*Renseignement procuré par M. l'abbé* DICQUEMARE, *curé de Grandcourt.*).

catacombes, notre berger ne lâcha pas son fil conducteur et retrouva son point de départ. S'il faut en croire la tradition locale, un jeune taureau fut moins heureux, il y a quelques années. S'étant avisé de visiter ce séjour de ténèbres, il ne reparut jamais.

Écotigny a donné le jour à l'habile chirurgien Lechevelin, mort vers 1780.

Le hameau de Déville, qui compte aujourd'hui une vingtaine d'habitants, avait, au XIII[e] siècle, deux curés : on écrivait alors *Danville*. En 1540, la cure fut partagée en deux portions ; mais, en 1704, on ne trouve plus qu'une portion, à la présentation du seigneur du lieu (1). L'église n'existe plus.

L'ancienne paroisse de Pierrepont avait, en 1564, saint Arnoul et sainte Madeleine pour patrons ; mais, en 1572, saint Wandrille avait remplacé saint Arnoul. Primitivement, le prieur de Mortemer présentait à la cure ; en 1704, elle était à la présentation du seigneur du lieu (2).

Pierrepont était un huitième de fief qui présentait à la léproserie d'Auvilliers. Il y avait, en 1564, une chapelle sur le fief seigneurial des sires de Pierrepont, une des plus illustres familles de la Normandie et de la Picardie (3).

Le chœur de l'église de Pierrepont a été détruit en 1843 ; on voit encore la trace de l'arc triomphal, qui était en pointe. Un magnifique lierre s'est établi, en proprié-

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 427.

(2) *Ibidem*, page 655.

(3) *Arrondissement de Neufchâtel*, page 41.

taire, à ce pignon; il règne avec grâce sur la couverture, et, poussé par son génie envahisseur, il étale ses rameaux verts et luxuriants jusque sur la muraille blanche de l'intérieur du temple saint. Nous avons lu sur la boiserie du clocher : *Je suis fait en l'an* 1770.

Dans une réunion des prêtres du doyenné de Foucarmont, qui eut lieu à Saint-Leger, en 1248, l'archevêque Eude Rigaud adresse au curé de Pierrepont, *de Petrâ-Ponte*, le reproche de se livrer au jeu d'osselets et de palet, *ludit ad talos et ad rodellam* (1). Quoique le mot *tali* signifie *osselets*, il pourrait cependant indiquer les *dés*, comme *decii* et *tesseræ*. Le jeu de palet, *rodella*, tire son nom d'une monnaie d'Allemagne sur laquelle est gravé un éperon. Nous avons aussi une monnaie française, de la même époque, nommée *roele*. Le jeu de palet est encore très-répandu dans nos campagnes de Normandie.

On désigne, à Grandcourt, sous le nom de *Nouveau-Monde*, une ferme bâtie, il y a une vingtaine d'années, auprès du bois du roi Louis-Philippe. En creusant les fondations de cette construction, on a découvert une carrière de grès que M. Mathorel fait exploiter avec grand avantage.

Non loin de là, à Sainte-Catherine, où sont les habitations des gardes, il y eut un magnifique goûter offert, au mois de septembre 1838, à la reine d'Angleterre par le roi des Français,

Qui depuis..... mais alors il était tout puissant.

(1) *Regestrum Visitationum*, page 21.

Louis-Philippe avait choisi cet endroit pour faire jouir la reine Victoria du magnifique coup-d'œil de la vallée.

Population, 704. — *M. Soullez*, maire. — *M. Perrier*, adjoint. — *M. Dicquemare*, curé. — *M. Maison*, instituteur.

LONDINIÈRES.

Ce lieu est fort ancien. Après son baptême, Rollon, notre premier duc de Normandie, donna à l'église de Rouen la terre de Londinières, que les anciens historiens appellent *Leaudaûne* (1). Cependant, dans une charte de Charles-le-Simple, donnée en 907, ce lieu est désigné sous le nom de *Nundinières*, sans doute pour faire allusion aux foires qui étaient en usage à cette époque, et désignées par le mot *Nundinæ* (2).

La terre de Londinières, dont nous venons de parler, avait été donnée primitivement à la cathédrale de Rouen par Charlemagne. Cette donation fut confirmée par Charles-le-Chauve; et, en 875, Riculfe légua la propriété

(1) *Histoire de la ville de Rouen*, tome II, page 126, Édition 1710.

(2) *La Ville d'Eu*, page 21.

de cette terre aux chanoines pour leur subsistance et leur retraite. Les ravages que venaient d'exercer, à plusieurs reprises, les Normands auxquels on avait plusieurs fois acheté la paix, inspirèrent à l'archevêque de Rouen la disposition suivante : S'il arrivait qu'une guerre obligeât les chanoines à quitter le séjour de la ville, il leur abandonnait la jouissance de la totalité du revenu ; mais, en temps de paix, ils devaient seulement jouir de la moitié, l'autre moitié devant être employée, par le doyen des chanoines, à fournir au gardien de l'église Notre-Dame les moyens de se procurer le luminaire, les ornements et autres choses nécessaires (1).

En 1190, Richard-Cœur-de-Lion écrivit au bailli de Drincourt (Neufchâtel) pour lui recommander les biens de l'église de Rouen et en particulier la pâture de Londinières, *et præcipuè pasturam de Londenariis* (2).

En 1419, époque de la domination anglaise, la cathédrale eut à souffrir de grands dommages : non-seulement on pillait les grains qui lui étaient adressés, mais encore c'était à qui porterait atteinte à ses propriétés. « Joseph Jollet, de Londinières, avait fait paître, sur les terres du chapitre, quatre-vingts moutons qui furent pris et séquestrés par les sergents de l'official. On les rendit au fils de Jollet, à condition qu'il se ferait incarcérer dans les prisons d'Albane et comparaîtrait devant le bailli de Londinières ; ce qui n'eut pas lieu, car les chanoines, prenant en considération les services antérieurs de Jo-

(1) *Histoire ecclésiastique de Normandie*, par Trigan, tome II, p. 212.

(2) *Histoire de l'Église de Rouen*, par M. Faltue, tome I, pages 135 et 431.

seph Jollet, le condamnèrent seulement à payer 30 livres 4 sous tournois, et le mirent en liberté (1). »

A part les dépendances du chapitre, nous ne trouvons guère Londinières mentionné dans l'histoire. Eude Rigaud n'en dit pas un mot dans ses *Visites pastorales ;* Duplessis ne lui consacre que deux lignes dans sa *Description de la Normandie;* M. J. Houël ne le nomme pas une fois dans ses *Annales des Cauchois*. Nous trouvons seulement, dans les historiens de Rouen, qu'au siècle dernier, c'était une des paroisses du doyenné de Foucarmont (2) ; qu'il s'y tenait un marché tous les jeudis, et deux foires par an : le 29 mai et le 24 octobre (3).

Nous savons aussi, par les archives locales, que Londinières était le siége d'une haute justice. On rapporte qu'un individu, qui avait assassiné une femme dans le bois de Capval, fut arrêté aux environs de Rouen, où il fut condamné et pendu. Mais, afin d'inspirer la terreur dans le lieu où le crime avait été commis, le cadavre fut rapporté à Londinières et croché à un gibet pour être mangé par les corbeaux et les oiseaux de proie. Cet endroit a conservé le nom de *Gibet,* et se trouve au hameau de Darnétal, mot teutonique qui, selon Duplessis, signifie *une portion de terre dans une vallée* (4). Il paraîtrait qu'à partir de cette époque, les exécutions se firent à un endroit nommé *La Croix;* après la mort du criminel, on portait son cadavre au *Gibet,* où il restait exposé. Le chemin qui

(1) *Histoire de l'Église de Rouen*, tome II, page 344.
(2) *Histoire de la ville de Rouen,* par Farin, t. II, 3e partie, p. 96.
(3) *Abrégé de l'Histoire de Rouen*, par Oursel, page 539.
(4) *Description de la Haute-Normandie*, tome II, page 234.

conduit d'un lieu à l'autre est encore connu sous le nom de *Chemin-de-la-Justice*.

Aujourd'hui Londinières a trois foires : la première, le troisième lundi de mars : elle est franche de tous droits; la seconde, le 28 juin ; elle dure deux jours et l'on y vend des laines; la troisième, le 28 octobre : il s'y trouve beaucoup de moutons. Outre ces trois foires, on tient à Londinières un franc marché le troisième jeudi de chaque mois : le marché ordinaire a lieu tous les jeudis.

Depuis que Londinières est traversé par plusieurs grandes routes, ses marchés ont acquis une assez grande importance, au préjudice des bourgs voisins : on y remarque quelques belles constructions; une halle et une salle d'audience ont été élevées en 1836, et ont coûté 15,000 fr.

On a dépensé 26,000 fr., en 1844, pour bâtir une mairie, une maison d'école pour les deux sexes, et un mur autour de l'ancien cimetière; de sorte qu'aujourd'hui Londinières présente un aspect riant, et ne peut manquer de prendre, d'ici à quelques années, un notable et favorable accroissement.

Nous l'avons dit, l'histoire est à peu près muette sur Londinières, et nous sommes heureux d'avoir sous la main le compte-rendu des fouilles faites, en 1847, tant dans le nouveau cimetière que sur les propriétés de Mme Cotelle, de Dieppe, et de M. Davenay, de Martin-Église. Si nous sommes privé des annales écrites des anciens habitants de ce pays, nous allons interroger leurs mânes; et, aidé de la lumière apportée sur ces faits par M. l'abbé Cochet, nous pourrons parcourir l'ancienne

nécropole de Londinières et déchiffrer quelques mots de ce livre historique, dont la main des faussaires n'a pu altérer le texte.

La découverte de sépultures, de haches, d'armes, de vases, de médailles, etc., faites depuis plusieurs années dans les communes de Douvrend, de Parfondeval, de Londinières, d'Épinay-Sainte-Beuve, etc., donnèrent à M. l'abbé Cochet l'idée d'entreprendre les fouilles qui nous occupent, le 22 septembre 1847.

On a découvert, dans cette fouille, soixante-quinze à quatre-vingts squelettes qui, trois exceptés, avaient la tête à l'ouest et les pieds à l'est. On a pu constater la présence d'hommes et de femmes, d'enfants et d'adultes; il y avait beaucoup de sujets de vingt-cinq à quarante ans, et très-peu de vieillards. La même tombe contenait parfois plusieurs corps placés côte à côte : le plus souvent, l'inhumation avait été successive; la première à une profondeur d'un mètre vingt-cinq centimètres, la seconde à soixante-dix centimètres, et la troisième à vingt-cinq centimètres du sol.

Une chose digne de remarque, c'est que les cadavres n'avaient pas été inhumés horizontalement, mais probablement assis. En effet, on trouvait constamment les ossements des jambes et du bassin dans une position horizontale, tandis que la colonne vertébrale semblait s'être désarticulée sous la pression des terres : quant aux têtes, on les rencontrait à droite ou à gauche du squelette, parmi les côtes ou les vertèbres, sur les reins ou dans les jambes.

A l'époque où les inhumations les plus profondes

avaient eu lieu, on semait du charbon de bois autour des morts; il y avait moins de matières carbonisées aux sépultures du second rang, et l'on n'en voyait point du tout à celles qui se trouvaient à fleur de terre : d'où il faut conclure, avec M. Cochet, que cet usage s'affaiblissait avec le temps.

Au pied des morts, on a trouvé des vases légèrement inclinés vers le corps; plusieurs de ces vases étaient vides, tandis que d'autres contenaient de la terre et des restes de charbon. Sur cinquante-six vases trouvés, trente étaient en terre noire vernissée, seize en terre grise, six en terre blanche, deux en terre rouge, et deux en verre. La plupart de ces vases étaient à large ventre; deux avaient des anses; plusieurs avaient subi l'action du feu, et l'on remarquait sur la panse de quelques-uns des dessins marqués à l'estampille.

A côté des ossements, se trouvait la hache d'armes placée sur les tibias : le manche en bois, dont on voyait encore les restes dans la douille, était tourné vers la tête et semblait avoir été tenu par le guerrier. Ces haches, véritables francisques de nos pères, avaient quinze centimètres de longueur sur onze de largeur.

A la ceinture des morts, on a trouvé deux sabres, près de trente couteaux, des clous, des anneaux, vingt-cinq boucles de fer, de bronze ou d'argent. Selon les apparences, une petite boucle attachait le couteau au ceinturon, du côté droit, et une boucle beaucoup plus grande était destinée à nouer le ceinturon du côté gauche.

L'un des deux sabres avait trente-cinq centimètres de longueur, sans la poignée, l'autre en avait cinquante-six.

La lame des couteaux avait à peu près dix centimètres de long sur deux de large. Les boucles en bronze étaient parfois élégamment travaillées ; quelques-unes avaient été argentées ou étamées.

On a aussi trouvé une petite médaille de Tétricus père, empereur dans les Gaules, l'an 273.

En remontant de la ceinture vers la tête, on trouvait les fibules destinées à attacher les robes ou les manteaux : onze ont été recueillies, trois de forme allongée et huit de forme ronde, qui paraissaient avoir été émaillées : deux étaient ornées de petits morceaux de verre retenus par du mastic.

Deux colliers ont été trouvés autour du cou de deux squelettes; l'un de ces colliers était d'ambre jaune, l'autre de perles en verre colorié et de pâte rouge émaillée de blanc et de jaune.

On a aussi découvert une petite médaille en bronze, percée d'un trou et destinée à être suspendue au cou.

Cette fouille a encore offert quinze fers de lance, tous placés le long du cubitus du bras droit : la plupart de ces fers n'avaient pas plus de vingt-cinq à trente centimètres de longueur; un seul en avait cinquante-sept. Il est à remarquer qu'on ne rencontrait jamais les lances ou framées avec la hache ou le sabre; ceux qui portaient la lance avaient seulement un couteau.

Ces sépultures renfermaient aussi des boucles d'oreilles; on en a retiré dix en bronze et une en argent.

Enfin, dans la tombe d'un vieux guerrier, on a découvert une jolie pince à épiler en bronze.

Après le récit descriptif de toutes ces choses, M. l'abbé

Cochet se livre à un examen approfondi et raisonné de ces découvertes; et, après avoir passé tout en revue, il reste convaincu que *le cimetière de Londinières doit être placé entre la chute de la puissance romaine et l'établissement définitif des Germains dans nos contrées*, c'est-à-dire au ve siècle.

Nous n'avons pas cru devoir reproduire en entier la *Description* et l'*Examen* des fouilles qui nous occupent; mais nous nous faisons un devoir de copier les deux belles pages de la *conclusion*.

Deux sépultures voisines avaient intéressé vivement M. Cochet. Il découvrit la sépulture d'une jeune femme dont les pieds étaient appuyés sur un vase en terre rouge; elle portait à la ceinture un petit couteau de fer attaché avec une petite boucle en cuivre et un ornement garni de clous de bronze à tête pentagone; sur sa poitrine étaient des fibules; à son cou pendait un collier de vingt-deux perles; de chaque côté de sa tête étaient des boucles d'oreilles. D'après M. Serres, professeur d'anthropologie au Muséum d'histoire naturelle de Paris, qui se trouvait alors à Londinières, l'âge de cette femme pouvait être de vingt-cinq à trente ans : sur son sein reposait le squelette d'un enfant de quatre à cinq ans. Auprès de cette sépulture se trouvait celle d'un homme, de même âge à peu près, armé de toutes pièces. Chacun de ses pieds reposait sur un vase en terre noire; une francisque pesait sur ses jambes; un couteau de fer, lié par une boucle en bronze, se trouvait à la ceinture; au côté gauche était un sabre, pointu et coupant d'un seul côté, qui avait été primiti-

vement dans un fourreau de bois couvert de cuir, avec ornement de bronze.

A la vue de ces deux tombes, M. l'abbé Cochet se laisse dominer par une ingénieuse fiction, qui au reste pourrait bien être une réalité, et dit :

« Voilà donc l'habitant de la France primitive! Voilà le Gaulois et le Germain, le père et l'enfant, l'époux et l'épouse! Vous assistez à la fusion des races, au baptême de la nation française. Voilà le Franc, le Salien, le Sicambre, non tels qu'on les représente dans les livres et les tableaux, non tels que nous les montrent les poètes, les historiens et les orateurs, mais comme ils étaient quand ils s'assirent dans la tombe, ce miroir de vérité qui ne sait pas mentir. Dépositaire fidèle du secret des âges, la terre a gardé, comme une bonne mère, les enfants qui lui furent confiés, soit qu'on les lui ait livrés à la force de l'âge, à l'aube de la vie ou au déclin des jours, soit qu'ils soient entrés dans son sein armés de toutes pièces comme une citadelle de guerre, ou parés de leurs plus beaux vêtements comme pour une fête nuptiale.

» Venez contempler ces superbes conquérants des Gaules, ces fondateurs de la monarchie française, ces rudes envahisseurs de l'empire romain, ces vigoureux athlètes qui renversèrent le trône des Césars. A présent qu'ils sont glacés par le trépas, vous pouvez toucher leurs fronts, mesurer leur taille, compter leur âge, inspecter leurs armes et décrire leurs vêtements. Voilà cette francisque qui a abattu l'orgueil des faisceaux consulaires. Voilà cette framée qu'on agitait en signe de joie

ici la remarque que ces morceaux ne sont point bénits. Comme il n'est pas rare, dans nos campagnes, de voir présenter à l'autel jusques à cinq ou six pains à bénir, et, dans certaines fêtes, jusques à trente (1), on a pris le parti de ne bénir que ce qui doit être distribué au peuple, et de vendre le reste au profit de l'église. On a vu des couronnes atteindre le prix de cent francs : c'est lorsqu'il y a lutte entre les jeunes gens et les demoiselles du même pays pour la couronne d'un pain bénit de cérémonie.

Ce que nous avons rencontré de plus intéressant dans les archives de Londinières, c'est le détail concernant la reconstruction de l'église.

Pendant l'hiver de 1683-84, *le plus rigoureux qu'on ay jamais veu,* la nef de l'église s'écroula, et le clocher ainsi que la voûte de la chapelle Saint-Michel furent tellement ébranlés qu'il fallut les étayer pour les préserver de la destruction. Le 11 juillet 1684, eut lieu l'adjudication *de la massonnerye, couuerture, lambris, vittres, ferrures, chaux, sable, pierres, cailloux, bricques et gréz conformement au proceds verbal faict par le sieur Grauoit architecte dem*[t] *à Rouen.*

M[e] Nicolas Baudère, maître maçon, demeurant aux Ventes d'Éaui, se porta adjudicataire de deux cent cinquante toises de muraille, *à raison de six liures cinq sols la toise*, à condition qu'on lui fournira *deux cents cinquante poussons de chaulx, à trenttes soubs le pousson; six cents ballenées de sable, à dix sols la ballenée ; deux cents pieds de gréez, à quinze sols le pied ; six mils de*

(1) Voir notre article sur Foucarmont et notre *Essai sur le canton de Neufchâtel,* page 103.

brique, à douze liures le mil; six mines de plâtre, à quarrante sols la mine; six mines de siment, à vingt sols la mine; quattre cent de pierre blanche prise aux carrière du lieu, à cinq sols le pied; trente ballenée de cailloux, à dix sols la baslenée; toutes lesquelles sommes cydessus ce sont trouvez montez à celle de deux mils six cents cinq liures. Dans l'estimation de ces divers matériaux était compris le charriage.

Ledit Baudère se chargea aussi 1° de la couverture *par le prilx et soe de sept cents liures, à la charge par lui de fournir thuille, cloux, lattes et chanslatte;* 2° *de sept grandes vittres de quattre pieds de largeur et de sept pieds et demy de haulteur et dy fournir les barres de fer, vergette, targette et goupille, à raison de trenttes liures chaques;* 3° *du pauage moyennant le prilx et soe de deux cents vingtz liures, à condition de fournir des carreaux neufs, la chaux et le sable.*

L'entreprise du berceau fut adjugée à Me Jacques Lenormand, de Londinières, moyennant le prix et somme de *douze cents vingt-cinq liures, à condition de fournir les planches, cloux et aultres bois nécessaires.*

La charpente fut donnée à Me Jacques Renard, demeurant aux Ventes d'Éaui, par le prix de *cinq centz dix-neuf liures*. Cette charpente fut faite *en la paroisse de Maynierre, au lieu nommé Lespronde* où était le bois *achepté au nombre de cent vingt chesne, à raison de neuf liures chasques.*

La reconstruction de la nef de l'église de Londinières a donc coûté SIX MILLE CINQ CENT CINQUANTE-NEUF FRANCS;

et M. Guilmeth s'est trompé en faisant remonter cet édifice à la seconde moitié du XIVe siècle (1).

Pour faire face à cette dépense, on établit un rôle, rendu exécutoire par ordonnance de M. de Marillac, intendant de Normandie, en date du 27 avril 1685. Mais un assez grand nombre d'habitants ayant refusé d'acquitter cette taxe, le chapitre leur fit savoir que, s'ils ne voulaient point y *consentir doucement, on les contraindroit, attendu que ledit chapitre n'avanceroit pas seul ses deniers, pendant que les habitants ne feroient aucune diligence*. Enfin, le recouvrement s'opéra, après qu'on eut signifié aux retardataires de *s'acquitter de suite, à peine de payer deux fois*.

Cependant il restait encore beaucoup à faire : le clocher demeura, jusques en 1686, *soutenu par des poutres provenant des combles tombés de la nef*, et la voûte de la chapelle Saint-Michel se trouvait à peu près dans le même état. Alors on dépensa 400 livres à refaire une muraille, et l'on acheta *soixante-quatorze cordes de bois au marquis de Mesnières, pour les réparations, à raison de cinquante sols la corde*. Mais quand il fut question de faire employer le bois, une nouvelle difficulté se présenta, et les travaux n'eurent point lieu.

Le 22 décembre 1688, M. Duval, receveur du chapitre, est invité à *faire sauoir l'état des choses pour désabuser M^rs du chapitre : il lui est donné ordre de faire faire, sans perdre de temps, le trauail qui est nécessaire pour ne pas tomber dans l'inconvénient que ce qui est à faire*

(1) *Arrondissement de Neufchâtel*, page 35.

tombe en ruine. Nous ne savons ce qui résulta de cet ordre; mais, le 27 mai 1692, nous trouvons encore les habitants de Londinières réunis en commun, en présence de M. Theroulde, conseiller du roi en son parlement de Normandie, chanoine de Notre-Dame et commissaire délégué par le chapitre, pour imposer une taxe, afin de *réédiffier plusieurs arboutans de la nef come aussy achever les marchez de la voute de la chapelle Saint-Michel et le comble de la chapelle Ste-Anne et générallement toutes aultres réédiffications et réparations restant à faire*.

Il est probable que ces réparations furent alors terminées; car, excepté la réédification de la charpente de la chapelle Sainte-Catherine, qui fut faite en octobre 1693, par Antoine et Claude Morin, nous ne trouvons plus rien dans les archives.

En parlant de l'église de Londinières, nous mentionnerons un accident qui la priva de ses ornements en 1394. Ils furent alors brûlés fortuitement; mais le chapitre les fit remplacer par d'autres, sur lesquels on avait brodé des lions, des arbres et des oiseaux (1).

En visitant l'extérieur de l'église, nous avons observé une fenêtre à deux meneaux, du XVIe siècle, cachée par le contre-retable de l'autel de la Sainte-Vierge. A la muraille du chevet du chœur, on aperçoit aussi les traces de trois fenêtres, comme à Clais et à Fréauville.

Maintenant visitons l'intérieur, et tâchons de reconnaître l'époque et la forme de l'église primitive.

(1) *Histoire de l'Eglise de Rouen*, par M. Fallue, tome II, page 298.

Les arcades qui soutiennent le clocher sont du xvie siècle. On lit sur l'un des piliers : *L'an de garce* (grâce) *mil v^cc xxxx binet* (1580), *Maussieu et ses enffans ont donné les piers de ses arches; priez Dieu po^r eulx*. Ce *Maussieu* devait être le père de *Guillaume Maussieu, mort le 20 décembre 1661, recteur indigne de céans par l'espace de 42 ans,* dit une pierre de fondation placée sous le clocher. Cette fondation consiste en deux obits, une messe haute, vigile, laudes, *Libera,* et cinq saluts à la Sainte-Vierge.

On trouve diverses autres fondations sans importance : celle d'un vicaire *décédé en m. v^cc xlii* (1542) ; une autre de 1657, relatant que le défunt a fondé un salut *tan pour luy que pour ses amis vivants et trépassés;* etc.

Le bras gauche de l'ancien transept sert aujourd'hui de sacristie ; on y voit la trace de plusieurs fenêtres à lancette, qui ont dû être bouchées au moment où l'on a établi la fenêtre actuelle, c'est-à-dire au xvie siècle, à l'époque de la construction de la chapelle de la Sainte-Vierge. Pour entreprendre la construction de cette chapelle, nous pensons qu'on aura détruit un bas-côté semblable à celui qui se trouve à gauche du chœur, construction très-étroite dont la voûte est fort basse et partagée par des boudins ronds. C'est aujourd'hui une chapelle dédiée à saint Nicolas.

Le chœur est voûté. De chaque côté, on remarque trois colonnettes à chapiteau simple ou à feuilles de fougère ; les arêtes de la voûte sont marquées par trois cordons, celui du milieu plus gros; l'arceau du bas du sanctuaire est composé de deux boudins séparés par une chaîne aux

mailles triangulées. Nous croyons ce travail du XIIe siècle, ainsi que la chapelle Saint-Nicolas et la sacristie.

M. Guilmeth cite un ancien mémoire d'après lequel, en 1420, il y avait encore une chapelle à Londinières sous l'invocation de saint Sébastien. Cette chapelle avait été bâtie *en l'honneur et gloire de ce glorieux martyr, lequel, dans le temz de la peste a tousiours donné ayde et secourance par ses mérites aux habitans et manans dudist Loundìniaire; pour lequel lesdits ont fait construire cette chapelle.* Nous ne savons où était placée la chapelle, ni l'époque où elle a été détruite. C'est peut-être à ce moment qu'on aura dédié au saint martyr l'autel qui se trouve à gauche du clocher.

On compte, parmi les chapelains de chœur de Notre-Dame du Havre, un prêtre originaire de Londinières, Antoine Dent, qui fonda un obit en 1570, moyennant une rente annuelle de 120 livres 10 sols (1).

Parmi les dépendances du bourg de Londinières, il se trouve une terre nommée le *Clos-Despréaux.* La dénomination de ce clos nous rappelle le nom d'un homme qui fut toujours aimé et vénéré de ceux qui le connurent, COUSIN DES PRÉAUX. Bien que cet homme estimable ne soit pas né à Londinières, nous croyons devoir lui consacrer une note biographique, pour deux raisons : d'abord, parce que c'est là que repose la cendre de ses ancêtres ; puis, parce que nous savons que M. F.-E. des Préaux,

(1) Renseignement procuré par M. l'abbé Malais, curé de Saint-Martin-Église.

docteur en droit et avocat distingué (1), aujourd'hui seul représentant de cette famille, se propose de venir habiter le petit coin de la Normandie qui conserve encore le souvenir de ses aïeux...... « Le sort, ou plutôt la Providence divine qui ne fait rien en vain, nous disait-il naguère dans une de ses intéressantes lettres, m'a jeté bien loin de la terre natale de mes ancêtres. Elle a eu sans doute ses vues et ses desseins cachés ; mais, malgré cette sorte d'exil, mes affections les plus chères n'en restent pas moins invinciblement attachées au vieux sol qui recèle le souvenir des miens, en même temps que leurs os ; et la plus douce de mes espérances c'est de revenir un jour vivre et mourir sur cette terre, afin d'y déposer les cendres d'êtres tendrement chéris par moi, et de reposer à leurs côtés !..... »

Louis Cousin des Préaux naquit à Dieppe, le 7 août 1743. Son père venait de se fixer en cette ville, après avoir quitté Rouen, où il occupait la charge d'inspecteur général des chemins royaux de la Basse et Haute-Normandie. Il fit ses premières études au collége de Senlis et du Plessis, à Paris, études qu'il compléta en suivant les cours des plus habiles professeurs et sous l'inspiration des Nollet, des Jussieu, des Buffon.

Vers 1763, son père, qui était alors entrepreneur des fortifications et ouvrages du roi dans la ville de Dieppe, le rappela auprès de lui, afin de le seconder dans son

(1) M. des Préaux vient d'obtenir, à l'unanimité des suffrages, la première médaille d'or, au grand concours de la Faculté, pour un travail sur le *Droit de Réversion*. L'impression de cette œuvre de jurisprudence a été votée avec les éloges les plus flatteurs pour l'auteur.

travail ; et le jeune des Préaux fut obligé de renoncer à un voyage en Grèce qu'il avait projeté, pour s'occuper de constructions de murs et de pilotis.

Sur ces entrefaites, il perdit son père et dut entièrement se fixer auprès de sa mère afin de liquider des affaires importantes.

Vers 1770, Cousin des Préaux se maria et devint père d'une nombreuse famille. C'est à cette époque qu'il commença son *Histoire de la Grèce*, ouvrage en 16 vol. in-12, qui obtint les éloges des feuilles périodiques du temps, et qui est cité avec estime dans un assez grand nombre d'ouvrages sérieux, parmi lesquels on compte l'*Année littéraire*, l'*Esprit de l'Histoire*, le *Spectateur français*, le *Dictionnaire de Feller*, etc. Cet ouvrage, auquel plusieurs donnent une assez haute préférence historique sur le *Voyage du jeune Anacharsis*, de Barthélemy, œuvre un peu romanesque, n'eut cependant qu'un succès d'estime. L'on était alors à une époque peu favorable aux études historiques (1780 à 1789), et peu de lecteurs connurent peut-être les circonstances au milieu desquelles l'ouvrage avait été composé.

Quand Cousin des Préaux eut perdu son père, il dut servir de conseil et de teneur de livres à sa mère, qui faisait un commerce de dentelles, auquel elle joignit des armements pour la pêche côtière. La vie de l'écrivain se trouvait donc partagée en deux parts. Il donnait aux travaux littéraires le temps qui lui restait, après avoir écrit une facture à joindre à un paquet de marchandises et additionné le compte de la vente du poisson. « La plume qui venait de tracer si noblement les faits des Thermopyles

ou de Salamine laissait tomber les dernières gouttes de son encre sur le journal ou livre de caisse (1). »

Cousin des Préaux ne se distingua pas seulement comme savant, mais encore comme homme public et administrateur. Il fut nommé échevin de la ville de Dieppe et appuya avec ardeur le projet de canal qui devait relier cette ville avec Paris. Elu membre de l'Assemblée provinciale de Normandie, il y parut avec distinction. Malheureusement, le sort réservé aux honnêtes gens de cette époque ne le ménagea pas ; il eut à subir une assez longue captivité, soit au château de Dieppe, soit dans sa propre maison, surveillé par des gardiens.

Cependant, les rigueurs de sa captivité furent adoucies par la correspondance qu'il eut avec l'historiopraphe Moreau, l'abbé Barruel, Beraut-Bercastel et autres hommes de lettres distingués. Ce fut aussi pendant les loisirs que lui fit Robespierre, qu'il composa un ouvrage en trois volumes, intitulé : *Leçons de la Nature*, ouvrage, dit élégamment M. Lamotte, qui semble écrit avec la rosée des fleurs, par une belle matinée de printemps, et qui pourtant a été rédigé dans la sombre enceinte d'une prison. Ce livre, qui resta le plus cher au cœur de l'auteur, a été réimprimé, depuis quelques années, avec des notes de M. Desdouits, afin de le mettre au niveau des progrès de la science.

Au mois d'août 1794, la liberté fut rendue au captif; il retrouva la gaîté de sa jeunesse et continua à se livrer

(1) Pour plus amples renseignements, voir la *Revue de Rouen*, mai 1843, où se trouve une notice intéressante publiée par M. P. Lamotte, de Dieppe, parent et élève de Cousin des Préaux.

à l'étude. Chose remarquable! en 1812 et 1813, au moment où presque tout le monde croyait à l'éternité de l'empire, Cousin des Préaux était loin de partager cette illusion. Ses vœux et ses espérances se reportaient vers les membres de la race de Saint-Louis, qui vivaient loin de la France. Ce fut à cette époque qu'il mit la dernière main à un ouvrage en huit volumes, ayant pour titre : *Morale des Etats*. Mais cette œuvre de conscience ne put alors être publiée ; en effet, comment dire devant un homme ébloui par les adulations et la gloire, à un soldat heureux auquel personne n'osait résister, à un despote qui soumettait tout à sa volonté, comment dire en face de cet homme que « le despotisme est une plaie si terrible pour l'humanité, que son ombre a de quoi nous effrayer? »

Cousin des Préaux salua avec chaleur le retour des Bourbons ; cependant les tendances du gouvernement ne tardèrent pas à l'inquiéter, et il adressa à Louis XVIII une *Adresse, par un vieillard de Normandie,* dans laquelle il exposait le danger des trop grandes concessions faites aux idées révolutionnaires.

Mais les chagrins domestiques vinrent l'arracher aux préoccupations politiques. Le 13 juin 1814, il perdit son épouse bien-aimée, et, quatre ans plus tard, le 2 octobre 1818, vers trois heures de l'après-midi, il rendait lui-même sa belle âme à Dieu, au milieu de ceux qu'il avait tant aimés et auxquels sa mémoire est toujours restée chère.

Louis Cousin des Préaux fut correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de celle des Arcades de Rome, de l'Académie des Sciences de Rouen,

et de plusieurs autres Académies de France. Grâce au zèle de M. l'abbé Cochet, une inscription en marbre a été placée, en 1846, sur la maison dans laquelle est né et décédé le chantre de la nature et l'historien intègre dont nous venons de retracer sommairement la vie.

L'ancienne paroisse de Boissay a perdu le titre de commune vers 1822; ce n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de Londinières. Sur d'anciens titres, ce lieu est appelé *Buxetum*, ou *Buxetum sancti Filiberti;* ce qui nous fait supposer que ce pays est d'une haute antiquité, car *Buxetum* signifie *lieu planté de buis;* et il pourrait bien avoir existé là quelque *villa* romaine avec des jardins ornés de plantations de buis, comme cela se pratiquait alors.

L'usage de border de buis les plates-bandes de nos jardins nous vient des Romains, qui plantaient aussi cet arbrisseau pour servir à l'ornement des tombeaux (1). Au reste, il n'y a pas le moindre doute que ce pays n'ait fait partie de l'occupation romaine.

La possession de l'église de Boissay fut confirmée à l'abbaye du Bec, dès l'an 1141, par Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen (2). En 1258, dans une réunion des prêtres du doyenné d'Envermeu, Eude Rigaud reprend le curé de Boissay pour s'être livré au commerce et au négoce (3).

L'église actuelle n'offre plus de l'ancienne que quelques pierres tuffeuses placées çà et là dans le pied de la

(1) *Encyclopédie du* XIX[e] *siècle*, tome VI, page 197.

(2) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 352.

(3) *Regestrum Visitationum*, page 328.

muraille et aux contreforts. Le chœur a été accourci en 1826.

En 1708, une réparation considérable fut faite à l'église de Boissay ; c'est alors qu'on rapporta au portail un fronton de la renaissance où l'on voit un buste de François Ier et deux Salamandres. Au bas de la nef, nous avons rencontré la croix sépulcrale de François-Adrien Chevallier, décédé curé de Boissay le 7 juin 1771.

A l'extérieur et à l'intérieur de cette église, règne une *litre* où se trouvent accolées les armes des familles d'Avannes et de Milleville. Cette *litre* a probablement été peinte au moment de la mort de Barthélemy de Milleville, marié à Marie-Françoise d'Avannes, en 1716. Les armoiries de cette dernière sont d'*argent,* aux quatre bandes horizontales de *sable,* la deuxième portant cinq *besants* d'*or*. L'autre écusson, portant de *gueules,* est *écartelé* au *sautoir* d'*argent,* et *cantonné* de quatre glands d'*or*. Ces armes, surmontées d'une couronne de *marquis,* ont deux lions pour *tenants*.

La famille d'Avannes, qui habite encore aujourd'hui la contrée, où elle est entourée de l'estime des gens de bien, compte parmi ses membres Nicolas d'Avannes, qui fut prieur de Meulent, après avoir rétabli la discipline dans cette maison. Il répara aussi l'église de Bonne-Nouvelle, y dressa des autels, fournit la sacristie d'argenterie, et réforma la communauté en y faisant venir des moines de Saint-Maur, qui en prirent possession le 11 août 1626 (1).

(1) *Histoire de la ville de Rouen,* tome III, p. 134, etc., Édit. 1668.

La famille de Milleville, honorablement connue dans le pays, est fort ancienne. En 1079, Foulques de Milleville, *de Milonis-Villa*, donna l'église de Mireville ou Mileville à l'abbaye de Jumiéges (1). En 1463, on compte, parmi les chevaliers de l'ordre de Jérusalem, Jehan de Mileville. Un autre Jehan de Mileville donne aveu au roi, le 13 février 1538, du quart de fief de Pont-Trancard, situé sur la commune d'Ancourt, auquel lieu *y saulloit auoir ung fort chasteau et y auoir doubles fossez plains d'eaue, pontz-levyz, boullevers et autres fortéresses et basse-cour, lequel fut anciennement destruyt et desmoly par les Anglois*. Ce château avait été rebâti par Archambaud de Mileville, *sous Bailly-en-Caux*, père de Jehan de Mileville, dont nous venons de parler.

En 1557, Archambault de Milleville embrassa la religion prétendue réformée. Comme il s'était comporté sagement durant les troubles et *avoyt en tout obéy aux édicts du roy*, le sieur de La Milleraye, gouverneur de Normandie, l'*avoyt adverty de se tenir et demeurer en sa dite maison*, l'*assurant qu'il y seroit conservé en sa personne et biens*, et *mys en la sauve-garde du roy. Néantmoins un nommé Me Georges le Maistre advocat, Nicolas Varnyar, Thomas Brumont, et quelques autres habitans de Neuf-chastel vinrent de leur autorité, sans aucun adveu du gouverneur ou capitaine, ni mesme de la justice, durant les ditz troubles, en la maison dudit Archambault; et, après l'avoir prins et saisi au corps, faisant semblant de le mener prisonnier au dict Neufchastel, de faict le menèrent jusque à la forêt du Helle*

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 596.

(Hellet) *et, estant là, le fouillèrent et après qu'on luy eut prins et hosté son argent, par après pour échapper de leurs mains, il fust contrainct et forcé de se composer avec eux pour vingt écuz; de fasson qu'il avoit en* (1)..... *dessus en perte et dommage de plus de six à sept* (1)..... *escuz, chose de mauvais exemple.* Archambault de Milleville ayant porté plainte au duc de Montmorency, les agresseurs furent cités pour comparaître à Rouen le 19 février 1571, et répondre sur les faits qui leur étaient reprochés. Nous ignorons la sentence qui fut prononcée. Ce même Archambault de Milleville fut nommé plus tard grand-bailli et gouverneur de Gisors, et admis, le 15 septembre 1581, au nombre des gentilshommes de la chambre de François, duc d'Anjou et d'Alençon, en considération des *bons, fidels, agréables et recommandables services qu'il lui avoit faits et à ses prédécesseurs roys, au fait des guerres.*

Au moment de la révolution, M. Raoul de Milleville fut arrêté à Boissay, avec sa mère et sa sœur; ils furent conduits au château de Mesnières, qui servait alors de prison d'État (2), par la garde nationale de Londinières, commandée par les citoyens *Desloges* et *Levarey*. Pendant les quinze mois que dura sa captivité, M. de Milleville, jeune encore, s'occupait à dessiner pour calmer ses ennuis; Mme de Milleville conserve, comme souvenir, une vue du château, prise le 14 septembre 1793.

(1) Ici l'original est déchiré sur la *Généalogie de la famille de Milleville*, que M. Edmond de Milleville, de Boissay, a bien voulu nous communiquer.

(2) *Essai sur le canton de Neufchâtel*, page 160.

A cette époque, on comptait, parmi les prisonniers de Mesnières, MM. de Croutelle, de Parfondeval; Malagout, pharmacien à Londinières; Auvray, mort doyen du même lieu, etc.

Le geôlier de la prison était un nommé Jérôme, de la commune de Bully; il était constamment coiffé d'un bonnet rouge, et aucune lettre ne pouvait parvenir aux prisonniers sans avoir été lue par ce farouche gardien.

Un jour que MM. de Croutelle et de Milleville s'étaient approchés trop près d'un soupirail de la cave où ils étaient enfermés, le factionnaire placé à l'extérieur leur cria brusquement : — Que faites-vous là? — Nous prenons l'air. — Ah! citoyens aristocrates, si l'air vous manque, je vas vous en f....., moi, j'en ai dans mon fusil. Et, en disant ces mots, la sentinelle fit un mouvement qui indiquait que l'effet n'allait pas tarder à suivre la menace. Heureusement pour les prisonniers, ils trouvèrent leur salut dans une prompte fuite.

Il y avait aussi, parmi les captifs de Mesnières, Mme Le Moine de Clercy, née Levaillant de Duranville, avec sa petite-fille, âgée de 3 ou 4 ans, aujourd'hui Mme de Montalent. Au moment où la liberté fut rendue aux prisonniers, Mme de Clercy fut oubliée, pendant un jour, dans un coin, avec son enfant; ce qui n'empêcha pas le geôlier Jérôme de se présenter à Neufchâtel pour demander le pour-boire à Mme Le Moine de Clercy. On eut la bonté de lui donner quelque chose : — *Oh! toi*, dit la petite fille en reconnaissant le farouche geôlier, *tu n'auras pas du bon vin, c'est assez que du cidre.*

L'ancien château de Boissay n'existe plus; l'habitation

qui le remplace est située au milieu d'agréables promenades et avenues. Des bosquets gracieusement dessinés embellissent les alentours, et le passage de la rivière d'Eaulne, qui se promène au milieu des arbres de la prairie, donne un nouvel attrait à ce délicieux séjour.

Pendant la période de temps que la famille de Milleville pratiqua la religion dite réformée, elle dut établir, dans le parc du château, un cimetière qui servait en même temps pour les protestants des environs; on aperçoit encore la trace des murs de ce cimetière, au milieu duquel se trouve un vieux chêne qu'on nomme *le père Samuel,* ainsi appelé parce qu'il fut planté sur la tombe de Samuel de Milleville, il y a près de deux cents ans.

Avant de quitter Boissay, nous voulons rapporter à nos lecteurs une petite anecdote que M. Edmond de Milleville nous a racontée en visitant le *cimetière protestant.* A la fin du XVI[e] siècle, au moment où la religion dissidente commençait à s'effacer dans nos contrées, le logis de *la Preuse*, hameau de Sainte-Agathe, était encore habité par une famille protestante. On raconte qu'un membre de cette famille ayant passé de vie à trépas, on obtint la permission de l'inhumer dans le cimetière de M. de Milleville, à Boissay; mais, comme on craignait de se compromettre, la famille du défunt résolut de transporter le mort pendant la nuit. Le convoi funèbre se mit donc en marche sur les onze heures du soir, et se dirigea lentement par le chemin raboteux et difficile qui traverse Sainte-Agathe. Quand on fut arrivé au lieu de sépulture, on arrêta la voiture qui avait transporté le mort et l'on s'apprêta à descendre le cercueil : mais,

ô surprise! on ne trouva plus rien!!! Aussitôt, grand émoi parmi les assistants, qui interprétèrent le fait de différentes manières. Les uns dirent tout simplement que le démon avait enlevé le corps pendant le trajet. Les autres, au contraire, rappelant les vertus du défunt, prétendirent que Dieu n'avait pu l'abandonner. Enfin, après avoir délibéré longtemps sur le parti à prendre, il fut convenu qu'on allait retourner à la maison. C'était le parti le plus sage; car, après avoir traversé Sainte-Agathe, on retrouva le cercueil qu'on avait perdu, dans un chemin creux encore connu aujourd'hui sous le nom de *Ruelle-à-Cailloux.*

Population, 1,034. — *M. Payen,* maire. — *M. Vacandarc,* adjoint. — *M. Gressier,* curé-doyen. — *M. Garçonnet,* instituteur.

PREUSEVILLE.

Au siècle dernier, on désignait souvent cette paroisse sous le nom de *Preudeville :* selon Duplessis, son vrai nom viendrait de *Petrosa-Villa;* ce serait *Perreuse* ou *Pierreuse-Ville*. L'abbaye de Saint-Victor-en-Caux présentait à la cure (1).

La seigneurie de Preuseville fut donnée à Adrien de Mailly au moment de son mariage avec Françoise de Bailleul (2); mais nous ne savons où était situé le castel. Peut-être serait-ce à Coquereaumont. On a trouvé dans ce hameau beaucoup de tuiles romaines; des restes de maçonnerie, un grand nombre de boulets de divers calibres, beaucoup de fragments de ferrailles, une

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 659.

(2) *Pennon généalogique de la maison de Mailly*, page 6.

quantité immense de médailles ou pièces de monnaie, etc. On croit aussi reconnaître des traces de fossés et de murs d'enceinte, qui s'étendent jusque dans les terres labourables. Il serait possible aussi que le manoir seigneurial ait existé vers le chemin qui conduit de l'église de Preuseville à La Leuqueue. On trouve d'immenses fondations aux approches d'un petit bois qui avoisine ce chemin.

En 1840, un berger découvrit dans les terres labourables, à quinze mètres de l'église, une encolure de vase en métal qui contenait six cuillères d'argent, une chaîne et deux anneaux en or. Les cuillères étaient ciselées en forme de vis, et l'un des anneaux avait autrefois été orné d'un chaton. Voilà tout ce que nous savons de cette trouvaille qui a été acquise par un colporteur, au prix de 140 fr. Si nous sommes bien informé, le colporteur aurait revendu les mêmes objets, à Neufchâtel, la somme de 280 fr. Il est probable que le dernier acquéreur aura encore trouvé moyen de réaliser un petit bénéfice.

Au reste, cette commune est fertile en découvertes. Dernièrement, en se livrant aux travaux de terrassements qui ont été exécutés sur le chemin vicinal de Foucarmont, les ouvriers ont mis à jour une grande quantité d'objets qui nous ont paru remonter à l'époque romaine. Malheureusement, comme il n'y avait là personne pour s'intéresser à la conservation de ces objets, ils ont été tous victimes de la pioche. Parmi les fragments d'antiquités ramenées à la surface du sol, nous avons reconnu une meule en poudingue, des ossements humains, des dents de sanglier, des tuiles à rebord, des gros clous à large tête, une longue clé, un stylet, des morceaux de poterie

grise, noire et rouge, etc. Nous avons surtout fixé notre attention sur un fragment de belle pâte rouge, où nous avons lu : OF. IV..... peut-être *Officina Junii*. Il est probable que si M. l'abbé Cochet vient là quelque jour planter sa tente, il trouvera encore à glaner de nombreux épis épargnés par les moissonneurs de 1850, qui, au reste, ne se sont guères occupés de recueillir ces sortes de débris.

En 1741, le 29 mai, la ferme du hameau de Coquereaumont fut le théâtre d'un double assassinat. C'était le jour de Saint-Sauveur (la Trinité); tout le monde était parti à la fête de Hémy, et il ne restait à la ferme que la maîtresse de la maison, âgée de 70 ans, et une jeune fille de 14 ans. Vers le milieu de la messe, trois mendiants se présentèrent et, ne voyant que ces deux femmes, ils se précipitèrent sur elles et finirent par les assassiner. Pendant que le crime s'accomplissait, trois enfants vinrent aussi à la ferme demander l'aumône; mais, en entendant des cris de mort, ils regardèrent par une fenêtre, reculèrent d'horreur et se sauvèrent dans le bois voisin. Bien en prit à ces pauvres enfants; car, persuadés qu'ils étaient reconnus, les assassins se mirent à leur poursuite, pour s'en délivrer par un nouveau crime. Mais ils ne purent les atteindre, et Dieu ne permit pas que leur sang innocent fût répandu. Les forcenés en avaient assez versé pour un jour!

Les enfants racontèrent à leurs parents ce qu'il avaient vu; mais, soit que les coupables fussent de la connaissance de ceux auxquels on révélait leur crime, soit pour une autre raison, il fut défendu aux enfants de parler à personne du crime dont ils avaient été témoins.

Les auteurs de l'assassinat restèrent inconnus pendant plusieurs années. Mais, un jour que les trois enfants glanaient dans le clos de l'abbaye de Foucarmont, l'un d'eux adressa à un autre jeune enfant des reproches qui avaient trait au crime commis à Coquereaumont. Un bon moine, qui se promenait là, entendit la conversation et ne manqua pas de demander quelques explications. Mais l'enfant, s'apercevant aussitôt de son indiscrétion, ne voulut rien dire. On le conduisit devant l'abbé de Foucarmont, où il ne voulut pas s'expliquer davantage. Alors on le fit suspendre par-dessous les bras jusqu'à ce qu'il consentît à faire connaître le fait dont il avait parlé dans le clos. La souffrance ne tarda pas à arracher des aveux complets, et les coupables furent condamnés au supplice de la roue.

Quelques jours après le jugement, une foule immense était réunie à Coquereaumont, au lieu même où l'assassinat avait été commis, et la justice livrait au bourreau trois misérables connus dans le pays sous les noms de *Noyon, Pomme-Sûre* et *Guette-à-Terre*.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant une courte description du supplice de la roue, supprimé, en 1790, par l'emploi de la guillotine. On attachait à plat, sur un plancher élevé, deux morceaux de bois formant X. Le criminel était étendu sur cette croix, la face en haut et attaché à toutes les jointures. En outre, on faisait porter la tête sur une pierre, de manière à ce que le cou fût libre. Quand l'étranglement devait avoir lieu, c'était par là qu'on commençait. Ensuite le bourreau brisait les os du criminel avec une barre de fer dont il

se servait pour donner des coups sur les endroits où le corps portait à faux. Alors on détachait le corps du supplicié et on l'étendait sur une espèce de roue placée horizontalement à un coin de l'échafaud. Quand l'exécution avait lieu sur les grands chemins, les corps y étaient abandonnés (1).

Au commencement du XIX[e] siècle, au moment où la France laissait la république pour vivre sous le régime naissant de l'empire, à l'époque où *la gloire était partout et le bonheur nulle part,* les partisans de la famille des Bourbons conçurent le projet de ramener cette dynastie sur le trône. Plusieurs descentes infructueuses ayant eu lieu en Bretagne, les chefs de la conspiration résolurent de débarquer sur les côtes de Normandie. Le point choisi fut Biville-sur-Mer, au pied d'une falaise escarpée. Il y avait là une fente de rocher par laquelle se glissaient les contrebandiers : un câble fortement attaché au sommet de la falaise descendait jusqu'à la mer; à un cri convenu, les gardiens du passage jetaient le câble, que le contrebandier saisissait, et à l'aide duquel il gravissait une hauteur de deux à trois cents pieds, portant avec lui son fardeau de contrebande.

Georges Cadoudal eut connaissance de cette voie et résolut d'en tirer parti en s'assurant, de ce lieu jusqu'à Paris, une suite de gîtes soit dans des fermes isolées, soit dans des châteaux dont les maîtres fréquentaient peu le monde. Georges débarqua lui-même en cet endroit le

(1) *Encyclopédie du* XIX[e] *siècle,* tome XXI, page 558.

21 août 1803, et parvint jusqu'à Chaillot, près Paris (1). Un peu plus tard, le 20 janvier 1804, le général Pichegru débarquait aussi à la falaise de Biville, où l'attendait Georges Cadoudal pour le conduire, de village en village, par des chemins à lui connus. Le premier lieu de repos était à Guerville; le second à Preuseville, chez le père Loisel, fermier de M. Le Brument, de La Quesnoy. Deux témoins encore vivants, anciens domestiques dans la ferme, assurent avoir pleine connaissance de ces courses nocturnes : l'un d'eux fut chargé un soir, par son maître, de conduire trois hommes à Aumale et de porter leurs bagages sur un cheval, mais il ne se rappelle pas chez qui il s'adressa; il pense que, parmi ces trois hommes, il y avait Pichegru et Georges Cadoudal.

Peu de temps après, *le Dimanche-Gras*, cent dragons arrivaient à Preuseville. Le témoin dont nous venons de parler et le père Loisel furent arrêtés pour être conduits à Rouen et de là à Paris, où ils arrivèrent *le jour du Carnaval*. On les enferma à la prison du Temple; et, après avoir subi plusieurs interrogatoires, le domestique fut mis en liberté *le dimanche des Rameaux*, et rentra à Preuseville *le Jeudi-Saint*. Quant au père Loisel, il fut encore retenu *environ six mois*.

On sait que le plan de la conspiration échoua. Pichegru et Cadoudal furent arrêtés et incarcérés : on trouva le premier étranglé dans la prison du Temple; le second, condamné à mort le 10 juin, fut exécuté le 25, après

(2) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, tome IV, pages 526, 535 et 550.

avoir refusé d'en appeler à la clémence du nouveau monarque.

La mort de Pichegru fut diversement commentée : les uns l'attribuèrent à un suicide, les autres à un assassinat. Pour nous, sans juger le fait, nous nous contenterons de dire qu'il est fâcheux qu'un pareil soupçon ait pu atteindre la personne de Napoléon. Pichegru et d'Enghien! voilà deux noms malheureux pour la mémoire de l'empereur.

Quant à Cadoudal, tout en blâmant plusieurs de ses actions, on ne saurait voir en lui un simple aventurier. On conçoit aisément que Napoléon ait dit que c'était *une bête féroce, ignorante et douée de courage, sans aucune autre qualité;* mais ce n'est point ainsi qu'en juge l'histoire, quand on voit un peu loin derrière soi les événements dont on a à rendre compte. M. Louis Blanc lui-même ne peut s'empêcher de voir, dans *ce Georges si beau, si dévot et si loyal, un héros et un martyr de la chouannerie* (1).

On nous a assuré que M. Lefebvre, médecin à Foucarmont, avait acquis de M. Le Brument le cabriolet qui servait à Georges Cadoudal dans ses pérégrinations : si nous sommes bien informé, M. Lefebvre possède encore cette voiture.

L'église de Preuseville est dans les champs, au milieu d'un bouquet d'arbres qui entourent le cimetière. Cet isolement nous fait penser que les habitations n'ont pas toujours été au lieu qu'elles occupent aujourd'hui. La

(1) *Histoire de dix ans*, tome III, page 12, 4e édition.

contrée de l'église aura probablement été détruite par la guerre ou l'incendie. Le saint édifice lui-même a fini par succomber : la nef a été rebâtie au siècle dernier, et la reconstruction du chœur est toute récente; elle ne remonte qu'à l'année 1842, et a coûté 2,000 fr. On trouve des traces de charbon et de nombreux fragments de tuiles romaines dans les terres voisines du cimetière.

Notre attention ne s'est arrêtée, dans l'église de Preuseville, que sur le retable qui a été fait par M. Duval, de Rouen, moyennant 1,000 fr. C'est un travail à colonnes cannelées, d'un assez bel effet; mais un tableau qui a coûté 200 fr. se trouve à moitié caché par le tabernacle, et il devient difficile de porter un jugement sur cette toile due au pinceau de M. Jouvigny, d'Évreux.

L'ancienne cure de *Hémies, Hamies, Haimies* ou *Himies*, qu'on écrit aujourd'hui *Hémy*, était à la présentation de l'abbaye du Tréport. Cette paroisse ne forme plus qu'un petit hameau de Preuseville. L'église est en assez bon état de conservation, et tout annonce qu'elle a dû être autrefois richement décorée. La chapelle seigneuriale, qui se trouve à droite, est du XVIe siècle; les archivoltes extérieures sont ornées de feuillages.

La construction primitive de l'église remonte au XIe ou au XIIe siècle.

Cette église est entourée d'une litre; les armoiries portent d'*argent*, un lion *passant*, de *sable*, au *chef;* et deux *bandes* horizontales, de *gueules*, en *pointe* et au *centre:* cet écu a deux *licornes* pour *tenants*, et est surmonté d'une couronne que nous avons prise pour une couronne de *vicomte*.

Nos lecteurs savent qu'on appelle *litre* une large bande noire, coupée de place en place par des armoiries, qu'on faisait peindre sur les murs de l'église à la mort du seigneur, patron de la paroisse. Quand le défunt était riche, la litre était garnie de nombreux cierges. On conserve, à la mairie de Maignelay (Oise), un manuscrit où sont détaillées les funérailles de Louis d'Halluin, seigneur de Piermes, décédé en son château de Maignelay, le 12 décembre 1519; voici ce qu'on lit au sujet de la litre : « L'église paroissiale avait la ceinture par dedans et par dehors, peinte de noir de la largeur de deux pieds, assise au-dessous des vitres; et au long de la lisière d'en bas desdites peintures, étoient les placelets (espèce de chandeliers) où l'on mettoit les cierges de cire qui étoient de pied et demi en pied et demi par dedans l'église, jusqu'au nombre de quatre cents soixante quinze, du poids de quarteron et demie chacun (1). »

A l'intérieur de l'église, deux choses ont attiré nos regards. Nous avons remarqué une ancienne croix de procession, dorée, dont les croisillons sont terminés par des trèfles; cette croix est ornée de dessins au trait et de fleurons émaillés de blanc et de bleu. Sans prétendre assigner une date précise à ce meuble, il ne nous paraîtrait pas impossible que ce fût un cadeau du seigneur au moment de l'érection de sa chapelle.

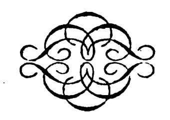
Le second objet sur lequel nous avons fixé notre attention, c'est un bras en bois, exposé sur une console et orné de bouquets. Nous avons cru reconnaître là un

(1) *Bulletin de la Commission arch. du diocèse de Beauvais*, tome II, page 55.

souvenir de la relique du bras de saint Laurent, qu'on porta en procession à la rencontre du comte d'Eu, *le mercredy de Penthecoustes, premier jour de juing, l'an mil cccc soixante quatorze* (1). Ce qui nous a confirmé dans cette opinion, c'est une cavité que nous avons observée au milieu du bras, et dans laquelle il y avait probablement autrefois quelque relique du saint archevêque de Dublin.

Population, 405. — *M. Frion*, maire. — *M. Dumouchel*, adjoint. — *M. Bignon*, curé. — *M. Truffier*, instituteur.

(1) *La Ville d'Eu*, page 235.



PUISENVAL.

TOUTE petite commune dans le voisinage de la rivière d'Yères et de la haute forêt d'Eu. On la trouve aussi désignée sous le nom de *Pusenval, Pusunval* et *Puisunval* : dans les anciens registres de l'archevêché de Rouen, elle est appelée *de Puteis in Valle*.

En 1278, le seigneur du lieu présentait à la cure ; cependant la princesse Anne-Marie-Louise d'Orléans y présenta, en 1670, comme comtesse d'Eu (1).

Il y avait autrefois, à Puisenval, plusieurs portions de fief dépendant de la baronie de Grandcourt, un fief *de pleines armes* et un quart de fief venant du sieur de la Heuze, possédés, en 1658, par le sieur de la Pierre (2).

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 660.

(2) *Déclaration par le menv dv comté d'Eu*, page 46.

Les contreforts de l'église de Puisenval, qui sont tout-à-fait plats et dont l'appareil est en pierre tuffeuse, annoncent une construction fort ancienne. Ils doivent remonter au moins au XIe siècle. Le clocher se trouve à gauche du chœur, comme à Hodeng-en-Bray (1). Au reste, cette petite église n'offre d'intéressant qu'une pierre sépulcrale qu'on voit au milieu du chœur, sur laquelle un prêtre est représenté au trait, revêtu d'une chasuble du XVIe siècle. Cette belle pierre, incrustée de marbre, a près de trois mètres de longueur sur un de largeur. On lit, sur un phylactère, cette prière du publicain de l'Évangile : *Deus, propitius esto mihi peccatori.* L'inscription funèbre porte : *Cy gilt et repose messire Le Brasseur, prestre en son vivant curé de Puisenual le quel trespassa l'an de grâce mil v^cc et   Dieu luy face pardon.* Ici, comme nous le verrons à Osmoy, la date du décès est restée en blanc : ce qui indique que l'inscription a été faite avant la mort de celui dont elle rappelle le souvenir. Il ne s'est pas trouvé un paroissien, un parent, un ami pour ajouter deux ou trois chiffres et nous dire si ce prêtre est mort au commencement ou à la fin du XVIe siècle. Nous attachons d'autant plus de prix à cette date qu'elle nous eût indiqué à quelle époque du XVIe siècle la chasuble antique était encore en usage.

L'étymologie du mot *casula* indique assez clairement la forme primitive de la chasuble. Les anciens désignaient sous ce nom un habit qui cachait tout le corps et le couvrait en quelque sorte comme une petite maison.

(1) Voir l'*Essai sur le canton de Neufchâtel.*

Quelques auteurs donnent à cet habillement le nom de *casubula*, autre diminutif de *casa*. On l'a aussi appelé *planeta*, parce qu'il pouvait tourner en tous sens, autour du corps, sur les épaules (1).

Primitivement la chasuble n'était donc qu'une longue robe sans manches, avec une ouverture au haut pour y passer la tête. Quand le prêtre avait besoin de se servir de ses mains à certains moments de la célébration des saints mystères, par exemple à l'élévation, les ministres qui servaient à l'autel étaient obligés de retrousser la chasuble de chaque côté. De là vient l'usage de relever encore de nos jours le bord de la chasuble du célébrant pendant la consécration, usage sans utilité et qui nous rappelle seulement l'ancienne ampleur de cet habit sacré. On comprend maintenant pourquoi les chasubles semblent plissées et terminées en pointe sur les anciens tableaux et les anciennes statues.

Nous pensons qu'on commença au XVIe siècle à échancrer les côtés de la chasuble, afin de la rendre plus commode ; l'échancrure a fini par prendre de telles proportions que la chasuble actuelle ne saurait donner une idée de l'ancienne.

En quittant l'église de Puisenval, nous avons remarqué une statue de saint Nicolas, auprès de laquelle se trouvent les trois enfants traditionnels (2) ; mais au lieu d'être placés dans un *baquet*, ils sont dans une barque.

Population, 120. — *M. Jubert*, maire. — *M. Ledru*, adjoint. — *M.* ***, curé. — *M.* ***, instituteur.

(1) *Origines de la Liturgie*, page 311.

(2) Voir l'*Essai sur le canton de Neufchâtel*, page 70.

SAINTE-AGATHE-D'ALIERMONT.

A partir de Croixdalle jusques à Arques, se trouve un vaste territoire, entre les rivières de Béthune et d'Eaulne, qui a conservé le nom d'Aliermont. Ce large plateau forme le sommet d'une longue colline autrefois couverte de forêts, et aujourd'hui habitée et livrée à la culture. Dès le XIIe siècle, ce terrain formait cinq paroisses : 1° Saint-Nicolas, 2° Saint-Jacques, 3° Notre-Dame, 4° Sainte-Agathe, 5° Croixdalle. Nous ajouterons toutefois que nous croyons la paroisse de Saint-Étienne de Croixdalle beaucoup plus ancienne que les quatre premières. Ces cinq communes sont traversées par un large chemin dont la rectitude annonce une haute antiquité : cette voie est bordée, de chaque côté, par de belles haies vertes, derrière lesquelles se trouvent les

maisons des habitants, qui, presque toutes, ont *pignon sur rue*.

Maintenant où chercher l'étymologie du pays d'Aliermont? Nous n'en voyons que deux qui nous paraissent plausibles. Selon Duplessis, AL-KER signifie, en langue celtique, *la maison* : d'après cette interprétation, Aliermont signifierait *maison, habitation de la montagne*. Cependant dès le temps d'Eude Rigaud, au milieu du XIII[e] siècle, ce pays est désigné sous le nom de *Alacris-Mons* : or, comme le fait remarquer Duplessis, Jean d'Étouteville donna, en 1398, un aveu où il est fait mention d'un chevalier nommé *Alacre des Mares*; d'où nous concluons que le mot *Alacris* ne serait pas considéré ici comme adjectif, mais comme génitif d'un substantif. D'après cette manière de voir, *Aliermont* ou *Alacris-Mons* serait synonyme de *Mont-d'Alacre* (1).

En 1196, Richard-Cœur-de-Lion ayant bâti la forteresse d'Andely malgré la défense de Gautier de Coutances, archevêque de Rouen et seigneur du lieu envahi par Richard, la Normandie fut mise en interdit par le prélat. L'affaire fut portée à Rome, et il fut convenu, en présence du pape Innocent III, que Richard conserverait Andely, à condition qu'il donnerait un dédommagement convenable à l'archevêque. Quand Gautier fut de retour, les évêques suffragants, qu'il avait déclarés suspens pour avoir embrassé la cause du duc de Normandie, vinrent se jeter à ses pieds et lui remirent leurs mitres et leurs crosses : l'archevêque fut touché de cette dé-

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 270.

marche et rendit aux coupables le pouvoir d'exercer leurs offices. Alors, Richard concéda à Gautier, tant pour lui que pour l'église de Rouen, les moulins de Rouen, la ville et seigneurie de Dieppe, la terre et seigneurie de Bouteilles, la ville et seigneurie de Louviers, et la terre et forêt d'Aliermont. Cette donation est indiquée dans les vers suivants, cités par Gabriel Dumoulin (1) :

Depa, locus veris, Aliermont, Boutila, molta,
Depa maris portus, Aliermont locus amœnus,
Villa locus veris, rus Boutila, molta per urbem
Hactenùs, hæc regis Richardi jura fuêre.

En cette circonstance, l'église de Rouen augmenta son revenu annuel de *cinq cents livres*, et célébra son triomphe en faisant élever, sur les principales places de la ville, des croix en pierre où se lisaient des vers commémoratifs de l'échange dont nous venons de parler. L'inscription commençait ainsi :

Vicisti, Galtere, tui sunt signa triumphi
Deppa, Lecoveris, etc.

Tu as vaincu, Gautier! Dieppe, Louviers, etc., sont les signes de ton triomphe.

« Ces monuments, dit M. Fallue, ont existé sur nos places jusqu'au XVIe siècle, époque à laquelle ils furent renversés par les calvinistes, satisfaits de trouver l'occasion d'être agréables à la cour (2). »

Nous ne pouvons résister au désir de citer un mot du pape à l'évêque de Beauvais, qui, en cette occasion, avait

(1) *Histoire générale de Normandie,* page 485.
(2) *Histoire de l'Eglise de Rouen,* tome I, page 481.

été pris les armes à la main et conduit au duc Richard, qui le fit jeter en prison. L'évêque se plaignit au pape, qui demanda des explications. Pour toute réponse, Richard envoya au souverain pontife la cotte de mailles de l'archevêque; alors l'évêque de Beauvais reçut cette réponse pleine de bon sens : *Si vous aviez eu la mitre, bon! mais c'est un casque, celà ne me regarde pas* (1).

Au siècle dernier, les archevêques de Rouen jouissaient encore, à Sainte-Agathe, de leur droit de seigneurs. Nous en trouvons la preuve dans les archives de cette commune, où figure un acte de *Pre Roberge, receveur de monseigneur Claude d'Aubigné, archevesque de Rouen, primat de Normandie, pair de France, comte et seigneur spirituel et temporel de la ville de Dieppe, le Pollet, Bouteille, Alliermont et Douvrend.* Par cet acte, l'archevêque accorde à l'église de Sainte-Agathe les fruits des arbres plantés dans la rue de cette paroisse. Nous le voyons aussi, en 1720, promettre de donner tous les ans *vingt liures pour l'instruction des petites filles* (2). De nos jours, un bois situé sur les communes de Douvrend, Saint-Ouen et Envermeu, a conservé le nom de *Bois-de-l'Archevêque*.

A l'époque où l'Aliermont fut accordé à l'archevêque de Rouen, les cinq paroisses dont nous avons parlé existaient il est vrai; mais nous pensons qu'il y avait peu de terres cultivées, et qu'alors la plus grande partie du territoire était couverte de bois. En effet, au siècle suivant, nous voyons souvent l'archevêque de Rouen imposer des

(1) *Annales des Cauchois*, par M. J. Houël, tome II, page 458.

(2) *Archives de la commune.*

peines à ceux qui se permettaient de chasser dans la forêt d'Aliermont. Tantôt il condamne Jean de Sauchay pour avoir chassé dans la forêt sans permission, et avoir arraché des mains de ses gens un lièvre qu'il venait de blesser. Tantôt il reprend Nicolas de Capeval pour avoir chassé avec un chien et pris des perdrix dans sa garenne. Une autre fois, un clerc, gardien d'Aliermont, met en fuite un cerf qu'il poursuit et prend à Saint-Aubin; mais plusieurs habitants arrivent et s'emparent du cerf : l'archevêque fait venir les délinquants à son manoir et accepte, en réparation du délit, un veau que les habitants de Saint-Aubin avaient amené avec eux (1).

Aujourd'hui la forêt d'Aliermont a, pour ainsi dire, disparu, et, excepté quelques landes d'ajoncs-marins, presque toutes les terres sont cultivées.

Le terrain de Sainte-Agathe est couvert de cailloux; aussi l'église est-elle entièrement construite en silex, hormi les baies des fenêtres, pour lesquelles on a employé la pierre. Cette église est du XIIIe siècle, et venait probablement d'être terminée quand l'archevêque Eude Rigaud la consacra, le IX des kalendes du mois d'août (24 juillet) 1267. Ce prélat avait cependant, cinq ans auparavant, prêché, le jour de Sainte-Agathe, dans l'église de cette paroisse (2). Le 17 juin 1779, le cardinal de la Rochefoucault y donna le sacrement de confirmation à *douze cents cinquante-deux personnes, Jean-François Doüillon, pour lors curé* (3).

(1) *Regestrum Visitationum*, pages 310, 329, 606, etc.

(2) *Ibidem*, pages 454 et 583.

(3) *Archives de la Fabrique.*

Nous n'avons remarqué, dans cette église, que ses onze fenêtres à ogive simple, deux portes de plein cintre, son abside à pans coupés (ce qui plus tard ne se rencontre plus qu'au XVI[e] siècle), sa jolie piscine à double lancette, couronnée par un quatre-feuilles découpé à jour, et ses fonts, de la renaissance, avec une tête d'ange à chaque angle.

Le clocher, qui primitivement devait se trouver à l'entrée du chœur, a été reporté au bas de la nef. Les habitants de la commune s'accordent à dire que la flèche était autrefois beaucoup plus élevée, mais qu'elle a été renversée par un coup de vent. Nous pourrions peut-être reporter cet ouragan à l'année 1708, nous fondant sur une note que M. Edmond de Milleville a bien voulu nous permettre de consulter dans ses papiers de famille. Cette note, écrite de la main de Daniel de Milleville, porte que, le 26 mai 1708, un ouragan accompagné de tonnerre a renversé de fond en comble les trois granges du château, les écuries, les étables, tous les bâtiments du moulin, etc., et déraciné dans les herbages plus de cinq cents pommiers et poiriers; *et cela en moins d'un quart d'heure de temps.*

Nous pensons que la cloche, qui porte la date de 1584, a été donnée par les principaux habitants du pays. Ce qui nous donne cette pensée, c'est le grand nombre de noms qui figurent dans l'inscription qu'on lit autour de cette cloche. Voici ces noms : *M[e] Pierre Grébauval, curé. Messire Guillaume Ancel, prêtre. M[e] Marc Grébauval, p[bre]. Noble homme Pierre de Dampierre et damoiselle Madeleine Diquebeuf, sa fame. Damoiselle Claude Lagier.*

Jacques Ancel et Robert Ancel son fils et leurs fame. Jan Tonnel et Marguerite sa fame. Jacques Grébauval et Anthoine Grébauval son fils et leurs fame. Michel Grébauval et sa fame. Jean Grébauval et sa fame. Pierre Coquet et sa fame. Guillaume Matorel et sa fame. Denis Becquet et sa fame. Jacques Duhamel et sa fame. Jacques Dam et sa fame. Nicollas Leblanc et sa fame. Nicolas Grossard et sa fame. Adrien Flahaut et sa fame. Telle est l'inscription de cette cloche.

Voici maintenant une liste de quelques curés de Sainte-Agathe, qui nous a été communiquée par M. l'abbé de Saint-Tigy, curé actuel :

1646. — François Ricœur.
1657. — A. Levasseur.
1690. — Jacq. Lefrançois.
1696. — Cl. d'Imbleval.
1714. — Bernard Yvart.
1742. — Pasquier de Wardanche.
1743. — ..... Bigot.
1748. — N... *religieux pénitent.*
1749. — ..... Douillon.
1787. — ..... Carpentier.
1792. — ..... Poyer.
1803. — ..... Turpin.
1828. — ..... Delaporte.
1832. — ..... De Saint-Tigny.

L'abbé Pasquier de Wardanche arriva à Sainte-Agathe le 23 décembre 1742 et y resta jusques au 23 décembre de l'année suivante. Il fut ensuite curé de Varvannes, où nous ne pensons pas qu'il demeura longtemps : il est même à croire qu'il ne fut pas pourvu d'une autre cure, car il signe *ancien curé de Sainte-Agathe,* au bas d'une lettre écrite de Paris, le 8 juin 1751, au père jésuite qui rédigeait les *Mémoires de Trévoux.* Cette lettre, relative à la cité de Limes, près Dieppe, et à la pierre tombale du curé de Limes, qui se voit dans l'église de Saint-Martin-Église, fut insérée dans le tome IIIe de ce recueil,

pour l'année 1751 ; Toussaint Duplessis y répondit dans le tome suivant (1).

En parcourant les archives de la commune de Sainte-Agathe, nous avons rencontré une liasse relative à un procès qui eut lieu entre le sieur de Creny et l'abbé Yvart. Nous demandons à nos lecteurs la permission de les initier à ce démêlé tragico-comique : notre seul regret c'est de ne point posséder, pour le leur raconter, la plume de Boileau.

Vers l'année 1714, François de Creny, écuyer, sieur de Barneville, acheta pour huit mille livres une ferme du sieur Touchais. A la même époque à peu près, l'abbé Yvart succédait à Cl. d'Imbleval comme curé de Sainte-Agathe. Le premier, aidé des conseils de sa femme, passait pour le premier chicanier de France et de Navarre ; le second, atteint un peu du même mal, était un de ces hommes à volonté ferme, que rien au monde ne saurait faire fléchir.

Quand M. et Mme de Creny vinrent s'installer à Sainte-Agathe, ils s'imaginèrent qu'ils allaient régner sur des vassaux taillables et corvéables à merci ; mais ils avaient compté sans l'abbé Yvart.

Alors, comme aujourd'hui, la grande rue de Sainte-Agathe était plantée de pommiers dont les fruits étaient accordés à l'église par l'archevêque de Rouen. Parmi ces pommiers, il s'en trouvait un qui gênait M. de Creny,

(1) M. l'abbé David, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Dieppe, possède un exemplaire de la *Description de la Haute-Normandie*, par Duplessis, annoté de la main de l'abbé Pasquier de Wardanche.

qui forma le projet de le faire abattre. Le curé voulut faire opposition, mais il perdit son temps :

> Que m'importe qu'Yvart me condamne ou m'approuve,
> J'abats ce qui me nuit partout où je le trouve.

L'arbre fut donc abattu, et la nouvelle en fut donnée le soir même à l'abbé Yvart, qui s'emporta et jura que M. de Creny serait poursuivi :

> Cependant, resté seul, il calme son dépit,
> Et jusques au matin se couche et s'assoupit.

De son côté, Mme de Creny félicite son mari de l'acte qu'il vient d'accomplir; elle l'assure qu'il n'y a rien à craindre; que le curé n'oserait braver son courroux; enfin, qu'elle se charge de le mettre à la raison;

> Et, lasse de parler, succombant sous l'effort,
> Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.

L'abbé Yvart ne dormit guère plus paisiblement que M. et Mme de Creny, et le malencontreux pommier vint plus d'une fois se dresser devant eux comme un fantôme importun, et interrompre leur sommeil agité.

Le lendemain matin, le curé de Sainte-Agathe ne perdit pas de temps et se présenta, au petit jour, à Saint-Nicolas, chez le receveur de l'archevêque, pour le prévenir du délit. Le trois mars suivant, 1717, le sieur Roberge arrivait à Sainte-Agathe, porteur d'un ordre, en date du 24 février, par lequel monseigneur d'Aubigné, archevêque de Rouen, ordonnait que l'arbre fût vendu au profit de l'église; ce qui eut lieu par les soins de Pierre Lesueur, trésorier. Le pommier fut adjugé à

M. de Creny, pour la somme de *quatre livres cinq sols*. Il a le pommier, mais il n'est pas content.....

M. et Mme de Creny maudissent le curé, et le désir de se venger

> Vient, dans leurs cœurs brûlants de la soif de plaider,
> Verser l'amour de nuire et la peur de céder.

Au début de leur vengeance, ils commencent par faire retirer de la *cueillete commune* un cochon que le curé y avait mis..... Mais l'abbé Yvart va frapper Mme de Creny par un endroit bien sensible. Comme la propriété qu'elle possède à Sainte-Agathe n'est qu'une *ferme roturière*, et le sieur de Creny n'étant *ni seigneur, ni patron de la paroisse*, l'abbé Yvart leur refuse l'entrée du chœur, ne leur présente plus le goupillon, et les prive des encensements.

C'est alors que Mme de Creny s'emporte contre le curé, qu'elle traite de *manant*, et le menace de le rendre *plus petit qu'un enfant*.

> Curé, que t'ai-je fait? quelle rage envieuse
> Rend, pour me tourmenter, ton âme ingénieuse?

Bientôt on vit, en quelque sorte, dans la paroisse de Sainte-Agathe, s'élever autel contre autel : les époux de Creny, qui avaient mis dans leur parti quelques habitants, voulurent faire des *réunions en commun* et sonner les cloches malgré le curé, auquel de nombreux procès furent intentés, notamment celui qui eut lieu à l'occasion de la maison d'école, et qui dura depuis 1721 jusqu'en 1729. C'était la multiplicité de ces chicanes qui irritait l'abbé Yvart :

Que ferez-vous, hélas ! si quelque exploit nouveau
Chaque jour, comme moi, vous traînait au barreau?

Plusieurs fois, la dame de Creny fit apporter une table dans le cimetière et improvisa des réunions au moment où les habitants sortaient de la messe.

Un jour, le curé avait fait éteindre de la chaux auprès de l'église, pour réparation aux murailles; aussitôt, sous prétexte que le trésorier n'avait pas été consulté, Mme de Creny envoie enlever la chaux. Le curé, prévenu de cette démarche, dépêche son bedeau pour faire défense. Mais Mme de Creny a aperçu, de sa fenêtre, le débat élevé dans le cimetière; elle n'y tient plus; la colère la domine; elle s'arme *d'un long baston;* et, les yeux étincelants de rage, elle court vers le bedeau :

Non, non, il faut enfin que ma vengeance éclate :
Assez et trop longtemps l'impunité les flatte.

En voyant apparaître le *long baston* de Mme de Creny, le pauvre bedeau perd contenance;

Sur ses genoux tremblants il tombe à cet aspect,
Et donne à la frayeur ce qu'il doit au respect.

La chaux est donc enlevée, et le bedeau confus retourne, à petits pas et l'oreille basse, rendre compte de ce qui s'est passé à l'abbé Yvart; mais son trouble est si grand que

Le nouveau Cicéron tremblant, décoloré,
Cherche en vain son discours sur sa langue égaré.

Peu de temps après ce démêlé, un compromis fut signé par M. de Creny et l'abbé Bernard Yvart, qui s'engageaient à prendre chacun un arbitre et *d'en passer par où lesdits*

arbitres décideroient. Mais l'affaire ne fut menée à bonne fin qu'en 1729, au moment où le curé de Sainte-Agathe présenta une nouvelle requête à l'abbé Robinet, official de l'archevêque. Le curé d'Ancourt fut alors désigné pour se transporter à Sainte-Agathe, *afin d'entendre les paroissiens et sur le tout être fait droit*.

La journée fut heureuse pour l'abbé Yvart; il fut reconnu alors que la maison d'école, ainsi que le presbytère et ses dépendances, avaient été donnés à la paroisse de Sainte-Agathe, par M. de Saint-Ouen, seigneur de Beauval, pour servir de logement au curé et au vicaire ou clerc, et non pour être loués, en partie, au profit de la fabrique, comme le prétendait M. de Creny. La chose fut ainsi jugée.

Le hameau de Beauval ou Boval, qui fait aujourd'hui partie de Croixdalle, dépendait alors de Sainte-Agathe, et avait une chapelle sous l'invocation de saint Charles, à la présentation du seigneur du lieu. Cette chapelle, encore consacrée au culte, est située sur la propriété de M. Martin de Villers; c'est une petite construction de la renaissance, qui n'offre rien de bien intéressant.

La propriété de M. de Creny a été acquise par Jean Grébauval, maître charpentier à Sainte-Agathe, duquel elle est passée à M. Le Vaillant de Morienval qui, par contrat d'échange, l'a cédée, en 1781, à Mre Alexandre-Marie Frechon, écuyer, chevalier, sieur de Montot, lieutenant d'infanterie au bataillon provincial de Neustrie, père de M. de Montot, propriétaire actuel.

Dans un vallon, entre Sainte-Agathe et Beauval, se trouve une ferme nommée *la Preuse* : nous pensons que

ce nom a remplacé celui de *Pierreuse* ou *Pereuse*. Au rapport de Farin, on voyait en 1738, dans l'église de Saint-Étienne-des-Tonneliers de Rouen, le tombeau de noble homme André de la Pereuse, sieur du lieu, qui décéda le 2 juillet 1525, et d'Alix de Clère, sa femme (1). Cet André de la Pereuse pouvait bien être un petit seigneur du lieu qui nous occupe : la maison de la ferme annonce un ancien logis. On voyait aussi, dans l'église de Saint-André-de-la-Ville, le tombeau de Laurent de la Pereuse et d'Isabeau Autin, sa femme (2).

Population, 354. — *M. Deschamps,* maire. — *M. Ancel,* adjoint. — *M. de Saint-Tigny,* curé. — *M. Soulez,* instituteur.

(1) *Histoire de la ville de Rouen*, tome II, 3e partie, page 79.

(2) *Ibidem*, 4e partie, page 114.



SAINT-PIERRE-DES-JONQUIÈRES.

CETTE commune est réunie à Smermesnil pour le culte; elle avait, au siècle dernier, deux églises paroissiales, sous le vocable de *Saint-Pierre-de-la-Jonquière* et de *la Trinité-de-Jonquière;* en parlant de toutes deux ensemble, on disait et l'on dit encore aujourd'hui *les Jonquières*. En 1665, la paroisse de Saint-Pierre avait pour vicaire l'abbé Costantin (1). Avant la révolution, les deux cures étaient du doyenné d'Envermeu : au XIII[e] siècle, le seigneur de Saint-Pierre-en-Val présentait à la première; en 1651, la seconde était à la présentation du seigneur du lieu. Il est à observer toutefois qu'au commencement du XVIII[e] siècle le seigneur de Fréauville présentait deux

(1) *Archives de la Fabrique de Londinières.*

fois de suite à la cure de *Saint-Pierre,* et celui de la Jonquière une fois (1).

La Trinité-des-Jonquières fut réunie à Saint-Pierre de 1821 à 1823 (2). L'église a été détruite en 1834; précédemment elle avait servi de presbytère au curé de Saint-Pierre, au moyen d'une cheminée qu'on y avait établie.

Les deux églises se trouvaient en face l'une de l'autre et n'étaient séparées que par le chemin, de sorte que l'on ne pouvait sonner les cloches des deux paroisses sans produire l'effet le plus discordant. Aussi, dans la contrée, a-t-on conservé le proverbe suivant pour désigner ceux dont les rapports ne sont pas agréables : « *Ils sont d'accord comme les cloches des Jonquières.* »

L'église de Saint-Pierre, tenue fort proprement, n'offre rien de remarquable en architecture. Nous y avons vu la statue du Père-Éternel, patron de la Trinité, et une autre statue désignée, sur le stylobate, sous le nom de Saint-Firmin. Le saint est représenté, comme saint Denis, tenant sa tête dans ses mains. Voici la légende d'après laquelle plusieurs saints martyrs sont ainsi représentés : Saint Denis, l'aréopagite, fut converti par saint Paul au moment où le saint apôtre fut amené devant lui pour avoir prêché la nouvelle religion. Denis, qui était président de l'aréopage, trouva que l'accusé avait si admirablement parlé qu'il se fit chrétien après s'être instruit des saintes Écritures. Trois ans plus tard, saint Paul lui-même le consacra évêque d'Athènes, et le pape saint Clément l'envoya en France. Arrivé à Paris, il

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 548.
(2) *Annuaire de* 1823, tome II, page 6.

déploya un grand zèle en l'honneur de Dieu et fut condamné au martyre. C'est alors qu'après lui avoir fait endurer une multitude de tourments, on finit par le décapiter, ainsi qu'un grand nombre d'autres martyrs, parmi lesquels on compte saint Rustique et saint Eleuthère, sur la montagne nommée aujourd'hui Montmartre (*mont du martyre*), en mémoire de cette persécution. Au moment où cet acte de cruauté venait de s'accomplir, on entendit dans l'air une céleste harmonie ; le corps de saint Denis s'agita et se leva ; il prit sa tête entre ses mains, et fit ainsi près d'une lieue. Alors il se trouva à la rencontre d'une femme nommée Catule, qui sortait de sa maison, à laquelle il apprit ce qui s'était passé. Aussitôt la pieuse femme *inuita dextrement ces ministres de Satan* (les persécuteurs) *à faire vne chère en sa maison, et les traita plantureusement, pendant que les chrestiens cachèrent les corps des martyrs* (1).

D'autres auteurs n'ont vu, dans cette manière de représenter saint Denis, qu'une allégorie signifiant que de même qu'un soldat montre avec confiance à son roi les blessures qu'il a reçues à son service, de même saint Denis montre sa tête au roi du ciel pour obtenir plus aisément les grâces qu'il demande, en mémoire de ses souffrances (2). On représente aussi, de la même manière, saint Alban, de Mayence, et plusieurs autres, afin de nous rappeler le genre de leur martyre.

Nous terminerons cet article par la mention d'un charmant buis que nous avons considéré, avec plaisir,

(1) *Les Fleurs des Vies des Saints,* tome II, page 448.

(2) *Cursus completus Theologiæ,* tome XXVII, page 277.

dans le jardin de M. Charles Quentin. Nous avons eu la curiosité de mesurer ce curieux arbrisseau, dont la cime forme une magnifique boule; nous lui avons trouvé une circonférence de 6 mètres 20 centimètres sur une hauteur d'un mètre 80 centimètres.

Population, 261. — *M. Prevost*, maire. — *M. Dubuc*, adjoint. — *M.* *, curé. — *M.* ***, instituteur.**



SAINT-VALERY-SOUS-BURES.

Les anciennes paroisses de Maintru et d'Osmoy ont été réunies à Saint-Valery. Une chose assez extraordinaire, et dont nous ne saurions nous rendre raison, c'est que le chef-lieu, pour l'administration civile, est Saint-Valery, tandis que la succursale en titre est à Osmoy.

Nous allons nous occuper des trois sections.

L'église de Saint-Valery est maintenant abandonnée. Quand nous l'avons visitée, en 1837, elle était en partie remplie de pommes. Voici les remarques que nous avons faites dans cette petite église du xvi[e] siècle. L'entrée du chœur était presque entièrement masquée par une boiserie chargée de sculptures. On y voyait, dans le haut, dix-sept personnages en pied, d'une hauteur d'à peu près cinquante centimètres, et, au-dessous, des feuillages, des têtes humaines, des oiseaux fantastiques, etc. Dans

le bas, se trouvaient des morceaux de sculpture représentant la passion de N.-S. Ce dernier travail avait été enlevé au moment de notre visite, et le premier a été aliéné il y a peu de temps, ainsi que les lambris du chœur, où l'on voyait des masques humains, dont quelques-uns étaient à trois têtes.

La fenêtre du chevet est séparée par un meneau et encadrée dans un boudin, comme les fenêtres du XIII[e] siècle.

Cette église avait pour patron saint Valery, dont la statue en pierre est restée là toute mutilée, comme pour accuser les vandales du siècle dernier et pleurer sur le délabrement du temple saint, qu'il eût été si facile de conserver.

En 1832, aux inhumations, on chantait encore dans cette église les vêpres des morts.

On voit dans le cimetière une croix bien curieuse, c'est-à-dire la colonne, car la croix a passé par les mains révolutionnaires, et c'est tout dire. Cette colonne peut avoir dix pieds de hauteur; elle est en grès, d'un seul morceau, et couverte de sculptures d'un beau poli; ce sont des croix, des torches, des coquillages, des têtes de mort, des cloches, des lions, des hallebardes, des oiseaux, des fleurs de lis, des monstres à plusieurs têtes, etc. On remarque surtout une branche de chêne, avec son gland, parfaitement exécutés. L'embâsement de la colonne, sur lequel on lit : **IACQVES FOVRNEL**, est ceint d'une corde formant plusieurs nœuds, qui ne le cède en rien à la branche de chêne pour son exécution. Cette croix fut faite en 1550, selon l'inscription suivante: *Ceste † fult f. l'an de grâce mil v cens l : priês Dieu por*

el. Il est probablement question ici de prières pour la personne qui a donné cette croix.

Le vent renversa, le 15 février 1833, les deux derniers bras d'un orme monstre qui se trouvait un peu au-dessous de l'église de Saint-Valery, à l'endroit où un autre orme a été planté comme *arbre de liberté,* à la fin du dernier siècle. Ces deux bras ont fourni quatre-vingt-six stères de bois à brûler, et, s'il faut en croire divers renseignements que nous avons tout lieu de croire exacts, deux coups de vent antérieurs auraient donné à exploiter près de quatre-vingts autres stères de débris de cet arbre, dont le tronc avait huit mètres de circonférence.

Au reste, notre département possède encore un chêne auquel les naturalistes ne supposent pas moins de neuf cents ans. Ce chêne se trouve dans le cimetière d'Allouville, près d'Yvetot; sa circonférence, auprès de terre, est de trente-quatre pieds et de vingt-quatre à hauteur d'homme. Cet arbre est creux, et dans les cavités du rez-de-chaussée on a établi une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge. Au-dessus de la chapelle, on a creusé une petite chambre, garnie d'une couche taillée dans le bois (1).

Pourquoi ne rappellerions-nous pas aussi l'orme de Gisors, si célèbre au moyen-âge? Cet arbre étonnant couvrait de son ombre trois arpents de terre; au moins ceux qui recherchent le merveilleux aiment à le croire. Ce qu'il y a de certain c'est que cet orme a prêté son ombrage à des papes, à des rois, à des saints, à des prélats, à des guerriers, et a été témoin des résolutions les plus importantes.

(1) *L'Ermite en province,* tome VII, page 338.

En 1189, Philippe-Auguste, roi de France, et Henri II, roi d'Angleterre, se réunirent sous l'orme de Gisors. Les Anglais, protégés par l'ombrage de l'arbre séculaire, avaient l'air de se moquer des Français exposés à l'ardeur d'un soleil brûlant ; ce qui porta les guerriers de Philippe à menacer d'abattre l'orme. Alors le roi d'Angleterre fit revêtir cet arbre de larges bandes pour le protéger contre la fureur des Français. Peine inutile! les Anglais furent mis en déroute, et le roi de France fit abattre l'arbre qui a inspiré un poème latin à Guillaume Le Breton :

Nil ferrum, nil æs, nit vis humana decori
Profuit arboreo, quin corruat igne cremenda,
Quæ modò tot ramis, tantoque virebat honore,
Et Vulcassinæ foret unica gloria vallis (1).

Le champ qu'occupait cet orme appartient aujourd'hui à M. Passy, et a retenu le nom de *place de l'Ormeteau ferré* (2).

D'après la *Chronique du roy Richart*, publiée par M. André Pottier, l'orme de Gisors n'aurait été détruit que sous Richard-Cœur-de-Lion, qui défia les Français d'être assez hardis pour *venir jusques à l'ourme de Gisors....... Et les roiaux lui mandèrent qu'ils y seroient lendemain devant tierce, et le couperoient en dépit de lui. Quant le roy Richart entendi qu'ils vendoient l'ourme coupper, si fist ferrer le tronc de l'ourme de bendes de fer entour, qui avoit bien* VI *toises de gros, et lendemain par matin s'armèrent les royaux..... à bonnes haches et*

(1) *Histoire générale de Normandie*, page 420.

(2) *Lettres sur Gisors*, par M. P. De La Mairie, pag. 53 et suivantes.

à bons marteaux et picquois, pour arracher les bendes à forche, et couppèrent l'ourme coi qu'il en pesast (1).

Duplessis semble croire qu'au XVIe siècle Saint-Valery aurait bien pu s'appeler *Gonicourt*, par la raison que, d'après un aveu du 4 février 1538, le fief de Gonicourt avait droit de présenter à la cure de *Saint-Valery-de-Gonicourt*, et qu'on ne voit pas d'autre Saint-Valery à qui ce nom puisse convenir. Toutefois, il y a un siècle, l'abbaye de Fécamp présentait à cette cure, en vertu du droit que lui conférait la baronie de *Jardin-sur-Dieppe*. Le lieu qui nous occupe est aussi parfois désigné, sur d'anciens titres, sous le nom de *Saint-Valery preche Valvefi* (2).

Saint-Valery, né en Auvergne, vers le milieu du VIe siècle, après avoir été abbé de Luxeuil, fit différentes missions en Neustrie, et fonda, dans le Vimeu, une chapelle avec deux cellules, une pour lui et une pour son compagnon saint Waldolen. Il mourut le 12 décembre 622, et, après sa mort, on bâtit un monastère à la place de son ermitage, où, plus tard, s'est formée une ville connue sous le nom de Saint-Valery-en-Somme (3).

On rapporte qu'au moment de fonder une nouvelle dynastie de rois de France, Hugues Capet vit, pendant la nuit, un fantôme qui lui dit : — Que fais-tu là ? — Je veille ; et toi, qui es-tu ? — Je suis l'abbé Valery, autrefois vivant, aujourd'hui mort. Je reposais sur le littoral de la mer ; le perfide Arnould m'a enlevé à ma patrie,

(1) *Revue rétrospective normande*, page VIII.

(2) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, p. 296 et 721.

(3) *Vie des Saints*, par Godescard, tome XII, page 210.

aussi bien que saint Riquier, et je suis retenu captif sur la terre étrangère. Hâte-toi de me rendre à mon église, car tu devras à nos prières d'être élu roi de la Gaule, que ta race gouvernera jusqu'à la septième génération.

Alors Hugues fit connaître sa volonté à Arnould II, comte de Flandre, qui restitua les corps de Saint-Valery et de Saint-Riquier à leur ancien monastère. La prédiction du saint fut accomplie, et six ans plus tard Hugues Capet était roi (1). Théodore Licquet ne voit là qu'une *combinaison politique*, tandis que les anciens chroniqueurs y reconnaissent un *effet de la volonté divine*.

SAINT-VALERY n'est séparé de MAINTRU que par la rivière de Béthune.

Duplessis assigne à ce pays une origine gauloise et fait dériver son nom de *maën*, qui signifie *pierre*, et de *treu*, qui veut dire *au travers*, ou de *tref* ou *trew* qui indique un *hameau*, une *dépendance*. Ainsi, Maintru serait synonyme de *roche traversant un chemin*, ou de *village de la pierre*. Au XIII[e] siècle, ce lieu s'appelait MADRIEU. L'abbaye de Fécamp prétendait avoir droit de présenter à la cure, malgré un aveu du 26 mai 1539, qui donnait ce droit au quart de fief de Maintru (2).

L'église de cette chapelle communale n'offre rien d'intéressant. Quoiqu'on n'y trouve point de pierre annonçant la consécration, quatre croix, grossièrement peintes sur les murs, donnent à entendre que cette cérémonie a eu lieu. Au reste, les habitants de cette section veillent à l'entretien de leur église.

(1) *Histoire de Normandie*, par Th. Licquet, t. I, p. 151 et suivantes.
(2) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, pages 34 et 569.

En 1653, les comptes du trésorier de Maintru présentent une *recette* de 23 *liv.* 13 *s.* 6 *d.* et une *dépense* de 22 *liv.* 13 *s.*, ce qui nous montre que cette église avait peu de ressources, et cependant il y avait un vicaire. Les comptes dont nous venons de parler avaient été rendus sur l'ordonnance du 2 décembre 1652, portée par le curé de Boissay, doyen d'Envermeu, *à peine par le trésorier de* 30 *sols d'amende, applicable aux pauures de la Magdeleine de Rouen.*

Dans beaucoup d'églises, on rencontre, auprès des fonts, une espèce de petit enfoncement dans la muraille. Primitivement, cet endroit devait être fermé, car nous voyons l'archidiacre Duhamel, chanoine de la cathédrale de Rouen, ordonner aux trésoriers de Maintru, en 1654, que *proche des fonds baptismaux sera faicte une petite armoire, pour y reposer les stes huiles* (1). Autrefois la paroisse de Saint-Maclou avait le privilége d'être gardienne des saintes huiles, qu'elle distribuait aux autres paroisses du diocèse. C'est pourquoi on voyait deux vases, portés sur deux barres de fer, à la croix du couronnement du grand portail (2).

A l'extrémité du territoire de Maintru se trouve une ferme isolée que Duplessis désigne sous le nom de *Valonine*, nom qu'il donne aussi au vallon qui s'étend de Fresles à Étables, et qui sépare Maintru de l'endroit que nous allons faire connaître.

Aujourd'hui ce lieu porte le nom de *Lavalouine*. C'était, d'après un aveu du 15 janvier 1602, un quart de fief de

(1) *Archives de la Fabrique.*

(2) *Histoire de la ville de Rouen*, par Farin, 4e partie, page 154.

Haubert, auquel fut réuni celui de Maintru, qui en relevait auparavant (1). Cette même année, 1602, est l'époque de la belle et solide construction que nous décrirons sommairement.

En arrivant par la plaine, on aperçoit une tourelle qui domine le corps du logis; mais il faut entrer dans l'enceinte formée par les bâtiments pour jouir de leur beauté.

Un perron à double escalier, dont la devanture est ornée de colonnes en pierre, conduit à l'entrée du logis.

La plupart des bâtiments sont bâtis en briques, excepté les voûtes, dont les arêtes et les clés sont en pierre.

Les principaux ornements de cette construction sont des losanges, des trèfles en creux, des chaînes, etc. Les clés de voûte et les espèces d'écussons qui surmontent les portes offraient autrefois de nombreuses fleurs de lis; mais tout a été enlevé à la fin du siècle dernier.

L'ancienne chapelle, que nous n'avons pu visiter, se trouve en face du perron, sur la voûte qui conduit à la grande porte; cette porte est protégée, ainsi que la petite, par six ou sept meurtrières placées au-dessus de la chapelle.

Enfin, on aperçoit, à divers endroits de cette construction, des R isolés; c'est, à ce qu'on nous a dit, l'initiale des fondateurs, qui étaient les sieurs de Ricarville. On raconte que ces deux frères, à la suite d'une discussion, se battirent au pistolet, et que, les deux coups ayant parti à la fois, ils tombèrent tous deux frappés à mort.

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, pages 569 et 721.

Nous l'avons dit, quoique Saint-Valery soit en titre pour le chef-lieu civil, le chef-lieu ecclésiastique est Osmoy.

Osmoy est un village fort ancien. Deux ans avant d'être assassiné dans la forêt de Livri, avec la reine et son fils, en 671, Childéric II donna Osmoy, *Ulmius*, à saint Leutberg, en même temps que Saint-Saens, *Warrina* (1).

D'après Duplessis, Osmoy pourrait être l'ancien *ulmir* ou *ulmirus*, qui signifie un *lieu planté d'ormes*, dont on aurait fait *Ormoi, Omai, Omoi*. Puis, il ne serait pas impossible, d'après le raisonnement du laborieux bénédictin, que ce pays eût été autrefois le centre du *Talou*, qui aurait pris son nom de la rivière connue aujourd'hui sous le nom de *Béthune*; rivière qui, sous les ducs de Normandie, se nommait la *Dieppe*. « Dans la langue danoise, dit-il (2), *Diep* signifie un *canal*. Ce sera ce nom que les Normands auront donné à ce canal qui réunit les trois rivières d'Arques, de Neufchâtel et d'Eaulne, et qui n'a qu'une lieue ou environ d'étendue depuis Arques jusqu'à Dieppe, ou à la mer. La ville qui s'est formée à l'embouchure de ce canal sous la troisième race de nos rois en aura pris le nom de *Dieppe*; et, comme cette ville est devenue considérable, ce même nom se sera communiqué ensuite à la rivière de Neufchâtel, et aura fait disparaître insensiblement celui de *Tale*, qu'elle portoit dans les premiers temps. »

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, l'abbaye de

(1) *Annales des Cauchois*, tome II, page 7.

(2) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 50.

Fécamp présentait à la cure d'Osmoy au même titre qu'à celles de Saint-Valery et de Maintru.

En 1260, le samedi avant la Trinité, Eude Rigaud ordonna prêtre Mᵉ Radulphe d'Osmoy, *persona de Omeio*. Nous dirons, à cette occasion, qu'au moyen-âge, on distinguait le mot *presbyter* de *persona*, en ce sens que *presbyter* indiquait un curé ayant charge d'âmes et exerçant son ministère, tandis que *persona* n'était employé que pour désigner celui qui jouissait des bénéfices de la cure, sans en remplir les devoirs (1).

L'église d'Osmoy mérite d'être visitée. Dès qu'on approche de cet édifice, on reconnaît aisément un clocher du XIᵉ siècle, époque qu'on retrouve dans le portail, formé de deux colonnes à demi-détachées soutenant une belle archivolte composée d'une torsade, de zig-zags, de fleurons, etc. Les chapiteaux offrent aussi des zig-zags, des étoiles et des feuilles. Au-dessous de la couverture du clocher, se trouvent deux inscriptions, dont l'une est ainsi conçue : *I. Bovrgoise. G. Nvigner. Trésauriers.* 1613. Il est probable que cette inscription aura été placée là au moment d'une réparation importante. En 1766, ce clocher n'était pas encore couvert en ardoises, car nous voyons figurer, dans le compte du trésorier, le paiement de 20,000 d'essente pour couvrir *le côté de l'accident* (2). Cependant ce genre de couverture avait été abandonné dans les villes dès le XVIIᵉ siècle, et, au commencement du XVIIIᵉ, on avait adopté l'ardoise. L'époque où l'essente triompha, même comme ornement, par la manière ingé-

(1) *Regestrum Visitationum*, pages 30 et 727.

(2) *Archives de la Fabrique*.

nieuse dont elle était taillée et découpée sur les parois des maisons de bois et sur les tympans de leurs pignons, c'est le XVe et le XVIe siècle. Alors l'emploi de l'ardoise était très-restreint ; cependant on l'employait parfois à la couverture des maisons, dès la seconde moitié du XIVe siècle (1).

La nef de l'église d'Osmoy n'offre rien de remarquable.

La chapelle qui longe le chœur est aujourd'hui sous l'invocation de saint Hubert ; antérieurement elle était dédiée à saint Jean. L'autel de saint Hubert se trouvait au bas de cette chapelle, à l'endroit où l'on voit encore une piscine. En fait de choses à noter, nous n'avons remarqué dans cette partie de l'édifice que les clés de voûte et la fenêtre du chevet, où se trouve une assez belle rosace. Ce travail nous paraît être du XVe siècle.

Le chœur est séparé de cette chapelle par deux arcades cintrées, qui ont été réparées en 1739 (2). Nous croyons de la fin du XIIe siècle, ou du commencement du XIIIe, la seule fenêtre, à double ogive, qui éclaire le chœur, ainsi qu'une autre qui se trouve dans la nef, à gauche, avant d'arriver au clocher. La fenêtre du chœur prouve évidemment que la voûte n'a été faite qu'après coup, car le sommet de cette fenêtre s'est trouvé masqué par le dernier travail ; ce qui se reconnaît aisément à l'extérieur.

Au-dessus de la porte de la sacristie, se trouve l'inscription suivante : *Cy gist discrette personne M. Louys Bourgoyse vivant natif et faict curé de céans le 28 dé-*

(1) *Essai sur les Girouettes*, etc., par M. de La Quérière, pages 58, 61, 70 et 73.

(2) *Archives de la Fabrique.*

cembre 1597 décéda le lequel a fondé deux obiitz chacun de trois messes vigiles la première se chantera à notte les deux aultres en bas. Le premier a célébré le 26e d'aoult jr St Louys. Le second le jour de son décez. Occasion de ce a doné a l'église de céans quatre livres et deux poulle de rente foncière inraquitable a prendre sur les héritages de Jacques Ansel. Priés Dieu pour son âme.

Cette pierre de fondation a dû être placée du vivant du fondateur, car la date de son décès n'a jamais été gravée, et la place qui devait recevoir cette date est restée libre. Toutefois, la rente fut payée ; dans le compte du trésorier, pour l'année 1740, nous trouvons les *deux poulles adjugées* 13 *s.*

Sous le rapport de l'art, la partie la plus intéressante, c'est sans contredit le clocher, qui se trouve à l'entrée du chœur. Ce clocher est soutenu par quatre piliers carrés offrant, sur plusieurs de leurs faces, une colonne à demi-saillante ornée de chapitaux différents : c'est une espèce de tête grotesque entourée de feuillage ; c'est une jolie corbeille ; ce sont des monstres que nous ne voulons pas décrire, des oiseaux fantastiques, etc. Ce travail est séparé du campanille par une voûte du XVe siècle.

Il y avait autrefois en cet endroit, contre le mur du côté gauche, un autel dédié à saint Christophe, patron de la charité. Le 20 juillet 1739, l'archidiacre Dumoustier, doyen d'Envermeu, ordonna de démolir cet autel et permit d'en rétablir un autre en bois, en y mettant une pierre bénite. Ce travail fut fait, en 1740, par Mathieu et Nicolas Drouet, et coûta la somme de 130 liv. 7 s. (1).

(1) *Archives de la Fabrique.*

Auprès d'un des piliers dont nous venons de parler, on lit l'inscription suivante, gravée en caractères du temps :

† : ANNO : AB : INCARNATIONE :
DNI : M : C : L : XX : DEDICATA :
EST : HEC : ECCLESIA : VI : KL : MAII :
IN : HONORE : †

L'inscription se termine au mot *honore*, et il reste quatre lignes tracées pour recevoir la suite. Pourquoi cette suite manque-t-elle? Sans avoir la prétention de donner une solution certaine, nous hasarderons la conjecture suivante :

A en juger par les deux fenêtres ogivales dont nous avons parlé, on peut supposer que le chœur et une partie de la nef de l'église d'Osmoy ont été refaits entre 1165 et 1170. L'église de Bures, voisine de celle d'Osmoy, ayant été consacrée, en 1168, par Rotrou, pourquoi les habitants d'Osmoy n'auraient-ils pas prié l'archevêque de Rouen de leur accorder la même faveur qu'à leurs voisins? Mais au moment où les mesures auraient été prises, le jour fixé, la pierre de consécration disposée, alors Rotrou était vivement préoccupé de la malheureuse affaire de Thomas Becket avec Henri II (1); et c'est même en cette année, 1170, qu'il fut délégué par le pape

(1) *Annales des Cauchois*, tome II, page 418 et suivantes.

Alexandre III, vers le roi d'Angleterre, dans cette cause de saint Thomas de Cantorbéry (1). Quoi d'étonnant que, dans une préoccupation aussi grave, les projets de consécration de l'église d'Osmoy aient été abandonnés? Alors la pierre commémorative, disposée d'avance, sera restée là sans objet.

Au siècle dernier, l'église d'Osmoy, comme les autres églises de campagne, avait peu de ressources : on en jugera par quelques lignes extraites des comptes des trésoriers.

1737. — *Quêtes et pains bénits*.............. 6 *liv.*

1738. — *A Jacques Drouet, pour avoir chanté pendant l'année*.................................. 5 *liv.*

1746. — *Dix aunes de toile d'*ÉTOUPES *pour nappes aux autels, à 18 s. l'aune*........................ 9 *liv.*

1756. — *Un banc loué à*.............. 1 *liv.* 15 *s.*

Un autre banc.................... 10 *s.*

1770. — *Loyer de trois acres de terre auprès des Monts-Baudins*............................ 10 *liv.*

Nous avons aussi trouvé une dépense de 44 *liv.* pour obits acquittés par l'abbé Ficheux, *desservant pendant le déport*. Nous dirons en quelques mots ce que l'on entendait, aux siècles passés, par *déport*.

Le *déport* était plutôt fondé sur la coutume que sur un droit véritable. Quand un curé mourait, les fruits de la cure vacante passaient à l'archidiacre, ou à l'évêque, ou au chapitre de l'église cathédrale. En quelques diocèses, les archidiacres poussaient leurs exigences, relativement

(1) *Rituale rothomagense*, Series Archiepiscoporum.

au droit de dépouille, jusqu'à réclamer le bréviaire du curé défunt, son surplis, son bonnet carré, son cheval, etc. (1). En Normandie, le *déport* durait un an entier, à partir du décès du titulaire, et les évêques étaient en possession de ce droit sur les cures de leur diocèse; ils percevaient les revenus des cures vacantes, et étaient obligés de les faire desservir (2). Dans le diocèse de Rouen, l'archevêque cédait un tiers de ses droits de *déport* à chacun des archidiacres, pour les doyennés qu'ils avaient droit de visiter (3). Il semble qu'il eût été juste que celui qui jouissait des avantages du *déport* en supportât les charges : cependant, à en juger par la dépense dont nous avons parlé plus haut, il paraît qu'il n'en était pas toujours ainsi. Au reste, *le déport* ayant donné lieu à de fréquentes réclamations devant les tribunaux, par suite de discussions déplorables, l'Assemblée nationale en décréta l'abolition dans sa séance du 11 août 1789, après un discours de Camus, qui avait fait ressortir l'inconvenance de ce droit (4).

Nous avons rencontré, parmi les archives de la fabrique d'Osmoy, une charte sur parchemin, accordée le 20 août 1546 par le cardinal Georges d'Amboise II, archevêque de Rouen, pour l'érection de la confrérie de la charité *en l légle parrochial de Ommoy en doyenné denuremeu..... A lhonneur de mons*[r] *sainct Xpofle* (Christophe).

Quoique les statuts contenus dans cette charte soient

(1) *Dictionnaire du curé de campagne*, par M. l'abbé Jacquin, p. 26.

(2) *Loix ecclésiastiques*, 3e partie, pages 216 et 217.

(3) *Histoire de la ville de Rouen*, par Farin, 3e partie, page 103.

(4) *Univers pittoresque*, France, tome VI, page 467.

passablement étendus, nous croyons devoir les publier en entier, afin de donner une idée de ce qu'étaient ces sortes de confréries au temps de leur institution.

Statuts de la confrairie de Saint-Christophe.

« PREMIÈREMENT il est ordonné que toute personne soit home ou feme qui vouldra entrer en ladicte charité sera receue pourveu quelle soit de bonne vie et honneste conversation en promettant garder bien et deuement les statutz et ordonnances dicelle et que tant qu'il y aura douze freres il fera le traiziesme et en paiant chacun pour son entrée six deniers tourn. pour convertir au proffit dicelle charité et que lecture desd[s] ordonnances sera faicte chun an en la messe de la feste de la nativité nre dame et toutes fois qu'il plaira au prévost et aultres confreres dicelle. ITEM il a esté ordonné que chacun an lendemain de la feste de la nativité nre dame ou le dymence après en suyuant po[r] toute dilation. Lun des freres le plus ydoine et compétent que trouver on pourra sera esleu et constitué prévost delad[e] charité par ladvis et consentement des aultres freres dicelle. Et seront esleuz six des aultres freres pour estre freres seruans escheuyns et sergents dicelle charité lesquels ne pourront refuser a seruir chacun ung an sur paine d'amende; c'est assauoir ledict préuost de vingt sols et chacun desdictz frères seruant de dix sols tourn. le tout a conuertir au proffit delad[e] charité. ITEM par lesd[s] preuost escheuyn et freres seruans seront ordonnez et deputez ung chappellain et ung clerc pour faire le service dicelle charité. ITEM il a esté ordonné qu'il y aura en ladicte charité aornemens honnestes pour servir a dire les messes dicelle charité; pareillement croix, banière, cierges, clochettes, six torches, six chapperons, drap des trespassés, serclus, desquelz ledict préuost sera garde. ITEM il a esté ordonné que tous les samedis de l'an sera dicte et célébrée en notte vne messe *de Beatâ* en lad[e] egle d'Omoy pour les freres et seurs viuans et trespassés dicelle charité. ITEM tous les premiers dymences des moys sera solle-

nollement dicte et célébrée en notte en ladicte église vne messe *de Beatâ* a laquelle assisteront lesdictz préuost, chappellain et clerc, et les six freres seruans portant chacun son chapperon et chacun sa torche sur paine chacun de six deniers tourn. d'amende a applicquer au proffit de lad° charité. ITEM lendemain du jour de la natiuité nre Dame sera sollennellement dicte et célébrée en notte une messe de *Requiem* pour les freres et seurs trespassez a laquelle assisteront lesdz préuost et freres seruans sur paine chacun de semblable some de six deniers tourn. d'amende a appliquer come dessus. ITEM le vingt cinquiesme jour de juillet sera dicte et célébrée vne messe en lad° église en l'honneur de mons' saint Xpofle a laquelle seront tenuz assister lesd° préuost et freres seruans come dessus sur paine chacun de semble some de six deniers d'amende à applicquer au proffit dicelle charité. ITEM au comencement de la messe, des premières et secondes vespres du jour de la natiuité nre Dame le chappelain, le clerc et les six freres seruans seront tenus aller quérir le prevost de lad° charité jusques à son hostel portans la croix, banière, cierges, torches, chapperons, clochette le plus honorablement que faire pourront et le conduyre jusques à l'eglo d'Omoy en chantant hymnes ou antiennes en l'honneur de la glorieuse vierge Marie et le seruice de l'église faict reconnoyront led' prevost jusques à sa maison et les aultres confreres à leur dévotion. ITEM lesditz six freres seruans seront tenuz d'auoir leurs chapperons et leurs torches ardantes durant la procession, la lecture du sainct évangille, la consécration du sainct sacrement de l'autel, les antiennes et oraisons de *Magnificat* et le *Benedictus* des cinq festes de nre Dame et des jours des festes de Pasques, Noel, l'Ascension, Penthecoustes, la saincte Trinité, du sainct Sacrément de l'autel, de la Toussains, de la Dédicace de lad° égle d'Omoy et a la messe du moys sur paine chacun de six déniers tourn. d'amende pour chacune feste a conuertir come dessus. ITEM lesditz preuost et freres seruans seront tenuz chacun an le jour de la feste de la natiuité nre Dame en septembre de eulx confesser et recevoir le sacrement de l'autel a leur déuotion s'ilz veoient que bien soit. ITEM chacun frère et seur pour estre participans aux bienfaicts de ladicte charité paira par chacun an le jour delad° feste de la natiuité nre Dame dix huit deniers tourn. pour l'entretenement dicelle charité.

ITEM les freres et seurs qui ne seront point clercz seront tenuz de dire par chacun an le jour dicelle feste de la natiuité nre dame ou quinzaine après traize foys *Pr nr* et traize fois *Ave Maria;* et les freres clercz les sept psoaumes pour le salut des ames de tous les frères et seurs trespassez dicelle charité; et les freres pbres seront tenuz celebrer ou faire célébrer une messe pour toutes charges et submission tant peccunières que spuelles. ITEM quant aucun desd[e] freres et seurs ira de vie a trespas les amys diceluy seront tenuz le faire scavoir au preuost lequel preuost séra tenu faire sonner la grosse cloche de l'egle d'Omoy pour appeller lé chappellain, le clerc et les freres seruans affin de assister a l'enterrement dud[t] deffunt auquel seront tenuz de porter la croix, banière, clochette, chapperons, torches, cierges, eaue béniste, sarceuil et drap des mors et le corps dudict trespassé en terre saincte le plus honorablement que faire pourront et après par le chappelain dicelle charité sera célébrée pour le salut de l'âme dudict défunct vne basse messe de *Requiem* en l'église ou sera faict et célébré ledict enterrement ou seruice de leur confreré ou seur a laquelle messe seront tenuz assister lesdictz preuost, clerc et freres seruans et aucuns pour eulx portans come dessus chapperons et torches sur paine chacun de douze deniers tourn. d'amende pour chacun default et non comparence s'ilz n'ont excuse raisonnable en paiant par les amys du trespassé la some de cinq solz pour la morte main a appliquer au proffit de lad[e] charité auec les arrérages si aucunes en sont deues à icelle charité. ITEM si lesditz preuost, chappellain et freres seruans estoient requis de assister a l'inhumation de aucune personne non rendue en son viuant a lad[e] charité ilz seront tenuz luy faire come a l'un des freres et seurs dicelle charité en paiant par les amys du trespassé la some de dix solz a appliquer au proffit dicelle pourueu que le trespassé soit chef d'hostel et s'il n'estoit chef d'hostel les amys pairont la some de cinq solz a appliquer come dessus. ITEM si aucun des freres ou seurs se voulloit affranchir et exempter des charges dicelle charité et demourer participant aux bienffaictz dicelle faire le pourra en paiant la some de vingt solz tourn. a conuertir au proffit d'icelle charité. ITEM il a esté ordonné que le preuost de lad[e] charité sera tenu faire bon et loyal papier des rentes et reuenu dicelle charité pareillement des amendes et de la recepte et mises qu'il aura faictes a son armée et

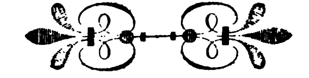
de ce en rendre compte chacun an lendemain de la feste de la natiuité nre Dame ou le dymence d'apres en suyuant pour toute dilation ès pnces du chappellain et des freres dicelle charité en nombre suffisant. ITEM lesdictz preuost et freres seruans pourront porter le luminaire dicelle charité aux enterremens desdictz freres et seurs et l'asseoir et faire seruir aux seruices diceulx et aux festes mentionnéez en ce pnt statut sans que aucun y puisse mettre aucun empeschement et s'y pourront faire faire et procurer toutes manières de contrainctes vers et contre toutes personnes par deuans tous juges tant eccliastiques que séculiers pour debtes debues a lad^e^ charité par vertu de ce pnt statut sans autre procuration auoir sauf en toutes les choses dessusd^s^ et chacune dicelles le droict parrochial et d'un chacun. »

Nous avons supprimé, comme dépourvus d'intérêt, les protocoles du commencement et de la fin de cette pièce, à laquelle nous avons cru devoir conserver sa teneur, en ajoutant toutefois quelques points, apostrophes, virgules, etc.

Divers travaux de terrasse, sur la route de Dieppe, ont amené la découverte de plusieurs médailles : à Saint-Valery, 1° un Philippe II, roi d'Espagne, en cuivre et de moyen module ; 2° un Gordien III, empereur romain, en argent, moyen module : ces deux médailles, trouvées en 1848, ont été déposées au musée de Neufchâtel. A Osmoy, sur la propriété de M. Havet, on a trouvé une médaille, en or, que nous n'avons pas vue. Au même endroit, on a découvert un grand nombre de sépultures dont nous n'avons pas eu connaissance ; mais, comme tous les ossements étaient accompagnés de vases et se trouvaient sur le bord du chemin, il serait possible que

ces sépultures fussent du temps de l'occupation romaine, ou au moins de l'époque mérovingienne.

Population, 615. — *M. Fihue*, maire. — *M. Havet*, adjoint. — *M. Vasselin*, curé. — *M. Caron*, instituteur.



SMERMESNIL.

Cette commune faisait autrefois partie du doyenné de Foucarmont, et l'abbaye d'Eu présentait à la cure (1). En 1261, Jean de Smermesnil, *de Semernillo*, fut ordonné diacre par l'archevêque Eude Rigaud (2).

Le fief seigneurial de Smermesnil et la baronie du Coudroy, située sur la même paroisse, appartenaient anciennement à *haut et puissant seigneur messire Louis-Nicolas marquis Dauvet, chevalier, baron, patron et haut justicier de Mainneville, Longchamps, etc., marquis de Bosc-Geffroy, seigneur, patron et châtelain de Bailleul, Neuville-sur-Eaulne, etc.* (3). Le fief d'Écaquelonde, également situé sur Smermesnil, est devenu la propriété

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 690.

(2) *Regestrum Visitationum*, page 679.

(3) *Arrondissement de Neufchâtel*, par M. A. Guilmeth, page 48.

de MM. de Croutelle de Lignemarre, après avoir appartenu à MM. de Monsures.

Le petit clocher de Smermesnil contient trois cloches depuis l'année 1842. La grosse cloche a été nommée Ernestine-Zoé par M. Marie-Ernest de Croutelle de Lignemarre et par Mlle Augustine-Marie-Zoé de Lignemarre, sa sœur. Cette cloche porte les noms des administrateurs de la fabrique : MM. Alfred de Croutelle de Lignemarre, maire; Louis Levillain, François Caron, Eustache Chevallier, Alexandre Quentin, Isidore Thillard. La moyenne a été nommée Marie-Adèle-Euphrasie par M. Alexandre Quentin et par Mlle Adélaïde Chevallier. La petite porte cette inscription : *L'an de grâce* 1842, *j'ai été bénite par M. Auvray, doyen de Londinières. J'ai été donnée à la fabrique par* JEAN DELAHAYE, *pre à Smermesnil* (1), *qui m'a nommé Reine-Victorine avec Reine Boquet, veuve Burel.* BUREL, *curé de Smermesnil.*

A l'occasion de cette triple bénédiction, la fabrique a reçu divers dons, tels que chandeliers, ornements, encensoirs, etc.

Les savants sont loin d'être d'accord sur l'étymologie du mot *cloche :* plusieurs prétendent qu'on les a désignées par les mots latins *nolæ, campanæ,* parce que leur introduction dans l'Église remonte à saint Paulin, évêque de Nole, en Campanie, qui occupait son siége vers l'an 400 de notre ère. Les cloches sont aussi désignées sous les noms divers de : *æs, crotalum, condon, petasus, lebes, signum, squilla,* etc.

(1) Cet homme au cœur généreux est le fossoyeur de la paroisse.

La charpente qui supporte la cloche par les *anses* se nomme *mouton;* la partie qui vient après les *anses* s'appelle *cerveau;* l'endroit où la cloche s'évase constitue les *faussures;* on désigne sous le nom de *pinces* les bords où frappe le battant. Le métal des cloches est communément composé de soixante-dix-huit parties de cuivre et vingt-deux parties d'étain. Pour former une octave complète, les diamètres doivent augmenter, avec la gravité des sons, dans la proportion suivante :

Pour	Ut.	Re.	Mi.	Fa.	Sol.	La.	Si.	Ut.
Comme	1.	8/9.	4/5.	3/4.	2/3.	3/5.	8/15.	1/2. (1).

Avant de parler de l'usage religieux des cloches, nous ferons observer qu'au moyen-âge les Italiens se servaient, dans les camps, d'une cloche suspendue à un chariot qui avait la forme d'un campanile, et qui était peint en rouge. On regardait comme un grand déshonneur de se laisser déposséder de ce chariot, *carrocium,* par l'ennemi. Les carosses-cloches servaient de tambours pour régler la marche des troupes et donner le signal du combat : ces cloches avaient aussi une destination religieuse, en ce sens qu'elles donnaient le signal de la prière commune et de la messe militaire (2). Au moyen-âge, la destination particulière du beffroi était de sonner pour répandre l'alarme, annoncer un grand événement, ou appeler les bourgeois aux assemblées. Cette cloche du beffroi se nommait ordinairement *cloche banale, bancloche* ou *bancloque,* à cause d'une des significations du mot *bannir,* qui voulait dire *publier :* on dit encore,

(1) *Encyclopédie du* XIX[e] *siècle,* tome VII, page 754.

(2) *Origines de la Liturgie catholique,* page 375.

dans nos campagnes, *bannir* une personne, pour dire *publier ses bans*.

Dans quelques couvents, on distinguait six espèces de cloches : 1° celle du réfectoire, qui se nommait *squilla;* 2° celle du cloître, *cymbalum;* 3° celle du chœur, *nola;* 4° celle de l'horloge, *nolula;* 5° celle du clocher, *campana;* 6° celle des tours, *signum*. Un moine mit un jour le vers suivant sur la cloche du réfectoire :

Vox mea vox grata est, quia prandia dico parata.

« Ma voix est agréable, parce que j'annonce que le repas est prêt. »

Au XIIe siècle, la cloche qui appelait les moines aux matines était connue sous le nom d'ÉVEILLE-FOU, *evigilans stultum,* parce que quelques-uns traitaient de fous ceux qui se levaient au milieu de la nuit pour aller au chœur (1).

L'usage des cloches dans les églises ne doit dater que de l'époque où les chrétiens purent pratiquer leur religion publiquement : avant ce temps, il est probable qu'un messager, *cursor,* était chargé de prévenir les fidèles de l'heure et du lieu des offices divins.

D'abord les prêtres seuls eurent le droit de sonner les cloches; plus tard ce droit fut dévolu aux ordres mineurs; ensuite on permit d'employer les laïques, pourvu qu'ils fussent revêtus de l'habit ecclésiastique; aujourd'hui le soin de sonner est ordinairement confié à des hommes salariés.

Avant de faire usage d'une cloche neuve, on a coutume

(1) *Dictionnaire du curé de campagne,* page 156.

de la bénir. Nous ferons une double remarque relativement à cette bénédiction. Nous dirons d'abord qu'on a donné à cette cérémonie le nom de *baptême*, parce que le prêtre célébrant lave la cloche avec de l'eau bénite; ce qui, grammaticalement parlant, est un baptême, puisque baptiser signifie *laver*. Si l'Église n'a pas adopté ce nom, c'est afin de ne pas laisser confondre cette bénédiction avec le sacrement de baptême. En second lieu, nous ferons observer que ce qui a beaucoup contribué à perpétuer la dénomination de *baptême des cloches*, c'est la qualité de *parrain* et *marraine* qu'on donne aux personnes qui nomment la cloche, au moment où le prêtre leur demande : *Au nom de quel saint voulez-vous que l'on bénisse la cloche ?*

On comprend aisément que l'emploi des cloches, dans nos églises, amena l'usage des tours ou clochers. D'abord ces clochers ne furent qu'une espèce de cage en charpente, qu'on établit au-dessus du chœur. Peu à peu ces campaniles se perfectionnèrent et s'élevèrent en flèches aiguës surmontées d'une croix, sur laquelle on plaça un coq, symbole de la vigilance sacerdotale.

Comme il est facile de le reconnaître, l'usage des cloches, adopté par le christianisme, a donné un noble élan à l'architecture religieuse. Sans les cloches, nous n'aurions jamais joui des nobles proportions, de la pureté de style, de la magnifique élégance, de la prodigieuse hauteur, de l'ensemble parfait de nos admirables cathédrales et abbayes.

On trouve, dans quelques auteurs, des vers où la

destination des cloches est exprimée ; nous citerons les deux distiques suivants :

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum,
Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.

« Je préconise le vrai Dieu, je convoque le peuple, je réunis le clergé, je pleure les défunts, j'éloigne la contagion, j'embellis les fêtes. »

Convoco, signo, noto, compello, concino, ploro
Arma, dies, horas, fulgura, festa, rogos.

« J'appelle aux armes, je marque les jours, je compte les heures, je repousse les tempêtes, je chante les solennités, je pleure les morts. »

On a publié un assez grand nombre de traits miraculeux relatifs aux cloches ; sans nous arrêter à discuter l'authenticité de ces faits, nous nous bornerons à rapporter le suivant : Un habile fondeur avait fait une cloche dont le son parut admirable à Charlemagne. L'ouvrier assura qu'en substituant cent livres d'argent à cent livres d'étain, le timbre de la cloche serait encore bien plus beau. L'argent fut accordé, mais le fondeur cupide eut garde de l'employer. Quand la cloche fut faite, Charlemagne ordonna de la sonner. O surprise ! personne ne peut la remuer !!! Le fondeur saisit la corde lui-même ; et, au même moment, le battant de la cloche se détache, tombe sur la tête du sonneur et le tue. Charlemagne fit distribuer aux officiers pauvres de sa maison les cent livres d'argent dont l'ouvrier s'était rendu l'illégitime possesseur (1).

(1) *Origines de la Liturgie catholique,* page 378.

La plus grosse des cloches connues est celle du couvent de la Trinité, près Moscou. Il y est entré 340,000 livres de métal; elle a dix-huit pouces d'épaisseur, treize pieds neuf pouces de diamètre; le battant a quatorze pieds de longueur et six de grosseur; cet énorme bourdon a été fondu, en 1746, par ordre de l'impératrice Elisabeth.

Avant 1793, la cathédrale de Rouen possédait aussi une cloche remarquable, connue sous le nom de *Georges d'Amboise*. Le poids de cette cloche était de 18 à 20,000 kilogrammes (1) : le fondeur qui la fit fut si vivement agité de la crainte de manquer son entreprise et de la joie d'avoir réussi, qu'il en mourut dix-neuf jours après. La tour dans laquelle cette cloche était placée se nomme la *Tour de Beurre*, par la raison que le cardinal d'Amboise, pour amasser la somme nécessaire pour la construire, permit l'usage du beurre dans un carême où l'huile était très-rare, moyennant une offrande que l'on ferait à l'église. Ces offrandes furent si considérables qu'elles suffirent à la construction de la *tour* (2).

Au XIIIe siècle, l'archevêque Eude Rigaud fit aussi présent à sa cathédrale d'une très-forte cloche. Cette cloche était si difficile à mettre en branle que les sonneurs jouissaient du privilége de boire, dans le clocher, un gallon de vin pris dans les celliers de l'archevêque (3). De là le proverbe : *Boire à tire la Rigaud.*

(1) Monseigneur l'archevêque de Rouen vient de bénir une nouvelle cloche pour sa cathédrale. Grâce à la libéralité de Sa Grandeur, le poids de la cloche a été porté à 14,000 kilogrammes.

(2) *Histoire de la ville de Rouen*, tome II, page 37.

(3) *Encyclopédie du XIXe siècle*, tome VII, page 756.

La ville de Rouen possède encore deux cloches de cette époque, la *Rouvel* et la *Cache-Ribaut,* placées au beffroi de l'ancien Hôtel-de-Ville, connu sous le nom de la *Grosse-Horloge*. La *Rouvel* est vulgairement appelée la *cloche d'argent,* quoique, d'après M. Girardin, qui a analysé la matière dont elle est composée, elle ne contienne pas un atôme du métal précieux dont elle porte le nom. Cette cloche, qui retentissait autrefois à coups redoublés dans les moments de péril, est mise en branle chaque jour, à neuf heures du soir, pour *annoncer la retraite*.

La *Cache-Ribaut* est la cloche sur laquelle le marteau de l'horloge annonce les heures. Autrefois, elle sonnait deux fois par jour : le matin, pour annoncer le commencement du travail; le soir, pour annoncer le moment du repos. « La *Cache-Ribaut*, dit M. Ch. Richard, sonnait pour rappeler la ville au calme et au silence, pour *chasser* et faire rentrer dans leurs repaires les *ribauds,* les mauvais sujets, qui auraient troublé le sommeil et compromis la sécurité des habitants (1). »

Sous l'ancienne monarchie, lorsqu'on s'était servi du canon pour soumettre une place, les cloches de la ville appartenaient au grand maître d'artillerie : cet usage fut rétabli par Napoléon, en 1807, au moment de la prise de Dantzig. Les cloches de la ville furent rachetées par les habitants, pour une somme assez considérable, répartie entre les militaires des différents grades (2).

Puisque nous avons parlé assez longuement des cloches, nous terminerons par une réflexion sur le conflit,

(1) *Revue de Rouen,* année 1847, page 22.

(2) *Univers pittoresque,* France, tome v, page 229.

toujours déplorable, qui se rencontre parfois entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, relativement à la sonnerie.

L'article 48 de la loi du 18 germinal an x étant assez obscur, le ministre des cultes demanda l'avis du Conseil d'État, en 1840. Voici les principales décisions du comité de législation, rendues le 17 juin de la même année :

1° On ne peut exiger l'emploi des cloches pour les célébrations concernant les personnes étrangères au culte catholique, ni pour l'enterrement de celles à qui les prières de l'église ont été refusées ;

2° Le curé doit avoir seul la clé du clocher, comme il a seul celle de l'église ;

3° Les usages existants doivent être respectés, s'ils ne présentent pas de graves inconvénients ;

4° En cas de doute, le maire doit se concerter avec le curé ; et, s'ils ne tombent pas d'accord, la difficulté doit être soumise à l'évêque et au préfet ;

5° Dans les communes rurales, le sonneur ne peut être nommé et révoqué que par le curé ;

6° Tout acte contraire ne saurait être maintenu ;

7° Dans les cas de péril commun qui exigent un prompt secours, le curé doit obtempérer aux réquisitions du maire, qui réclame la sonnerie ;

8° Il appartient à la police locale de décider quand la sonnerie peut être permise au curé pour des causes étrangères au culte (1).

Entrons dans la petite église de Smermesnil.

(1) *Cours de droit-canon*, par M. André, tome I, page 228.

Voici des fonts baptismaux du XIIe ou du XIIIe siècle : une seule pièrre avec des vignes, des feuilles de chou, et trois colonnettes à chaque coin.

Les deux chapelles de la croisée sont bien basses ; les pendentifs sont brisés ; c'est une construction du commencement du XVIe siècle.

Nous voyons là plusieurs pierres de fondation d'obits, remontant aux années 1622, 1623 et 1624 ; cette dernière a été arrêtée par *contract passé pardeuant les tabellions de Foucarmont le* 10 *de feurier,* et porte que *le cler alumera le cierge avec le drap des mor sur la tombe.* Nous ferons observer qu'à cette époque on enterrait communément dans les églises, et qu'il était déjà d'usage de faire brûler un cierge particulier quand on célébrait la messe pour les morts. Dans plusieurs églises, on place aujourd'hui ce cierge auprès du banc qu'occupait le défunt.

Après les ravages révolutionnaires de la fin du dernier siècle, l'ancienne paroisse de Parfondeval fut réunie à Smermesnil ; dans la suite, on réunit encore à cette paroisse celle de Lignemarre, qui fut distraite de Preuseville; enfin, vers 1835, Preuseville dut encore céder à Smermesnil la section de La Leuqueue, malgré la réclamation des habitants qui restent toujours attachés à Preuseville ; il y a quelques années, ils ont même souscrit, sans y être sollicités, pour la fonte d'une cloche de la paroisse de laquelle on les a distraits.

L'église de Parfondeval a été en partie détruite en 1834; ce qui en reste a été converti à usage d'habitation. D'après le pouillé de 1738, le seigneur du lieu présentait à la cure. En 1258, le curé de *Parfundeval* est repris par

l'archevêque de Rouen, pour célébrer deux fois le même jour (1). Ce lieu est désigné, sur les anciens registres de l'archevêché, sous le nom latin *de profundi valle*.

Lignemarre s'écrivait encore au siècle dernier *Linemare*. L'abbaye du Tréport présentait à la cure. Le bénédictin Duplessis entre dans une assez longue explication au sujet de l'étymologie du nom de ce pays. Il suppose que cette paroisse aurait été nommée primitivement *Lenn-Mare*, puis *Nelmare*, et enfin *Linemare*. On trouve aussi *Anelmare*, *Ancelmare*, *Lenemare*, etc. En langue celtique, *lenn* signifie *mare* ou *étang*; peut-être aura-t-on joint le mot français au mot celtique pour en donner l'interprétation.

Il ne reste presque rien de l'église primitive de Lignemarre. Nous avons remarqué une pierre portant la date de 1581, et mentionnant plusieurs obits.

Le fief de Lignemarre avait pour possesseur, en 1658, le sieur de Creny (2).

La Leuqueue était une ancienne prébende de l'abbaye d'Eu, qui nomma à la cure jusqu'à la fin du siècle dernier. Sur les registres de l'archevêché, ce lieu est souvent appelé *Lupi cauda, queue du loup*. A cette dénomination, qui ne présente aucun sens, nous préférerions la conjecture de Duplessis, qui suppose qu'on devrait écrire *l'Euqueue*, c'est-à-dire *la queue* ou *le bout de la forêt d'Eu* (3).

La chapelle de La Leuqueue est du XVI[e] siècle; on y

(1) *Regestrum Visitationum*, page 328.

(2) *Déclaration du comté d'Eu*, page 45.

(3) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 554.

célèbre la messe le jour de Saint-Jean-Baptiste, patron du pays.

La veille de cette fête, on allume le *feu d'or*. Chaque habitant porte un bâton pour l'entretien de ce feu de joie. Des danses ont lieu et se prolongent quelquefois jusqu'au jour. Puis, chacun retourne chez soi, emportant quelques charbons comme préservatif contre la foudre et l'incendie. Singulière dévotion! Ce feu avait été supprimé, mais il a été rétabli il y a quelques années. On fait aussi un *feu d'or* à Preuseville.

Population, 529. — *M. de Croutelle de Lignemarre*, maire. — *M. Quentin,* adjoint. — *M. Burel,* curé. — *M. Chouquet,* instituteur.



WANCHY.

Le nom de Wanchy, comme celui de Londinières et celui de Douvrend, communes voisines, semblerait annoncer qu'il y eut là autrefois une colonie d'Anglais qui, en souvenir du lieu de leur origine, Londres et Douvres, donnèrent ces noms aux lieux qu'ils étaient venus habiter. Il n'en est pas ainsi : on retrouve les noms de ces communes à une époque où, comme dit M. Guilmeth, loin d'aller s'installer chez les autres, les peuples de la Grande-Bretagne se renfermaient prudemment dans leur modeste coin de terre, et semblaient, par leur nonchalance et leur inertie, inviter leurs voisins à venir les conquérir (1).

Sans chercher à assigner l'origine du nom de cette commune, nous dirons qu'il nous semble assez probable

(1) *Arrondissement de Dieppe*, page 241.

qu'il vient de l'ancienne famille de *Wauncy*, dont les armes étaient de *gueules* à *trois gants* d'*argent*. Dans la basse latinité, on se servait de *Wantus, Wanto, Gwantum*, pour signifier *gant*. Le nom de *Wanchy* pourrait bien venir de là.

M. Daniel Gurney suppose que ces gants sont des gants de fauconnier, et, comme la famille de Wauncy portait aussi pour armoiries de *gueules* au *faucon* aux ailes éployées d'*argent*, il pense que les membres de cette famille étaient peut-être grands fauconniers des comtes de Warren, et que les gants seraient un signe de cette charge.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, qui est loin d'être invraisemblable, nous allons emprunter à l'excellent ouvrage de M. Daniel Gurney les seuls renseignements que nous ayons rencontrés sur les sieurs de *Wauncy*, qu'on désigne aussi sous le nom de *Wanci, Vaunsy, Wancy*, etc. Cette ancienne baronie appartenait, en 1678, à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen (1).

Le membre le plus ancien que nous rencontrons dans cette famille est Hugues de Wauncy, qui possédait déjà la terre de West-Barsham, à la fin du XIe siècle, comme l'atteste une charte de 1085. Ce Hugues de Wauncy fonda plusieurs églises auxquelles il donna des dîmes, et ces donations furent ratifiées, avant 1138, par Raoul de Wauncy, son fils, qui fit lui-même plusieurs dons; dons que ratifièrent, à leur tour, Roger et Hugues, fils de Raoul.

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 725.

Nous voyons ensuite paraître Gautier de Wauncy, qui donna aux moines d'Acre quatre acres de terre labourable et le droit perpétuel de pâturage pour cent quatre-vingts brebis. C'est probablement ce même Gautier auquel il fut ordonné, en 1297, de prendre les armes contre les Écossais, ordre qu'il reçut de nouveau en 1301.

En 1293, Guillaume de Wauncy, frère du précédent, reçut ordre de se rendre, avec la cavalerie et des armes, à un poste sur le bord de la mer, dans le Norfolk ou le Suffolk, pour défendre cette place contre les Français.

Guillaume de Wauncy donna aux religieux de Sainte-Marie de Castleacre son droit sur l'église de West-Barsham avec trois pièces de terre.

Nous ne suivrons pas M. Daniel Gurney dans son histoire et sa généalogie des sieurs de Wauncy. Nous dirons seulement qu'on croit voir celui qui le dernier a porté ce nom dans la personne de Guillaume Wancye, qui n'eut qu'un fils, Edmond, qui mourut en 1372, après avoir été au service du roi en Gascogne, et deux filles, Jeanne et Catherine : la première fut mariée à Nicolas Damory, et la seconde à Edmond de Gournay (1357), auquel Guillaume Wancye alloua une rente annuelle de cent marcs d'argent, comme il appert par la note suivante, datée de West-Barsham : *le demainghn* [*prochaine*] *après la fête de saynt Matthie, l'an du reign le roy Edward Tierre pr's la conqueste trente et primere, Will'm de Wancye, cheval'er, done et grant a Edmon Gurnay, baron, Kather* [*in*] *e ma file et ses heires, du annu'll rent de cent marcs de argent app'ndre annu'lment des mes manoyrs de..... Barsham et Devenere.*

A sa mort, Edmond Wancye laissa un fils âgé de sept ans, qui mourut peu de temps après.

Edmond de Gournay fut un jurisconsulte éminent, et l'on trouve, sur sa vie, un grand nombre de renseignements dans le livre de M. Daniel Gurney (1).

« Le mariage d'Edmond de Gournay et de Catherine de Wanchy apporta, dit M. P. de la Mairie, dans la famille des Gournay des terres considérables dans le Norfolk et le Suffolk. Elle se fixa alors à West-Barsham, comme dans sa terre principale, et y resta plus de trois siècles (2). »

Nous retrouvons, en 1658, Nicolas de Wanchy parmi les gardes de la forêt d'Eu (3) ; mais nous ne savons s'il faut voir là un membre de l'ancienne famille de Wancy. La commune des Ventes-Mares-Mezangères avait, en 1806, un sieur Dewanchy pour maire (4).

Il y avait autrefois à Wanchy un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen; mais, dès le XIIIe siècle, il n'y avait plus de moines, et la maison était tenue par un fermier qui payait la *procuration*. On appelait de ce nom le droit de gîte pendant une nuit, exigé par les rois, seigneurs et autres, en certaines circonstances, des villes, bourgs, villages, abbayes, etc., à leur passage ou visite (5).

En 1262, Eude Rigaud trouva le prieuré de Wanchy en si mauvais état qu'il ne put y passer la nuit, et alla

(1) *The Record of the House of Gournay*, part. II, pag. 357.....371.

(2) *Recherches historiques sur la ville de Gournay*, tome III, p. 61.

(3) *Déclaration par le menv dv comté d'Eu*, page 5.

(4) *Annuaire de la Seine-Inférieure*, an XIII, tableau statistique.

(5) *Univers pittoresque*, France, tome VIII, page 834.

coucher à son manoir d'Aliermont. Trois ans plus tôt, il avait encore pu loger dans cette maison, au mois de juillet, en venant de visiter le prieuré de Bures.

Le prieuré de Wanchy était très-rapproché de l'église, sur la propriété de M. Lejeune, et nous voyons l'archevêque Eude Rigaud ordonner, dans un autre lieu, d'établir une porte par laquelle on puisse se rendre à l'église paroissiale par un chemin plus court et plus secret, comme cela a lieu *à Wanchy et ailleurs* (1).

Il ne sera pas hors de propos de dire ici un mot sur les prieurés.

Vers le XIIe siècle, les moines et les chanoines réguliers possédaient des fermes considérables. Pour faire valoir ces biens, ils envoyaient certain nombre de religieux qui veillaient sur le temporel et célébraient le service divin dans une chapelle domestique. On appelait ces fermes *obédiences*, le chef des religieux qui y présidait *prieur*, et le lieu de la résidence *prieuré* ou *prévôté*. Il y avait aussi les prieurés-cures, dont on distinguait de deux sortes. Les évêques donnèrent quelquefois les dîmes des paroisses et les revenus qui y étaient attachés aux abbayes : alors celles-ci étaient obligées de faire desservir la cure par un de leurs religieux ou par un prêtre séculier. Quant à la seconde espèce de prieurés-cures, ce n'était d'abord que la chapelle particulière de la ferme, où les religieux célébraient l'office, les fêtes et dimanches, pour leurs domestiques. Plus tard, on permit au prieur d'administrer les sacrements

(1) *Regestrum Visitationum*, pages 451, 505, 598, 633, etc.

aux gens de la ferme. Ensuite on étendit ce droit sur ceux qui vinrent s'établir dans les environs, sous prétexte qu'ils étaient employés dans la maison. Et, de cette manière, on vit la plupart des chapelles domestiques des prieurés devenir des églises paroissiales (1).

La commune de Wanchy était autrefois traversée par une voie romaine; voici, d'après M. Guilmeth, la direction de cette voie : elle partait de Beauvais, par Saint-Omer-en-Chaussée, où elle se divisait en deux branches, puis elle venait par Campeaux, Formerie, Criquiers, Conteville, Flamets, Mortemer, Epinay, Fesques, Wanchy, Douvrend, Envermeu, Hybouville, Bellengreville, Ancourt, Neuville, d'où elle allait aboutir au bord de la mer, à la station antique remplacée par la ville actuelle de Dieppe (2). C'est là l'origine des cercueils, urnes, poteries, médailles, etc., qu'on a trouvés en plusieurs des endroits traversés par cette voie : on sait que les Romains avaient l'usage de placer leurs morts sur le bord des chemins.

L'église de Wanchy est fort ancienne, excepté le porche, qui est de la renaissance; on reconnaît aisément un édifice du XIe siècle, peut-être plus ancien. La construction primitive était en tuf; on en retrouve des traces nombreuses à plusieurs contreforts et aux ouvertures du clocher.

Il y avait autrefois une chapelle de chaque côté du chœur; celle qui se trouvait à gauche, et par laquelle entraient les moines, a été détruite; il n'en reste plus de

(1) *Loix ecclésiastiques de France*, par L. de Héricourt, 1re partie, pages 211 et 212.

(2) *Arrondissement de Dieppe*, page 165.

traces que dans une grande arcade à plein cintre, dont l'appareil est en pierre tuffeuse.

L'intérieur de l'église n'offre de remarquable que sa menuiserie, soigneusement exécutée par M. Rasset, de Sommery-en-Bray. Ce travail consiste en lambris, bancs, confessionnal, chaire, stalles, lutrin, autels, etc.

Nous conseillons aux amateurs des choses antiques de ne pas quitter l'église de Wanchy sans visiter la curieuse croix en tuf du cimetière : les angles sont arrondis en forme de colonnettes ; la face est garnie d'une espèce de bande perpendiculaire, sur laquelle serpente un zigzag, et la colonne est couronnée par une énorme croix de malte en tuf, et d'un seul morceau.

En parcourant le cimetière, nous nous sommes arrêté avec attendrissement auprès d'une sépulture récente ; une inscription venait de nous révéler que nous avions sous les yeux le tombeau de Victoire Noyon, décédée à l'âge de 44 ans, le 14 mars 1849, *regrettée de ses maîtres,* qui lui avaient élevé ce petit monument funèbre. Honneur à celle qui a mérité ce touchant souvenir! Honneur à ceux qui le lui ont accordé! Honneur aussi aux personnes qui sont venues apporter les nombreuses branches de buis bénit que nous avons vues sur la tombe de la pauvre Victoire!

Il y avait, au siècle dernier, trois chapelles sur la paroisse de Wanchy : 1° celle de Fumechon, qui, en 1666, était considérée comme succursale ; 2° celle de Brétel, au manoir seigneurial ; 3° celle de Malvoisine, dédiée à saint André (1).

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 725.

L'ancienne paroisse de Capeval a été réunie à celle de Wanchy; c'était une dépendance de la vicomté de Mesnières. En 1227, la cure était à la présentation du seigneur du lieu et de l'abbaye de l'Ile-Dieu; mais, en 1268, Richard de Capeval céda son droit à l'abbaye du Bec: cependant, les registres de l'archevêché donnent à entendre qu'en 1681 et 1738, le patronage était alternatif entre l'abbaye du Bec et le seigneur (1).

Nous voyons figurer le nom de Guillaume de Capeval, *Willelmi de Capetval*, au bas d'un acte de donation faite, en 1043, au monastère de la Sainte-Trinité-du-Mont-de-Rouen, par Robert de Mesnières. Nous avons parlé de cet acte en rapportant la concession de vingt acres de terre pour un couteau à manche blanc (2): nous avions pensé alors que ce couteau avait une assez grande valeur intrinsèque, ou bien qu'il était réputé fort précieux comme souvenir de celui qui l'avait possédé. Nous n'avions pas lu, à cette époque, l'*Introduction* que M. Deville a placée en tête du *Cartularium* édité par ses soins. Mieux renseigné aujourd'hui par ce savant auteur, nous nous empressons de lui emprunter les lignes suivantes:

« Dans les temps reculés, pour imprimer aux donations faites devant témoins un caractère plus authentique, on faisait fréquemment figurer, au moment même de la donation, un objet matériel comme, par exemple, une motte de terre, une gerbe de blé, un morçeau de bois, un fer de lance, un couteau, etc., à titre symbolique ou

(1) *Description de la Haute-Normandie*, tome I, page 387.

(2) *Essai historique et archéologique sur le canton de Neufchâtel*, page 148.

féodal. Dans une circonstance de ce genre, Guillaume-le-Conquérant, ayant fait apporter un couteau, s'en saisit en jouant, et, faisant semblant d'en percer la main de l'abbé de la Sainte-Trinité, lui dit : « C'est ainsi que la terre que je te donne doit être à toi. » Ce trait, malgré son apparente simplicité, appliqué à un homme aussi célèbre, mérite d'être signalé (1). »

Nous trouvons encore un exemple assez singulier de ces usages dans un acte par lequel Robert dota l'abbaye de Préaux d'une pièce de terre. « Parmi les témoins, dit Th. Licquet, se trouvaient les fils de Honfroy et deux autres jeunes seigneurs, dont l'un, Richard de Lillebonne, remplissait auprès de Robert des fonctions relatives à celles d'échanson ; le troisième était Hugues, fils du comte Galeran. La cérémonie religieuse accomplie, il restait, si je puis m'exprimer ainsi, un acte civil à rédiger ; on le fit en donnant à chacun des jeunes seigneurs un grand soufflet sur la joue, *ob causam memoriæ*, et comme Richard de Lillebonne demandait à Honfroy pourquoi il lui avait donné un si grand soufflet, le pieux fondateur lui répondit gravement : « Parce que tu es plus jeune que moi, que tu me survivras selon toute apparence, et que tu peux maintenant, au besoin, témoigner de ce qui vient de se passer (2). »

L'église de Capeval est ancienne et presque délaissée. La baie de la porte est ogivale et ornée de deux boudins. Le clocher a été restauré en 1782. On a bouché, à gauche, une petite fenêtre très-étroite, dont le cintre était formé

(1) *Cartularium Sanctæ Trinitatis*, page 410.
(2) *Histoire de Normandie*, tome II, page 32.

d'une pierre tuffeuse; la nef ne reçoit de jour que par deux autres fenêtres, l'une ogivale et l'autre du XVe ou du XVIe siècle. Nous croyons voir là les restes d'une construction des XIe et XIIe siècles.

Le tabernacle et le retable viennent de l'église de Wanchy. Les petits autels offrent deux jolis petits panneaux de sculpture sur bois.

Une pierre commémorative, portant la date du 20 septembre 1649, relate la fondation de six obits *auec son des cloches et uigiles,* par contrat passé par-devant Lecauchois, tabellion de Bailly-en-Rivière; cette fondation fut constituée par une somme de 100 *livres à la fabrique de Saint-Meslain, patron de Cappeual.*

On connaît peu de chose de la vie de saint Melain, Melaine, ou Menain. Le R. P. Ribadeneira dit qu'il mourut évêque de Rennes, en Bretagne, après avoir opéré plusieurs miracles. Il rapporte qu'*vn religieux allant puiser de l'eau fut possédé du diable, et déliuré par S. Melain, en luy donnant vn soufflet de sa main* (1). Saint Melain assista au premier concile d'Orléans, que le roi Clovis avait réuni le 10 juillet 511; le roi avait agi en cela par le conseil de notre saint et de saint Remi, de Reims. Saint Godard, de Rouen, fut aussi présent à ce concile (2). La fête de saint Melain se célèbre le 7 janvier; nous avons vu sa statue dans l'église de Boissay, où il est représenté revêtu d'une chasuble antique et tenant un bâton pastoral.

A l'entrée de l'église de Capeval, on nous a fait remar-

(1) *Flevrs des Vies des Saints,* tome I, page 127.

(2) *Encyclopédie théologique,* tome XIV, 2e des Conciles, page 179.

quer un orme assez gros; c'est l'*arbre de liberté*, planté en 1793.

L'usage de planter des arbres de liberté nous semble absolument dériver de celui des arbres de *mai*. Les Romains avaient l'habitude de planter des arbres ou des rameaux verdoyants devant l'habitation des personnes qu'ils voulaient honorer. Cet usage se transmit aux autres nations et se pratiquait, en France, dès le XIIIe siècle; à la fin du siècle dernier il était général.

A cette époque, la liberté trop longtemps comprimée finit par secouer ses chaînes et réclamer ses droits; malheureusement elle eut pour défenseurs des hommes méchants et aveuglés qui, au lieu de lui placer sur la tête une couronne de fleurs, la coiffèrent du bonnet rouge : au lieu de la faire aimer et bénir comme une vierge pure, ils la firent mépriser et honnir comme une fille de mauvaise vie; au lieu de la préserver de toute souillure, ils traînèrent sa robe dans la boue et dans le sang!

Cependant l'élan était donné, et, comme souvenir de la grande révolution qui venait de s'opérer dans le corps social, on substitua aux *mais* des *arbres de liberté*. Ce ne fut d'abord, pour ainsi dire, qu'un changement de nom; comme leurs devanciers, ces derniers ne se composèrent le plus souvent que d'un tronc couronné de verdure; mais un décret du 4 pluviose an II ordonna la plantation d'arbres vivants.

Le premier arbre de liberté fut planté, en France, par Nolbert Pressac, curé de Saint-Gaudent, village de 380 habitants, à une lieue de Civray, département de la Vienne.

Au mois de mai 1790, le jour de l'organisation de la municipalité de sa commune, le curé fit transporter un chêne sur la place du village, et, après avoir harangué les habitants réunis, tous concoururent à la plantation de l'*arbre de la liberté*. Puis, sur la demande de l'abbé Pressac, tous les citoyens qui avaient des procès consentirent à les terminer par arbitres, et la fête se termina par des chants d'allégresse.

Cette cérémonie patriotique ne tarda pas à trouver de nombreux imitateurs. Chaque village voulut avoir son *arbre de la liberté;* Louis XVI en planta un lui-même dans le jardin des Tuileries; mais « c'est surtout en mai 1792, dit M. A. Pottier, auquel nous empruntons la plupart de ces détails, que l'enthousiasme national en faveur de cet usage éclata avec une inconcevable énergie (1). »

Dans le décret par lequel la Convention imposa l'obligation de planter un arbre de la liberté, il n'est rien arrêté sur le choix de l'arbre, et chaque localité put choisir l'espèce qui lui convenait le mieux. Les arbres concurremment admis furent le chêne, l'orme, le marronnier, etc., et surtout le peuplier, à cause de sa rapide croissance et de sa forme pyramidale. Les mauvais plaisants prirent de là occasion de dire : *Le peuple lié, le peuple enchaîné*, etc.... Malheureusement la vérité vint confirmer ces fades jeux de mots, et l'ère de liberté, qui semblait poindre à l'horizon, ne fut qu'un mirage trompeur qui ne tarda pas à s'éteindre dans les larmes d'un grand nombre de familles.

(1) *Revue de Rouen*, année 1848, page 202.

En 1830, on planta encore quelques *arbres de la liberté*. En 1848, on en vit s'élever sur la place publique de la plupart des communes, et le clergé s'associa à l'élan général, en donnant à ces arbres la bénédiction religieuse, démarche dont il n'eut point à se repentir, car si l'on vit paraître sur la scène politique quelques germes de désordre, l'autorité du gouvernement fut toujours entre les mains d'hommes qui surent faire respecter la propriété, la famille et la religion.

Population, 767. — *M. Lormier*, maire. — *M. Descroix*, adjoint. — *M. Brecard*, curé. — *M. Villery*, instituteur.

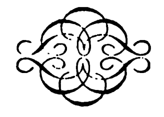


TABLE DES MATIÈRES.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

MM.

AA., 2 *exemplaires*.

ANCELIN (Jacques-Edmond), propriétaire à Preuseville.

ANSELIN, instituteur à Bures.

AVANNES (d') propriétaire à Saint-Jacques-d'Aliermont.

AUDENEL (Arsène), prop. à Sigy.

AUDENEL (Manuel), prop. à Sigy.

BARBIER (l'abbé), curé à Réalcamp.

BAUDET, instituteur à Fresles.

BEAUFILS, juge de paix à Forges.

BEAURAIN, peintre à Neufchâtel.

BEAULIEU (de), président du tribunal civil à Neufchâtel.

BECQUET, horloger à Neufchâtel.

BEUF (Désiré Le), historien, à Sainte-Croix près Eu.

BIHOREL, maire à Saint-Germain.

BLANGERMONT (Levaillant de), propriétaire à Bernapré, commune de Romescamps (Oise).

BLOQUEL (Raoul), boucher à Neufchâtel.

BOCQUET, boulanger à Neufchâtel.

BOCQUET, prop. à Bois-Héroult.

BOUCHERET, avoué à Neufchâtel.

BOUFFARD, facteur à Neufchâtel.

BOULANGER (Mme), propriétaire à Neufchâtel.

BOULARD-CAYEUX, marchand épicier à Blangy.

BOULENGER, clerc de notaire à Foucarmont.

BOULLAIS (Frédéric), propriétaire à Mesnières.

BOURDON, propriétaire à Neufchâtel.

MM.

BOUTRY-CREVEL, négociant à Aumale.

BRAQUET-DÉVILLE, entrepositaire, quai du Mont-Riboudet, n° 48, à Rouen.

BRIANCHON (l'abbé), chapelain des Ursulines à Rouen.

BRIANCHON (l'abbé), curé à Quiévrecourt.

BRIDOU (Louis), propriétaire à la Chapelle-Saint-Ouen.

BROSSARD (de), maire à Monchaux-Soreng.

BRUMENT, instituteur à Beaussault.

BUREL (l'abbé), curé de Bois-Héroult.

CAGÉ, libraire à Foucarmont.

CAHINGT, adjoint au maire de Villers-sur-Foucarmont.

CAHINGT, propriétaire et archéologue à Londinières.

CARON (Amand), propriétaire à Mesnières.

CARON (l'abbé), curé au Bourg-Dun.

CARON, instituteur à Osmoy.

CARON (Mme), libraire à Aumale.

CARON (fils aîné), voyageur de M. Clerot-Drot, rue aux Juifs, n° 32, à Rouen.

CAUCHOIS, propriétaire à Bois-Guilbert.

CAUCHOIX (Mme), propriétaire à Bures.

CELLIER, rentier à Bures.

CHABROL (Mlle), bijoutière à Neufchâtel.

MM.

CHESNAYE (Caullier de la), à Foucarmont.

CIVILLE (de), au château de Bois-Héroult.

COEURDEROY, secrétaire de la sous-préfecture à Neufchâtel.

COLAS (l'abbé), directeur de la maison des Saints-Anges à Rouen.

COLAS (Victor), propriétaire, rue Malpalu, à Rouen.

COLETTE, propriétaire à Maucomble.

COCHET (l'abbé), inspecteur des monuments publics de la Seine-Inférieure, et membre de plusieurs sociétés savantes.

COLIN, marchand tailleur à Rouen.

CORNET, principal clerc de notaire à Aumale.

COURTET (J.), sous-préfet de l'arrondissement de Neufchâtel.

CREVEL, propriétaire à Neufchâtel.

CROISÉ (Mme), propriétaire au Haut-Fromentel.

CROQUELOIS (Mme), propriétaire au Mesnil-Follemprise.

DAILLIER aîné, propriét. à Blangy.

DAMIENS, notaire et suppléant du juge de paix à Gournay.

DAVOUST, instituteur à Baillolet.

DAVOUST (Dominique), cultivateur à Bouelle.

DEBOUTTEVILLE, notaire à Neufchâtel.

DEBOUTTEVILLE père, propriétaire à Neufchâtel.

DECAUX (Frédéric), propriétaire à Saint-Saire.

DECORDE, adjoint au maire de Bosc-Bordel.

DECORDE (Mme), rentière à Forges.

DELACOULDRE (Henri), percepteur à Bures.

MM.

DELAGRAVE, maître de poste à Foucarmont.

DELAUNAY (François), cultivateur à Follemprise.

DELABOST, commis-greffier au tribunal civil de Neufchâtel.

DELILLE fils, élève au collége d'Aumalé.

DENISE, épicier à Londinières.

DESJARDINS (l'abbé), à Aubermesnil.

DESLANDES, couv. à Neufchâtel.

DÉVILLE, marchand de cidre au champ de foire, à Rouen.

DESQUINEMARE (Bazile), cultivateur à Graval.

DEPONTHIEU (Louis), clerc de notaire à Aumale.

DOMART (l'abbé), curé à Bouvresse (Oise).

DUBOC, employé à la sous-préfecture de Neufchâtel.

DUBOS, huissier à Gamaches (Somme).

DUBUAT (Mme), libraire à Foucarmont.

DUFEUILLY (Éloi), chez M. de Villers, à Villers.

DUFEUILLY, garde de M. de Villers, à Villers.

DULIN, rentier à Foucarmont.

DUMONT (l'abbé), curé à Saint-Leger-aux-Bois.

DUMONT (Célestin), à Saint-Leger-aux-Bois.

DUMOUCHEL (l'abbé), curé-doyen à Blangy.

DUPUIS, avoué à Neufchâtel.

DUPUIS, meunier à Vatierville.

DURANVILLE (de), membre de plusieurs sociétés sav., à Rouen.

ESCLAVELLES (Edmond Cavelier d'), à Auzouville-sur-Ry.

FAUCONNET (l'abbé), curé à Montcauvaire.

MM.

FAYARD, opticien à Neufchâtel.
FERRY, percepteur à Londinières.
FEUGUEUR-BEAUFILS, négociant à Abbeville (Somme).
FEUILLETTE (l'abbé), curé à Avremesnil.
FIHUE, maire à Saint-Valery-sous-Bures.
FOURCIN, à Bully.
FOURGON, propriét. à Saumont.
GARÇONNET, instituteur à Londinières.
GARÇONNET (l'abbé), curé à Saint-Ouen-le-Mauger.
GELLÉE (l'abbé), vicaire à Blangy.
GILLET, huissier à Neufchâtel.
GIRANCOURT (A. de), membre du conseil général de la Seine-Inférieure, aux Essarts-Varimpré.
GIRAUD, contrôleur à Neufchâtel.
GODOUET, huissier à Forges.
GOST, receveur principal et entreposeur des tabacs à Neufchâtel.
GOUST, au château du Flot, commune de Bully.
GRAVILLE (l'abbé), curé à Haucourt.
GRESSIER (l'abbé), curé-doyen à Londinières.
GRIELLÈRE père (Pierre), propriétaire à Bosc-Bordel.
GROSSARD (Joseph), propriétaire à Londinières.
GROSSARD (Mme), libraire à Neufchâtel, 6 *exemplaires*.
GUERRIER (Marcel), licencié ès-lettres, professeur au Lycée de Rouen.
GUIAN (Mme), propriét. à Bures.
GUILLOUT, notaire à Neufchâtel.
GURNEY (Daniel), Esq. F. S. A. à North-Runcton, dans le Norfolk (Angleterre), 2 *exemplaires*.
HAVET (Paul), propriét. à Osmoy.
HAVET (Romain), cultiv. à Bures.

MM.

HÉMERY, maître de verrerie à Guerville.
HENIN, garçon meunier à Vatierville.
HENNEGUEZ (Per), à Preuseville.
HÉNOCQUE, médecin à Neufchâtel.
IMBLEVAL (chevalier d') propriétaire à Foucarmont.
JANZÉ (de), propriét. à Neufchâtel.
JOSSE, notaire à Bouttencourt (Somme).
JOURNOIS (l'abbé), curé à Haudricourt.
LABBEY (l'abbé), vicaire de Saint-Nicaise, à Rouen, 2 *exemplaires*.
LAINÉ, carrossier, rue de Lecat, n° 27, à Rouen.
LANGLOIS (l'abbé), curé à Criquiers.
LARCHER (Louis), propriétaire à Quincampoix.
LASNEL (l'abbé), curé à Roncherolles-en-Bray.
LEBIS (Mme), propriét. à Aumale.
LEBLOND (Isidore), tonnelier à Neuville-Ferrières.
LEBOUSSEL, professeur de dessin au château de Mesnières.
LEBRETON, pharmacien à Foucarmont.
LEBRUMENT, libraire, quai Napoléon, n° 45, à Rouen, 12 *exemp.*
LECOMTE (Honoré), maire à Bois-Guilbert.
LECOMTE (Baptiste), propriétaire à Bois-Guilbert.
LECOMTE fils, cultivateur à La Hallotière.
LECOMTE (l'abbé), vicaire de Saint-François, au Havre.
LECOMPTE, propriétaire à Nesle-Hodeng.
LECLERC, huissier à Foucarmont.
LEFEBVRE (Magloire), cafetier à Bures.

MM.

LEFEBVRE (Adrien), propriétaire à Mesnières.
LEFEBVRE, institut. à Mortemer.
LEFEBVRE, médecin à Foucarmont.
LEFÈVRE, greffier de la justice de paix à Forges.
LEFORESTIER, négociant en vins et eaux-de-vie, rue aux Ours, n° 81, à Rouen.
LELEU, président du tribunal civil à Dieppe.
LELONG, avocat à Neufchâtel.
LEMAITRE (l'abbé), vic. à Aumale.
LEMARCHAND, propriétaire à Quincampoix.
LEMASSON (l'abbé), curé au Bosc-Guerard.
LEMIRE (Ant.), rentier à Villers.
LEROUX, à Varimpré.
LEROUX (Anselme), voyageur de commerce pour M. Braquet-Déville, à Rouen.
LEROUX, propriét. à Bosc-Édeline.
LEROUX-DUMONT, commis-greffier au trib. civil de Neufchâtel.
LETAILLEUR, chef de musique de la garde nationale de Blangy.
LETELLIER, instit. à Beaufresne.
LETELLIER (Florentin), propriétaire et cultiv. à Fallencourt.
LEVAILLANT, notaire, membre de l'Association normande, à Blangy.
LEVASSEUR, marchand de fers à Londinières.
LEVASSEUR, cultivat. à Bailleul.
LEVASSEUR, géomètre à Forges.
LEVASSEUR (Michel), cultivateur à Nesle-en-Bray.
LEVILLAIN, juge de paix à Blangy.
LHOMO (l'abbé), curé à Biville-sur-Mer.
LOISNEL fils, pharmacien à Neufchâtel.

MM.

LORMIER, propriét. à Neufchâtel.
MALLARD, pharmacien à Forges.
MALOT (Antoine), prop. à Osmoy.
MALOT, aubergiste à Neufchâtel.
MARAIS (Mme), libraire, Grande-Rue, à Dieppe, 6 *exemplaires*.
MARRE (l'abbé), curé à Flamets.
MATHON, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Neufchâtel.
MAMBOUR-DELAGRAVE, négociant en vins à Foucarmont.
MERLIN aîné, cultivat. à Blangy.
MILHET, médecin à Bures.
MILLEVILLE (Mme de), propriétaire à Neufchâtel.
MILLEVILLE (Edmond de), membre du conseil d'arrondissement et commandant de la garde nationale, à Boissay-sur-Eaulne, 4 *exemplaires*.
MIQUIGNON (l'abbé), curé à Saint-Pierre-en-Val.
MOINET, cultivat. à Foucarmont.
MONDEVILLE (l'abbé), vicaire à Neufchâtel.
MONNIER, à Aubermesnil.
MORILLON (l'abbé), curé à Saint-Jacques-d'Aliermont.
MURPHY (John), professeur de langue anglaise au château de Mesnières.
MUTEL, maire à La Ferté.
NÉEL (l'abbé), curé à Mesnières.
NEVEU, instituteur à Rouvray.
PALLIÈRES (Ch. de), juge au tribunal civil de Neufchâtel.
PANET, adj. au maire de Fresles.
PARÉ, propriétaire et cultivateur à Aubermesnil.
PARFAIT (Mlle), institutrice à Dieppe.
PARISY-DUMANOIR, propriétaire à Foucarmont.

MM.

PASTOREL (A. de), à Paris.

PATRY, ancien conseiller d'état, au Mont-Édeline près Neufchâtel.

PAYEN, notaire à Londinières.

PETIT, propriét. à Compainville.

PICARD, instituteur à Mesnières.

PICARD, institut. à Mesnil-Mauger.

PIQUEREL, rue de Fontenelle, à Rouen.

PLANCHON, maire de Bures.

PLOHAYE (l'abbé), curé-doyen de Bacqueville.

POTEL, médecin à Neufchâtel.

PRÉAUX (Fr.-Ern. des), docteur en droit à Cherbourg (Manche).

QUENOUILLE, propriétaire à Neufchâtel.

RASSE, institut. à Bois-Héroult.

RENAUT (l'abbé), curé à Guerville.

RICHEBOURG (Mme), directrice de la poste aux lettres à Londinières.

RICHEBRAQUE, licencié en droit, à Dieppe.

ROCHÉ-PICHARD, négociant à Magny-le-Désert (Orne).

ROGER, inspect. des écoles prim.

ROSE, propriétaire, place Notre-Dame, à Neufchâtel.

ROUEN (Th. de), pharmacien à Dieppe.

ROUSSEL, clerc d'avoué à Neufchâtel.

ROYS (Mme des), à Gaillefontaine.

SAVALE père, maire à Fresles.

SCOLARD, avoué à Neufchâtel.

MM.

SEMICHON, avocat et juge-suppléant à Neufchâtel.

SEPTANVILLE (de), propriétaire à Lignières-Châtelain (Somme).

SÉVRY, architecte à Neufchâtel.

SIMON (Mme), propriét. à Bures.

SIMON, docteur en médecine à Foucarmont.

TAISNES (Charles de), au château de La Quesnoy, commune de Villers.

TAMPIED, propriétaire à Forges.

TERNISIEN, médecin à Foucarmont.

TIGNY (l'abbé de Saint), curé à Sainte-Agathe.

TOTHÉNEZ, médecin à Foucarmont.

TOUZARD, clerc d'huissier à Aumale.

TROUDE, notaire à Foucarmont.

TURQUET père, propriét. à Clais.

VALLOIS (l'abbé), curé aux Ventes-Saint-Remi.

VASSELIN (l'abbé), curé à Osmoy.

VIGNERON, huissier à Blangy.

VIMONT, maître de verrerie à Saint-Riquier-en-Rivière.

VILLERS (Martin de), membre de l'assemblée nationale, du conseil général, de plusieurs sociétés savantes, et maire de Villers.

VOILLET DE SAINT-PHILBERT, à Paris.

YGNY (l'abbé de Saint), curé de Daubeuf-Serville.

NEUFCHATEL. — IMPRIMERIE DE ERNEST DUVAL, RUE DU TROT-MAROT.

